

FREREF

Fondation des Régions Européennes
pour la Recherche en Education et en Formation

Apprendre tout au long de la vie, la crise et les Régions
Des exigences et des opportunités nouvelles ?

Cet ouvrage a pour origine les travaux de la 7^{ème} session de « *l'Université Européenne d'Eté de la Recherche et des Innovations pour Apprendre tout au long de la vie* ». Elle a eu lieu à Barcelone du 2 au 4 septembre 2009. Cette 7^{ème} session de « l'Université Européenne d'été », due à une initiative de la FREREF, a été soutenue par la Generalitat de Catalunya (Servei d'Ocupacio de Catalunya – SOC) et la Région Rhône-Alpes. Sa préparation a été réalisée par un réseau européen unissant des Régions, des organisations syndicales et patronales, des centres de recherches, des centres de formation et des universités. Cette Université vise à mettre en place une plate-forme permanente d'échange entre partenaires sociaux, professionnels de l'éducation et de la formation et responsables politiques régionaux. Le lecteur qui le désire trouvera sur le site <http://www.freref.eu> l'ensemble des actes de l'université, ainsi que ceux des précédentes sessions.

Préface

Joan Josep Berbel

Directeur du service de l'emploi de Catalogne

Le gouvernement de la Généralité de Catalogne et le Service de l'Emploi que je dirige tiennent à vous faire part de leur satisfaction pour le travail développé dans le cadre de l'Université d'été de la FREREF, dont les résultats sont exposés dans les pages suivantes.

Les autorités territoriales jouent un rôle fondamental en ce qui concerne le développement et l'innovation dans les dispositifs d'organisation du système de formation pour l'emploi. Dans ce sens, le gouvernement de la Généralité de Catalogne a été à l'origine de la « Déclaration de Barcelone sur la contribution des régions et des autorités territoriales à l'organisation et à la promotion de la mobilité dans la formation professionnelle pour l'emploi ». Elle met en relief l'importance de la contribution des autorités territoriales dans cette question, aussi bien dans leur fonction d'intermédiation entre agents économiques et sociaux de différents pays, dans un souci de qualité et d'optimisation des ressources, que dans leur effort pour adapter celles-ci aux besoins des personnes et des entreprises de leurs territoires respectifs.

Personne ne conteste le fait qu'une société bien formée est une société plus productive, plus compétitive, socialement plus juste et plus soudée. C'est pourquoi la formation constitue un des meilleurs investissements pour les régions et qu'il convient de passer d'une logique de dépense à une logique d'investissement et de résultat. Dans ce sens, la formation professionnelle est une voie indispensable pour offrir à nos citoyens les qualifications et les compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la société de la connaissance.

Pour cette raison, le modèle de formation doit être lié aux besoins actuels des entreprises, des institutions et des entités sociales impliquées directement dans la création d'emploi, et soucieuses de répondre aux besoins individuels et collectifs de la population dans ce domaine. Il doit également permettre d'anticiper les nécessités futures d'apprentissage des citoyens, spécialement du point de vue des contenus technologiques et des habiletés transversales, telles que la connaissance en langues, afin qu'elles puissent constituer un avantage compétitif à l'échelle européenne.

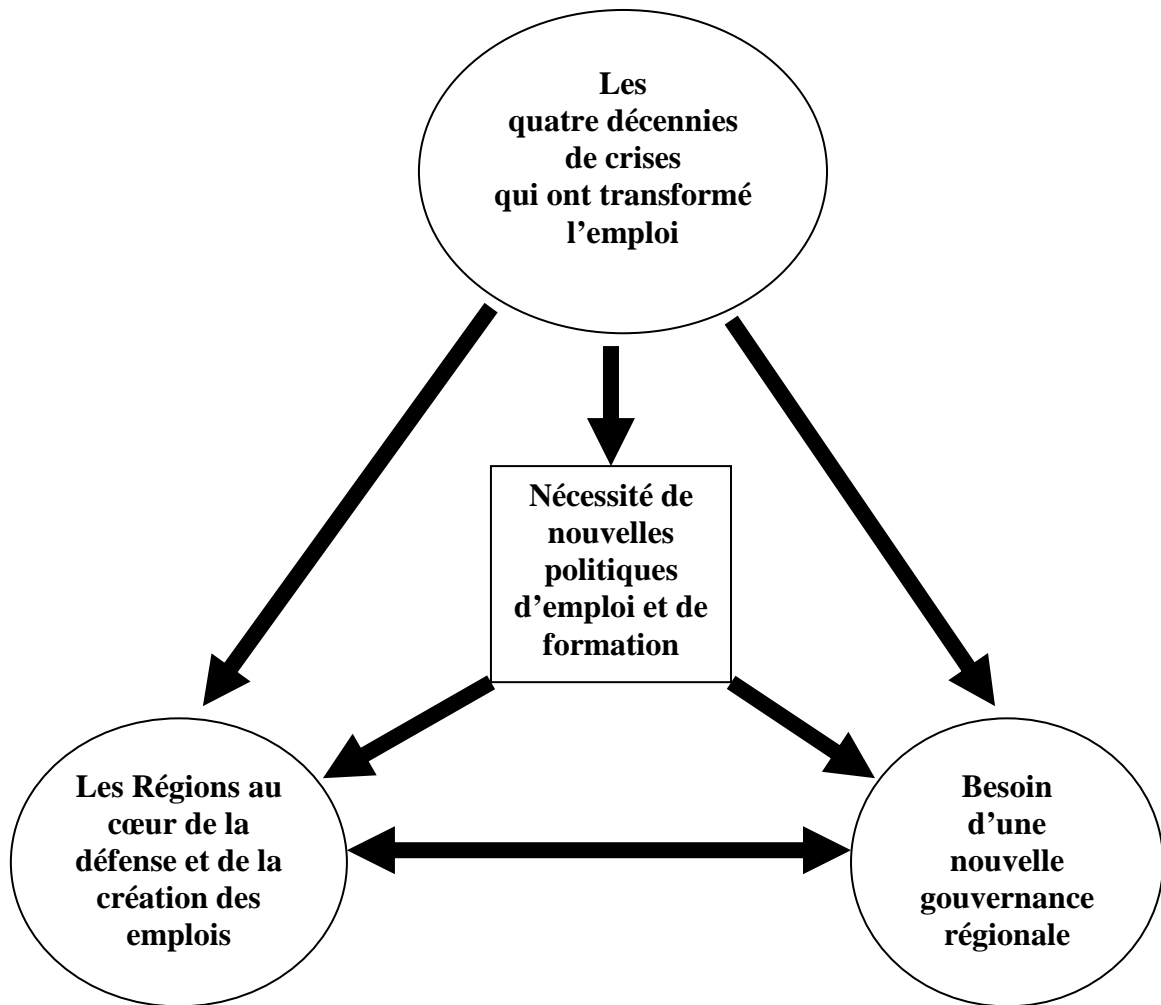
Et nous, les administrations régionales, sommes dans une position idéale pour pouvoir garantir cette proximité aux besoins des personnes, des entreprises et des territoires. De même que nous sommes les mieux placées pour assurer de manière plus efficace la création des conditions susceptibles de fournir aux personnes les compétences nécessaires à leur intégration et à leur permanence dans le monde du travail, malgré les évolutions et les changements constants auxquels elles sont soumises. Notre objectif est donc l'employabilité en tant que garantie d'une citoyenneté active et responsable.

Conscients de l'objectif fondamental de la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », nous, les autorités régionales, pensons que l'apprentissage permanent doit poursuivre l'objectif de garantir l'égalité des chances dans l'acquisition des compétences nécessaires pour pouvoir se développer avec succès sur le marché du travail, en vue d'aboutir à une participation active qui nous permette de nous réaliser en tant que personnes. Cette perspective est à la fois prometteuse et risquée, spécialement maintenant, lorsque la situation socioéconomique n'est plus aussi favorable. C'est pourquoi nous devons faire plus d'efforts pour apporter une réponse aux demandes et aux besoins soulevés par les personnes et les entreprises de notre pays. Il nous faudra être plus efficaces dans l'utilisation des ressources, faire preuve de plus d'imagination dans la conception des réponses que la société nous réclame et, probablement, négocier et nous entendre à tous les niveaux pour atteindre des résultats encore meilleurs. Parce qu'en tant qu'administration publique, nous devons garantir l'égalité des chances et la cohésion sociale et territoriale découlant d'un marché du travail offrant des emplois de qualité. Il s'agit là de notre obligation et de notre engagement.

Dans ce sens, les réflexions que nous avons développées l'été dernier, au cours de l'Université d'été de la Freref, à propos d'une nouvelle gouvernance régionale de ces questions, afin d'aborder et de prévoir l'évolution du marché du travail et de l'emploi pour promouvoir une nouvelle concertation et un dialogue territorial capables de mobiliser tous les acteurs régionaux et de constituer la meilleure manière de répondre à la complexité de la réalité socioéconomique, ou les réflexions à propos des marchés transitionnels de l'emploi, doivent servir à donner aux autorités régionales un cadre conceptuel d'intervention permettant de gagner les paris que nous nous sommes lancés. Et il faut dire que ce n'est pas peu de choses par les temps qui courent. J'ai bon espoir que ces réflexions puissent nous être utiles et mon seul souhait est que la chance nous sourie dans notre tâche, parce que les personnes et les entreprises de nos territoires en ont besoin.

Sommaire

Préface.....	3
Introduction.....	7
<u>PARTIE I - Les 4 décennies de crises qui ont transformé l'emploi.....</u>	9
Chapitre 1 : Les crises qui ont mené à la crise générale.....	9
<i>1. Les crises du système monétaire international</i>	
<i>2. Les crises pétrolières et la substitution de l'information à l'énergie</i>	
<i>3. Les crises des politiques et des modes de régulation</i>	
<i>4. Les crises de l'équilibre mondial</i>	
Chapitre 2 : De la crise financière à une crise économique mondiale.....	21
<i>1. Du Big bang financier au Krach boursier</i>	
<i>2. La crise économique mondiale</i>	
<u>PARTIE II - Les Régions au cœur de la défense et de la création des emplois</u>	27
Chapitre 3 : L'Etat est de retour mais... ..	29
<i>1. La crise rend plus difficile l'apparition d'une nouvelle croissance</i>	
<i>2. L'espace national est souvent trop restreint pour permettre une intervention efficace</i>	
<i>3. Manager les interventions publiques au plus près de leur mise œuvre</i>	
Chapitre 4 : Les Régions au cœur des luttes pour l'emploi.....	35
<i>1. Les régions sont les plus aptes à assumer la lutte pour l'emploi</i>	
<i>2. Les divers aspects du rôle des Régions</i>	
<i>3. Agir dans la proximité et Mondialisation</i>	
<u>PARTIE III - La recherche d'une nouvelle gouvernance régionale</u>	41
Chapitre 5 : Prévoir les emplois et les métiers de demain.....	43
<i>1. L'irrépressible montée des emplois de services</i>	
<i>2. Rechercher les activités pouvant dynamiser le territoire régional</i>	
<i>3. Prévoir les formations devant accompagner l'évolution des emplois</i>	
Chapitre 6 : Promouvoir le dialogue territorial.....	47
<i>1. Le dialogue territorial comme réponse à la complexité</i>	
<i>2. Dialogue territorial et gouvernance horizontale</i>	
<i>3. Dialogue territorial et gouvernance verticale</i>	
Chapitre 7 : Développer le marché transitionnel de l'emploi.....	53
<i>1. Prendre en compte la totalité du parcours de vie</i>	
<i>2. Donner la priorité aux moins qualifiés</i>	
<i>3. Assurer la mobilité professionnelle, géographique et ascensionnelle</i>	
<i>4. Faciliter les transitions vers l'emploi</i>	
Chapitre 8 : Vers des gouvernances partagées.....	59
<i>1. Mettre fin à une situation paradoxale</i>	
<i>2. Hisser la coopération à un niveau stratégique</i>	
<i>3. Rendre plus opérationnelle la coopération régionale</i>	
En guise de conclusion : l'horizon 2020.....	63
Glossaire.....	
Adresses utiles.....	
Qu'est-ce que la FREREF.....	
Présentation de la session 2010.....	



Introduction

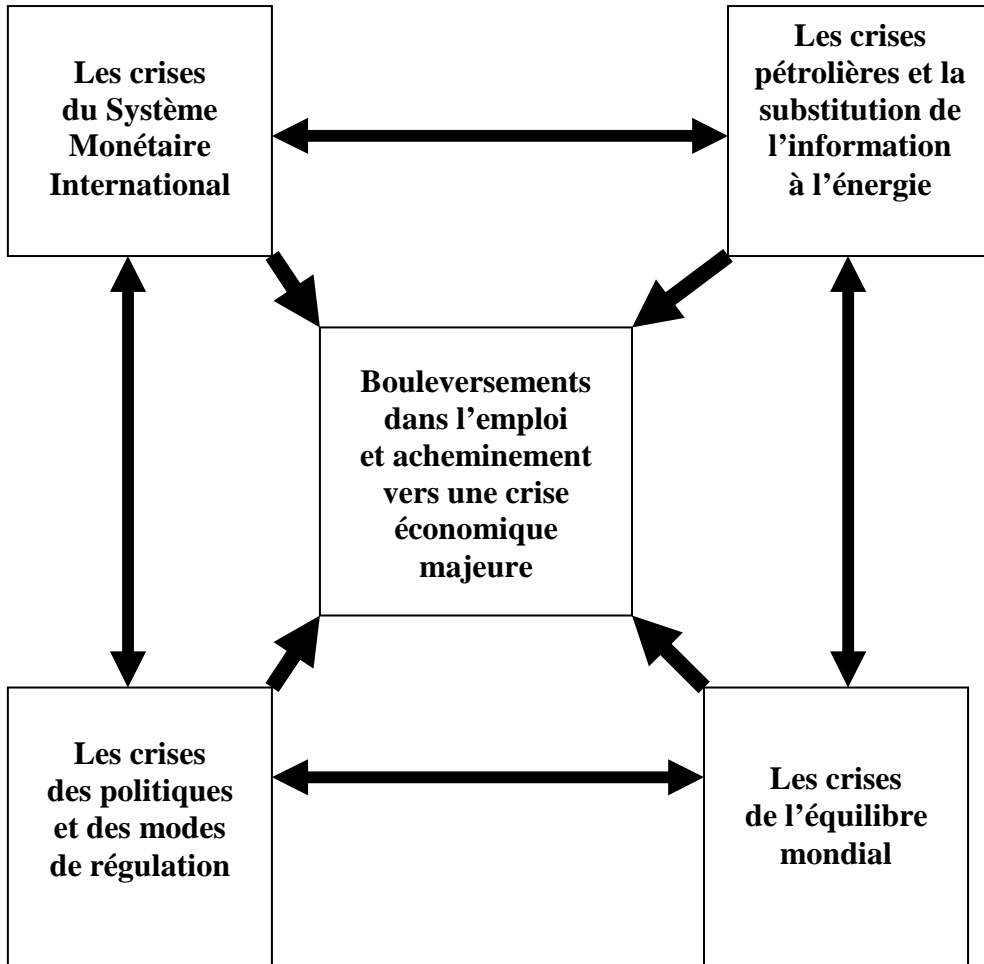
A partir de 1945, on a assisté à un ajustement des structures, des organisations et des politiques aux possibilités de production de masse permises par la seconde révolution industrielle. L'insuffisance de cet ajustement expliquait en partie la gravité de la crise de 1929 et de la dépression des années 1930.

Peu à peu, durant les années 1970, de nouveaux désajustements sont apparus. Ils ont provoqué des crises touchant des domaines particuliers (le système monétaire international, l'énergie, la régulation économique ou encore l'équilibre mondial). Chacune de ces crises a eu des conséquences sur l'emploi. Les crises financières et économiques de 2008 et 2009 impactent une situation de l'emploi déjà profondément affectée. En fait, dès 2005, tout était prêt pour déclencher le processus qui allait aboutir à la crise actuelle, mais l'idéologie libérale de l'autorégulation des marchés rendait aveugles ses défenseurs.

Parallèlement les conséquences de ces crises sur l'emploi ont peu à peu rendu nécessaire une nouvelle approche de la formation ; un chômage de masse est apparu, les qualifications se sont plus rapidement périmées et aujourd'hui des populations entières semblent exclues de l'emploi. Dès 2000, une nouvelle approche de la formation et de l'éducation s'est imposée, celle de l'apprendre tout au long de la vie. Pour accroître la compétitivité des entreprises, elle vise à promouvoir une économie de la connaissance. Mais les progrès, bien qu'incontestables, ne sont pas suffisants pour faire face aux conséquences de la crise économique et financière qui a débuté en 2008.

Certes devant la gravité de la situation, l'heure n'est plus à l'autorégulation des marchés. Les Etats sont massivement intervenus pour sauver les banques et éviter l'effondrement des économies. La récession au sens statistique du terme est peut-être terminée mais les problèmes de l'emploi ne sont pas résolus. Il est urgent de ne plus faire de leur résolution une conséquence indirecte des politiques de relance et de rendre plus étroites les relations entre l'emploi et la formation. Pour y parvenir, les Etats Nationaux ne sont plus à l'échelle de certaines des actions à entreprendre. Soit ils sont trop petits pour les affronter, soit ils sont trop grands pour les mettre en œuvre. Dans bien des cas, c'est en agissant dans la proximité, en collant au terrain que l'on peut efficacement lutter contre le chômage. Les collectivités locales ont donc un rôle éminent et parmi elles, les Régions ont une position stratégique déterminante.

Si les Régions sont au cœur de la création des emplois, regarder au-delà de la crise, c'est prendre conscience que la « nouvelle donne » de la sortie de crise ne s'impose pas d'elle-même. Il faut prendre les moyens pour la construire. Organiser une nouvelle gouvernance régionale est un impératif. Sa mise en œuvre sera l'objet de la III^{ème} partie. Nous verrons notamment qu'elle exige une connaissance de l'évolution probable des emplois, des métiers et des formations, un dialogue territorial entre toutes les parties prenantes, le développement des marchés transitionnels de l'emploi et une coopération interrégionale renforcée pour faire de l'apprendre tout au long de la vie un objectif stratégique partagé.



Première partie

Les 4 décennies de crises qui ont transformé l'emploi

Alors que la crise de 1929 laissait prévoir le pire, on a assisté, à partir de 1945, à une atténuation des fluctuations cycliques. Ce fut les Trente Glorieuses. La seconde révolution industrielle, celle de l'électromécanique et de la chimie, qui avait débuté à la fin du XIX^{ème}, permettait une production de masse. Malheureusement, ces technologies avaient eu du mal à être soutenues par une consommation de masse. A partir de 1945, les politiques keynésiennes, la course aux armements et l'Etat Providence qui protège le plus grand nombre contre les aléas de la vie, vont permettre à la production de masse de trouver un débouché suffisant. Parallèlement, la lutte contre le protectionnisme a facilité le développement rapide du commerce international et la baisse du prix réel du baril du pétrole a rentabilisé des équipements de plus en plus gourmands en énergie. Grâce à la chute du prix de l'énergie, la crise de la productivité du capital qui débute dès le milieu des années 1960 n'eut pas immédiatement de conséquences néfastes sur la croissance.

Les «Trente Glorieuses » ont été une période d'ajustement structurel à la production de masse,

grâce à la politique keynésienne, à l'Etat providence, à la course aux armements et au bas prix de l'énergie.

Chapitre 1

Les crises qui ont mené à la crise générale

A partir des années 1970*, quatre types de crises ont mis fin aux "Trente Glorieuses":

- Les premières sont celles du système monétaire international. Il avait été mis en place par les accords de Bretton Woods de 1945 et assurait une relative stabilité des changes.
- Les deuxièmes sont les crises pétrolières ; la première éclate en 1973. Elles vont accélérer la substitution de l'information à l'énergie et ouvrir la voie à une nouvelle révolution technologique.
- Les troisièmes sont les crises des politiques de régulation. Elles aboutissent à un rejet des politiques keynésiennes au profit de politiques fondées sur la croyance en un marché autorégulateur.
- Les quatrièmes sont les crises de l'équilibre mondial. Elles amènent un basculement du centre de gravité de l'économie mondiale de l'Atlantique Nord au Pacifique Nord.

Toutes ces crises vont profondément modifier l'emploi et préparer la crise mondiale qui débute en 2008.

A partir de 1970, quatre types de crises mettent fin aux Trente Glorieuses

*- celles du Système monétaire international,
- les crises pétrolières,
- les crises de la régulation économique,
- les crises de l'équilibre mondial.*

**Dans cette partie lire d'abord la page de droite puis la page de gauche qui donne les conséquences sur l'emploi*

Les conséquences sur l'emploi des taux de change flottants

Lorsque les taux de change sont fixes et ne sont modifiables qu'en dévaluant une monnaie, seules les autorités monétaires interviennent plus ou moins massivement sur le marché des changes. Dans les taux de change flottants, tous les acteurs doivent se livrer en permanence à des arbitrages. Ils évitent ainsi de perdre, dans les variations des taux de change, plus qu'ils ne peuvent gagner dans leur activité principale. Non seulement les entreprises ont alors besoin de plus de trésorerie mais elles doivent aussi spéculer sur le change. Les entreprises industrielles sont parfois amenées à faire des activités financières des activités toutes aussi importantes que leurs activités de production. Pire, les conditions de la concurrence sur le marché international risquent d'être faussées par les spéculations sur les taux de change. Les entreprises tentent alors de se donner plus de souplesse en réduisant au maximum les coûts fixes notamment salariaux. Elles externalisent une partie de leurs services, et transforment une plus grande partie des salaires en coûts variables.

Même si d'autres facteurs sont intervenus, les taux de change flottants ont fortement concouru au développement des politiques de sous-traitance, à la croissance des emplois précaires et à la délocalisation des activités industrielles. La recherche de coûts salariaux plus faibles et plus flexibles est devenue une préoccupation majeure des firmes industrielles

Certes depuis l'instauration de l'euro, les guerres entre les monnaies des pays appartenant à la zone euro ont disparu. Toutefois tous les pays membres de l'Union Européenne ne sont pas membres de la zone euro et surtout on est très loin d'un espace monétaire mondial sous contrôle. Depuis la crise, la Grande-Bretagne a laissé chuter la livre de 40%. Les Etats-Unis continuent à solder leur déficit avec leur propre monnaie et se moquent du taux de change sauf, assez récemment, en ce qui concerne le rapport du dollar et du yuan. De son côté, la Chine avec ses énormes réserves monétaires (quelque 4000 milliards de dollars, l'équivalent du PIB français) et le rôle de son pouvoir politique maintient une sous-évaluation de sa monnaie en achetant massivement des dollars et des obligations du gouvernement américain. Les firmes européennes continuent ainsi à être incitées à des stratégies peu favorables à l'emploi et aux salaires.

1. Les crises du système monétaire international

La crise de 1929 avait provoqué l'effondrement du système monétaire international de « l'étalon de change or ». Dans ce système, deux monnaies clés (le dollar et la livre sterling) étaient considérées comme des équivalents de l'or. Les variations du taux de change et les arbitrages entre le dollar et la livre sterling furent une des causes de la crise de 1929 et cette dernière a abouti à son abandon sans pour autant instaurer un nouveau système monétaire.

A la suite de cet effondrement, dans les années 1930, l'espace monétaire fut morcelé en zones monétaires. Les difficultés des échanges entre ces zones ont considérablement aggravé l'effondrement du commerce mondial. Les accords de Bretton Woods de 1945 tentèrent de revenir à l'étalon-or et à un système de parités fixes. Très vite, on considéra cependant le dollar comme un équivalent de l'or. Les Etats-Unis en garantissaient la parité de 1933 (35 \$ l'once d'or) et en favorisant le déficit de leurs paiements internationaux approvisionnaient le reste du Monde en dollars.

Du fait de ce déficit, il devint de plus en plus difficile de maintenir une parité fixe entre le dollar et l'once d'or. Dès la première moitié des années 1960, il était évident que les Etats-Unis ne pouvaient plus rembourser la totalité des dollars possédés par les autres pays. Après plusieurs tentatives infructueuses d'arrêt de la spéculation qui en résultait, le 15 août 1971, Richard Nixon annonça l'inconvertibilité du dollar. La suite logique était l'établissement des taux de change flottants. La fixation des taux de change par l'offre et la demande de chaque monnaie a ouvert la voie à des activités spéculatives nouvelles dont l'expansion a été amplifiée par la création de dollars hors des Etats-Unis. En effet, les banques hors des Etats-Unis ont profité de la dérégulation pour se lancer dans une création de dollars scripturaux qui n'est contrôlée ni par leur banque centrale ni par le Bureau Fédéral de Réserve américain. La masse actuelle de dollars circulant à l'extérieur des Etats-Unis et les sommes traitées chaque jour par les marchés des changes n'ont plus rien à voir avec le déficit américain et les besoins du commerce. A la veille de la crise, alors que les échanges internationaux de biens et de services se situent autour de 15000 milliards de \$ par an, les opérations sur le marché des changes étaient en 2007 de 3210 milliards par jour et avaient été multipliées par 6 en 9 ans.

La crise de 1929 avait provoqué l'effondrement du système monétaire international de « l'étalon de change or ».

Le morcellement de l'espace monétaire mondial en zones monétaires a aggravé la chute du commerce mondial.

Les accords de Bretton Woods ont tenté de rétablir un ordre monétaire mondial.

Le dollar est devenu la monnaie internationale.

Mais dès le milieu des années 1960, il est apparu que les Etats-Unis étaient dans l'impossibilité de rembourser en or les dollars possédés par le reste du Monde.

La spéculation va obliger le président Nixon à rendre le dollar inconvertible et à instaurer des taux de change flottants.

Les conséquences sur l'emploi des crises énergétiques

La plus importante et la plus durable conséquence sur l'emploi des crises pétrolières a été l'accélération de la transformation de l'organisation des entreprises. En incitant à faire de l'information le facteur clé de la croissance, l'augmentation du prix de l'énergie a permis d'intégrer les flux de production et d'information. Il a rendu en partie caduque l'organisation taylorienne du travail et des techniques de production de masse qui l'accompagnait. Il a ouvert la voie à un nouveau cycle technologique.

- **La robotique de l'âge de l'informatique évite le passage à la casse** des équipements au moment où l'on met en fabrication un nouveau produit. Il suffit de plus en plus de régler les anciens. Il en va de même pour une modification d'une fabrication. Le ticket d'entrée dans une production nouvelle est de plus en plus composé de recherches et d'études de marché.

- **Les technologies de l'information facilitent l'organisation de la production suivant les principes du « juste à temps et des flux tendus »** mis au point au Japon avant même les avancées de l'informatique. Cette organisation permet la coordination de fabrications réalisées en des lieux différents. Elle est au cœur de la réingénierie de la production. Dorénavant c'est la commande qui entraîne la production et la production correspond à la quantité attendue en aval, ni plus ni moins, et au bon moment. Elle facilite à la fois la diminution des stocks, la sous-traitance, l'externalisation et les délocalisations. L'entreprise allégée est un des principaux corollaires du juste à temps et des flux tendus. Une partie de la production peut être transférée à des sous-traitants ou à des unités spécialisées travaillant eux aussi en juste à temps (le juste à temps synchrone).

- **Les opérateurs qui servaient les machines transferts n'avaient besoin que d'une formation rapide et souvent réduite à l'apprentissage de gestes simples.** A la fin des années 1970 et au début des années 1980, une partie de la main-d'œuvre qui avait permis la croissance des « Trente Glorieuses » n'est plus employable. Les opérateurs plus qualifiés voient leur travail devenir de plus en plus une surveillance, ils doivent principalement prévenir les pannes, communiquer et intervenir. Pour mieux maîtriser la production, ils doivent en comprendre son processus. Ils passent d'une culture du produit centré sur le métier à une culture du procès. Ainsi, dans des usines de montage automobile, afin de faciliter la communication, le nombre des échelons hiérarchiques intermédiaires entre l'opérateur et le directeur de l'usine passe de 6 à 3. Dans la firme automobile Renault, la transformation de l'emploi est brutale : l'augmentation de la productivité s'accompagne d'une chute et de la transformation des emplois. Dans ses usines françaises, de 102 528 salariés dont 17 759 OS (nommés chez Renault Assistants de Production) et 3054 régleurs, on tombe de 45 758 salariés en 1998 dont 668 OS et 257 régleurs.

- **Dans le secteur des services, les nouvelles technologies de l'information ont eu un impact moins rapide.** L'organisation bureaucratique du travail utilisera dans un premier temps la puissance du traitement de l'information plus pour accumuler l'information qu'à la faire circuler. Les effets positifs des TIC en ont été amoindris et certaines entreprises ont été amenées à délocaliser certains de leurs services dans des pays à bas salaires.

Ce n'est que dans les années 1990 que l'on comprendra mieux que le nouveau cycle technologique impliquait une évolution vers une économie de la connaissance. La priorité donnée à « L'apprendre tout au long de la vie » par l'Union Européenne en est directement issue.

2. Les crises pétrolières et la substitution de l'information à l'énergie

Durant les « Trente Glorieuses », la baisse séculaire du prix de l'énergie a largement facilité le développement des gains de productivité. Elle permettait la mise en place d'équipements gourmands en énergie mais autorisant une production de masse qui facilitait les économies d'échelle. Peu à peu, ces équipements n'ont pu maintenir leur compétitivité qu'avec une substitution plus grande du capital au travail. La loi des rendements décroissants a fait son œuvre, la productivité du capital a commencé à baisser.

Parallèlement, le bas prix du pétrole à la production facilitait l'apparition d'énormes rentes de situation. Leurs bénéficiaires étaient les firmes pétrolières et les Etats importateurs de pétrole. Le pétrole étant payé en dollars, avec l'instauration des taux de change flottants et la chute du dollar cette situation devint insupportable pour les pays producteurs. Une partie d'entre eux, réunis dans le cadre de l'OPEP, imposèrent en 1973, une hausse du prix du pétrole à la production et ainsi un partage de la rente pétrolière. Les pays consommateurs refusant ce partage et maintenant leur fiscalité, le prix du baril bondit. Dans l'esprit de bien des gouvernements, cette hausse devait inciter à une moindre consommation de pétrole et assurer la rentabilité d'autres sources énergétiques, notamment l'énergie nucléaire.

Entre 1973 et 2005, on assiste à des variations du prix du baril entre 10 et 40 dollars. Puis sous la pression conjuguée de l'envol de la demande et de la spéculation, le prix du baril explose ; il atteint 144 \$ à la mi-juillet 2008. La crise provoque ensuite son effondrement. Le prix du baril chute même en dessous de 40 dollars au début de 2009. Cette envolée suivie d'une chute spectaculaire est largement due aux spéculations monétaires et financières initiées par l'effondrement du système monétaire de Bretton Woods et amplifiées par la dérégulation bancaire et financière.

Toutefois, dès la fin des années 1970 et le début des années 1980, la hausse du prix de l'énergie a entraîné de profonds changements dans l'évolution des techniques. L'information dispute désormais à l'énergie le rôle du facteur clé de la croissance et devient un des éléments majeurs de l'ajustement des entreprises aux nouvelles conditions de la croissance.

La baisse séculaire du prix de l'énergie avait facilité la hausse de la productivité industrielle.

Le bas prix de l'énergie aboutissait aussi à la création de rentes de situation au profit des pays consommateurs d'énergie. Ils en profitaient pour la confisquer par des taxes fiscales

Réunis dans l'OPEP, les principaux producteurs voulurent en 1973 augmenter le prix du pétrole et partager la rente pétrolière. Les pays consommateurs se refusant à baisser leurs taxes sur le pétrole, le prix du pétrole bondit.

A partir de 2005, la pression de la demande conjuguée à la spéculation va provoquer l'envol du prix du baril de pétrole.

La crise entraînera une chute spectaculaire.

Mais dès la fin des années 1971, la hausse du prix de l'énergie entraîne de profonds changements technologiques.

Désormais l'information dispute à l'énergie le rôle du facteur clé de la croissance.

L'échec des politiques keynésiennes et l'abandon de l'objectif du plein emploi

L'objectif des politiques keynésiennes est le plein emploi, elles tentent de favoriser l'augmentation de la demande jusqu'à ce qu'il soit atteint. Pour les keynésiens, presque toutes les formes de chômage sont des chômeages involontaires. Seul le chômage frictionnel est volontaire, il correspond aux personnes en changement d'emploi. Pour les keynésiens le plein emploi n'est pas un mythe mais un impératif, il conditionne la prospérité économique. Toute personne qui recherche un emploi doit pouvoir en trouver un.

Pour les monétaristes, qui reprennent une conception déjà soutenue par les libéraux des années 1930, le plein emploi de tous les actifs est impossible. En effet, pour eux, il existe un taux de chômage « naturel » qui ne peut pas être durablement réduit par les politiques de relance. Il est dû à l'augmentation du nombre de personnes qui peuvent refuser un emploi et demeurer au chômage. Ce taux « naturel » dépend du niveau de vie de la population. Plus il augmente, plus les chômeurs deviennent exigeants. Parallèlement, le développement de l'emploi féminin accroît le nombre de personnes recherchant simplement un revenu d'appoint. Le temps de la prospection d'un emploi peut s'allonger. L'institution d'allocations chômage et d'autres prestations sociales jouent dans le même sens. Pour les monétaristes, les relances keynésiennes font croire un moment aux entreprises que leurs perspectives de ventes sont accrues et elles offrent des salaires plus importants. Le taux de chômage naturel peut provisoirement diminuer. Malheureusement, l'illusion monétaire ne dure pas. Les offres des entreprises aux chômeurs deviennent moins intéressantes et le taux de chômage naturel revient à son niveau précédent. Chassez le naturel, il revient au galop.

Tous les libéraux admettent cependant l'existence d'un chômage involontaire : lorsque des personnes qui accepteraient une baisse des salaires pour avoir un emploi n'en trouvent pas. C'est alors la rigidité des salaires qui devient la cause du chômage.

A partir des années 1970, en affirmant l'impossibilité de parvenir au plein emploi keynésien, les politiques monétaristes ont justifié l'existence d'une élévation du taux de chômage. Or, dans les conditions d'une croissance bouleversée par l'irruption des nouvelles technologies de l'information et la transformation des méthodes de production, l'acceptation du chômage provoquait des exclusions du marché du travail.

L'élévation du taux de chômage a débouché sur un chômage chronique. Embauché un diplômé est apparu moins risqué que d'embaucher un non diplômé, même pour un poste qui aurait pu être occupé par un non diplômé. Un diplômé pouvait plus facilement s'adapter aux nouvelles méthodes de production et exigeait moins de dépenses de formation. Les jeunes non diplômés ont été ainsi voués à un chômage chronique et à la précarité. Cette exclusion des non diplômés a abouti à une course aux diplômés et à la prolongation des études. Elle sera d'autant plus forte que l'existence du chômage incitait des jeunes à retarder leur entrée sur le marché du travail puis à accepter un poste ne correspondant pas au niveau de leurs études. Les seniors comme les non diplômés ont, eux-aussi, subi une exclusion, ils paraissaient moins adaptables et, par suite de leur ancienneté, leurs niveaux de rémunération trop élevés.

3. Les crises des politiques et des modes de régulation

La crise de 1929 avait discrédité « la régulation de l'économie par le marché » et les politiques libérales qui l'accompagnaient. Ce discrédit a permis à la théorie keynésienne de mettre l'Etat au centre de la régulation de l'économie. Il s'agissait d'encadrer les anticipations des entreprises. La politique keynésienne visait à faire varier la demande globale en créant plus ou moins de monnaie afin que l'économie puisse parvenir au plein emploi sans inflation. Cette théorie justifiait du même coup l'Etat Providence et les systèmes de sécurité sociale. Dans les années 1970, rendue moins praticable, elle va être combattue par les monétaristes.

L'échec de la régulation keynésienne

Dans les années 1970, la régulation keynésienne a été compromise par un changement de la nature de l'inflation et l'ouverture des économies.

A une inflation due à l'excès de la demande s'était substituée une inflation par le coût. Peu à peu, même en cas de mévente, les entreprises ont appris à maintenir, voire à augmenter leur prix grâce à la concurrence hors prix. De leur côté, en cas de chômage, les salariés parvenaient à défendre leur pouvoir d'achat grâce notamment à l'indexation des salaires. Désormais chômage et inflation pouvaient coexister. Les économistes nommèrent cette situation la *stagflation*.

Parallèlement, l'ouverture des économies et l'effondrement du système monétaire de Bretton Woods rendaient difficile l'application des politiques keynésiennes. Dans une économie ouverte, si les entreprises nationales ne sont pas suffisamment compétitives ou ne produisent pas les biens désirés, les tentatives de relance nationale sont vouées à l'échec. Une grande partie des effets d'expansion sont transférés à l'étranger, le déficit commercial se creuse, la spéculation contre la monnaie provoque la fuite des capitaux. En France, en 1974, la relance par l'investissement du gouvernement Chirac et en 1981 la relance par la consommation du gouvernement Mauroy furent ainsi vouées à l'échec. L'ouverture des frontières avait commencé dès 1945 quand les pays occidentaux voulurent revenir progressivement au libre échange avec la création du GATT (General Agreement Tariff of Trade). En Europe, la construction européenne compléta le retour au libre échange par une harmonisation des politiques. Ce n'est cependant qu'avec la libre convertibilité des monnaies puis les taux de changes flottants que la contrainte extérieure entraînera l'échec des politiques keynésiennes nationales de relance.

La crise de 1929 avait discrédité des politiques libérales.

La théorie keynésienne a mis l'Etat au centre de la régulation économique.

En faisant varier la demande, on devait parvenir au plein emploi.

Dans les années 1970, l'inflation et l'ouverture des frontières ont compromis la régulation keynésienne.

A l'inflation par la demande s'était substituée une inflation par les coûts.

L'ouverture croissante des économies transférait à l'étranger les effets expansionnistes des politiques de relance.

De leur côté, les taux de changes flottants risquaient d'aggraver la spéculation sur la monnaie.

La contrainte extérieure vouait à l'échec les politiques keynésiennes.

Préconisations communes et contradictions entre les politiques monétaires restrictives et les préconisations de l'économie de l'offre

Tous les libéraux croient à leur autorégulation des marchés. Il existe cependant une contradiction entre les mesures préconisées par les partisans de l'économie de l'offre et celles préconisées par les monétaristes. Pour produire et travailler plus, il faut qu'existe une demande. Or, la plupart des monétaristes veulent brider toute expansion monétaire et, par là même, bloquer l'augmentation de la demande. Dans ces conditions, les avantages accordés aux contribuables aisés et aux entreprises ne débouchent pas sur la croissance. L'augmentation des revenus grâce à des faveurs fiscales va grossir les placements financiers spéculatifs des entreprises et des particuliers. Elle contribue à la prépondérance de l'économie financière sur l'économie réelle.

Les politiques libérales contre l'inflation font payer aux salariés l'arrêt de l'inflation.

Appliquées dès les années 1970, les politiques monétaristes ne sont parvenus à ralentir l'inflation que dans la seconde moitié des années 1980. Cet arrêt relatif de l'inflation n'a pas été dû, comme le croient les monétaristes à une meilleure maîtrise de la masse monétaire. La moindre création de monnaie par les Banques centrales fut en effet largement compensée par la création des fins spéculatives de dollars hors des Etats-Unis. En restreignant les investissements publics et en provoquant une augmentation des taux d'intérêt, elles ont contribué à modifier les rapports de force qui détermine la fixation des salaires et plus généralement le fonctionnement économique. Les entreprises ont été incitées à mieux résister à leurs fournisseurs et à leurs salariés. Pour y parvenir, elles ont accru flexibilité des salaires et la segmentation du marché du travail.

La situation des salariés dans la fixation des salaires s'est d'autant plus vite détériorée que l'indexation des salaires sur les prix a été souvent supprimée ou a perdu son efficacité. Dans l'indice des prix, la chute du prix des produits de haute technologie (télévision, ordinateurs, téléphones portables...) s'effondrait et compensait pour partie l'augmentation du prix des consommations contraintes (chauffage, éclairage, alimentation). Les mesures prises dans certains pays pour amoindrir la puissance syndicale tandis qu'augmentait celle des bailleurs de fonds n'ont pas été immédiatement perçues comme une perte de pouvoir d'achat. En effet, la mondialisation leur procurait à bon prix des produits industriels en provenance des pays à bas salaires. Par ailleurs, notamment aux Etats-Unis, l'endettement leur permettait d'acheter plus et de mieux se loger. Cette évolution semblait rendre moins nécessaire le recours aux syndicats pour améliorer les niveaux de vie. Or la précarité des emplois aboutissait pour les moins qualifiés à une durée de travail moindre que celle des plus qualifiés et l'inégalité des revenus s'accroissait.

Le retour des politiques libérales

Avec l'ouverture des frontières, la réhabilitation de la concurrence et les échecs des politiques keynésiennes a commencé le retour en grâce du marché autorégulé. Il va peu à peu s'amplifier durant les années 1970 et s'épanouir dans les années 1990. Le secteur bancaire sera un des premiers à bénéficier de la libéralisation de son fonctionnement, il en profitera d'autant plus vite que les nouvelles technologies de communication lui ont ouvert de nouvelles perspectives. Cette évolution a bénéficié aux théories libérales. Elles proposaient de libérer les marchés de toute entrave car elles croyaient à leur autorégulation.

Les monétaristes admettent, comme Keynes, que la variation de la masse monétaire a un effet sur l'activité économique. Ils vont profiter de l'échec des politiques anti-inflationnistes pour affirmer que cependant rien ne vaut le marché pour réguler l'économie. A la suite de Milton Friedman, ils condamnent les prescriptions Keynésiennes. Elles perturbent les décisions des entreprises et provoquent des erreurs d'investissement. Ils sont partisans d'une plus grande neutralité monétaire par une croissance faible et régulière de la masse monétaire. Les monétaristes demandent aussi une plus grande neutralité fiscale. Pas plus que les manipulations monétaires, les incitations fiscales perturbent les choix des entreprises et des consommateurs. Ils doutent toujours de la capacité du pouvoir politique à orienter correctement l'économie. Mieux vaut, pour eux, une contrainte imposée par la rigueur du marché qu'une contrainte artificiellement créée par des décisions publiques. Les gouvernements doivent veiller à l'équilibre budgétaire et les banques centrales ne pas se livrer à une création intempestive de monnaie. Certes, en cherchant à stopper l'inflation par de telles méthodes, on risque de ralentir la croissance et de provoquer une montée du chômage. Une fois ce mauvais moment passé, l'économie pourra repartir sur une base plus saine grâce à des acteurs économiques dont la rationalité ne sera plus perturbée par des interventions publiques.

D'autres théoriciens libéraux, **ceux de l'économie de l'offre**, vont proposer de faciliter la reprise par une baisse des charges qui pèsent sur les entreprises et une diminution des impôts incitant leurs bénéficiaires à produire plus pour gagner plus. Ils reprennent à leur manière la loi de J.B Say (1767-1832) : « la production crée son propre débouché ». A son époque, J.B. Say défendait les bienfaits de la Révolution industrielle naissante. Certes les théoriciens de l'offre admettent que dans un premier temps les mesures préconisées peuvent provoquer un déficit budgétaire mais il sera vite résorbé par la reprise de la croissance.

Avec l'échec des politiques keynésiennes, a commencé le retour en grâce par le marché.

Le secteur bancaire sera le premier bénéficiaire de la dérégulation.

D'un côté les monétaristes admettent comme Keynes que la masse monétaire a un effet sur l'activité économique

mais elle risque de perturber les décisions des entreprises.

Il en est de même des incitations fiscales.

Mieux vaut la contrainte imposée par le marché.

Ils préconisent un strict équilibre budgétaire et une création monétaire proportionnelle à l'augmentation de la production.

De leur côté, les partisans de l'économie de l'offre proposent cependant des baisses d'impôts incitant leurs bénéficiaires à produire plus.

Les firmes transnationales dans la transformation des équilibres mondiaux

Le poids des transnationales s'est accru de manière exponentielle entre 1982 et 2005. Leur expansion a été favorisée par les progrès du libre échange et des nouvelles technologies de communication. Désormais l'intégration des flux de production et d'information permet de coordonner des productions situées dans des pays différents. De 1990 à 2005, les fusions-acquisitions internationales ont augmenté de 474 % et de 88 % pour la seule année 2005. Elles ont représenté en 2005, 78 % des flux d'entrées d'IDE (Investissements Directs à l'Etranger). L'ensemble des transnationales avait en 2005 un chiffre d'affaires équivalent à 55 % du PIB mondial (contre 25 % en 1982). Les transnationales représentent 33 % des exportations mondiales et les transforment en partie en transfert à l'intérieur d'une même entreprise. L'ensemble des ventes de leurs filiales installées à l'étranger représente un montant équivalent à 122 % des exportations mondiales. Les 350 premières internationales ont un CA équivalent à 28 % du PNB mondial. Les 100 premières contrôlent 20 % des investissements directs à l'étranger.

Les crises de l'équilibre mondial et l'emploi

La principale conséquence des crises de l'équilibre mondial a été une transformation de la localisation des activités industrielles. Désormais la majorité de ces activités et de la main-d'œuvre industrielle se trouvent en Asie. Cette évolution est d'autant plus rapide que pour certaines productions, comme le textile, c'est aussi la demande qui s'y trouve.

Les entreprises des anciens pays industrialisés sont incitées à accélérer la délocalisation de leurs activités. D'une part, pour bénéficier de marchés moins près de la saturation que ceux qui étaient jusqu'ici leurs principaux débouchés et d'autre part, pour employer une main-d'œuvre moins onéreuse. Cette évolution a d'abord touché les productions faiblement capitalistiques. Elle s'est entendue ensuite à toutes les catégories d'activités, de la production d'automobiles et d'équipements industriels et informatiques aux services informatiques en lignes. En Chine et en Inde, les politiques de formation appliquées à des masses démographiques énormes ont permis de disposer de plus de personnes qualifiées que les anciens pays industrialisés. Chaque année, à elles deux, la Chine et l'Inde forment plus d'ingénieurs qu'il en existe dans l'Union Européenne.

Dans les anciens pays industrialisés, les politiques de délocalisation ont été de deux types. Les entreprises qui n'avaient que peu de capacité financière ont sous-traité leur production et ont créé leurs propres concurrents. Celles qui avaient une capacité financière suffisante ont préféré investir dans les pays émergents en y implantant leurs filiales. Des transferts de technologies ont été rapides car les accords permettant ces nouvelles implantations les exigeaient. Normalement cette évolution ne peut à terme qu'être favorable à tous. Le meilleur client d'un pays industrialisé est un autre pays développé, si cela n'était pas vrai l'Union Européenne n'aurait aucun sens. Encore faut-il que les anciens pays industrialisés adaptent leur structure de production et de formation à ce futur.

Notons enfin que dans les anciens pays communistes de l'Europe de l'Est, l'effondrement des régimes communistes a été suivi d'une chute des activités qui ne subsistaient qu'à l'abri d'une planification centralisée. Il en a été de même dans la formation. L'emploi était garanti et la formation était étroitement spécialisée en fonction des emplois prévus par le Plan. Plus encore que dans le reste de l'Union Européenne, les systèmes éducatifs ont du être totalement modifiés afin de permettre l'acquisition des compétences permettant de faire face aux transformations économiques et sociales.

4. Les crises de l'équilibre mondial

Le 9 novembre 1989, l'effondrement du mur de Berlin marque la fin de la seconde guerre mondiale et annonce celle des régimes communistes européens. A la concurrence des régimes succède une concurrence entre des « économies mondes », celles de l'Amérique du Nord, du Japon qui est maintenant une économie monde sino-japonaise et enfin l'économie monde européenne. L'essentiel des échanges mondiaux et des flux d'investissements se fait soit entre les centres des trois économies mondes, soit au sein de chacune d'entre elles.

Dans leur affrontement, « l'économie monde européenne » est la grande perdante. Elle n'a plus la prépondérance commerciale qu'elle avait durant les Trente Glorieuses. Le passage de l'économie centralisée à l'économie de marchés de l'Europe centrale et orientale a provoqué de douloureuses crises de transition. Elles ont retardé les effets bénéfiques que l'Union Européenne pouvait attendre de l'intégration d'anciens pays communistes. Parallèlement, la suppression de la guerre froide a laissé tomber dans l'anarchie des pays qui étaient autrefois au centre de la concurrence des régimes. Alors que l'espérance marxiste s'effondrait, les pays occidentaux n'ont pas su promouvoir un grand projet mobilisateur. Les extrémismes ethniques et religieux ont été les principaux bénéficiaires de cette situation. Une partie du Moyen Orient, de l'Afrique et des Balkans qui constituait la périphérie naturelle de "l'économie monde" européenne a été ravagée par leurs affrontements.

« L'économie monde sino-japonaise » a, par contre, largement profité de la fin de la concurrence des régimes. Dans la course des PIB, la Chine est désormais la seconde puissance mondiale. Sa faible consommation intérieure et la sous-évaluation de sa monnaie lui permettent de dégager des excédents qui en font une grande puissance commerciale. Elle en a profité pour suivre la voie ouverte par le Japon et les « Dragons » de l'Asie de l'Est et du sud Est dans la conquête du marché Nord américain. En deux décennies, le centre de gravité de l'économie mondiale a basculé de l'Atlantique Nord au Pacifique Nord. La concurrence entre les économies mondes est d'autant plus déstabilisante que l'économie dominante, celle de l'Amérique du Nord, ne parvient plus à la réguler. Ses effets d'entraînements ne sont plus les seuls à régler un monde devenu multipolaire. L'expansion dans une partie du monde n'empêche pas une autre région de connaître une crise importante. Cela ne peut qu'inciter les transnationales à mettre en œuvre une internationalisation pure leur permettant de s'intégrer dans chaque économie monde.

L'effondrement du mur de Berlin marque le début d'une nouvelle époque.

A la concurrence des régimes succède l'affrontement des économies mondes.

L'économie monde européenne est la grande perdante de cet affrontement.

Ses périphéries sont soit perturbées par des crises de transition vers le capitalisme, soit ravagées par des affrontements ethniques ou religieux.

L'économie monde sino-japonaise est par contre la grande gagnante.

La Chine est désormais la seconde puissance industrielle.

Le Centre de gravité de l'économie mondiale bascule de l'Atlantique Nord au Pacifique Nord.

Les transnationales cherchent à s'intégrer dans chaque économie monde

Des crises annonciatrices dont on n'a pas assez tenu compte

Les dernières décennies n'ont pas été un long fleuve tranquille. La financiarisation de l'économie a provoqué des crises qui étaient tout autant des signaux d'alerte. Nous en décrivons trois.

Dès la fin des années 1980, la déréglementation financière entraîna les caisses d'épargne américaines dans des errements financiers. Grâce à leurs dépôts à vue, elles se lancèrent dans des politiques d'investissements spéculatifs. Une partie des caisses d'épargne firent faillite et le gouvernement fédéral pour éviter la ruine de leurs déposants dépensera plusieurs centaines de milliards de dollars. En France, c'est aussi la fin du cloisonnement entre les activités de banque commerciale et de banque d'investissement qui provoque en 1993 la quasi-faillite du Crédit Lyonnais, Son fondateur, Henri Germain avait pourtant institué le cloisonnement du système bancaire français.

Le lundi 19 octobre 1987, la bourse de New York chute de 22 %. Toutes les autres bourses suivent. Le vendredi, le Dow Jones perd 108.35 points. Dans les années précédant le krach, une bulle spéculative s'était constituée. De 1982 à 1987, Wall Street avait gagné 190 %, Londres 250 % et Paris 330 %. Elle n'avait pas grand rapport avec la situation des entreprises mais était due à l'afflux des capitaux à la suite de la hausse du dollar entraînée par la politique monétaire restrictive de la première politique Reagan. En 1985, le dollar valut jusqu'à 11 francs. En abandonnant sa politique monétaire restrictive, le Président Reagan provoque un effondrement du billet vert. Le dollar perd la moitié de sa valeur entre 1985 et 1986. Anticipant une reprise de l'inflation, les spéculateurs suscitent alors une hausse des taux d'intérêts à long terme et un reflux des capitaux du marché des actions vers celui des obligations, c'est le krach boursier. L'intervention des banques centrales évita de le voir se transformer en crise économique. Au cours de cette crise, on vit pour la première fois les opérations de « trading » par ordinateur provoquer des amplifications du mouvement de baisse. Ils étaient programmés pour vendre à tout prix en dessous d'un certain cours. Pour éviter le pire, on a dû arrêter leur fonctionnement.

Jusqu'en 1990, la croissance japonaise paraissait irrépressible. Les grandes firmes japonaises accumulaient les profits et l'économie japonaise les excédents commerciaux. L'afflux de liquidité incita les grandes entreprises à spéculer en bourse et dans l'immobilier. Les pratiques dangereuses se sont multipliées. Elles étaient encouragées par les banques qui accordaient des prêts pour les faciliter. Les ménages dont le taux d'épargne étaient un des plus élevés du monde et qui jusqu'ici se contentaient d'alimenter des comptes d'épargne, se sont eux aussi tournés vers la bourse. Le cours du Nikkei passe de 13 000 points en 1986 à près de 39 000 en décembre 1989. La mafia japonaise en profite pour se livrer à de profitables manipulations. La combinaison de la récession américaine qui a suivi la guerre du Golfe de 1989 et de la politique déflationniste du gouvernement japonais, inquiet de l'emballement financier, provoque un brutal retournement. Entre 1990 et 1992, le cours du Nikkei s'effondre à moins de 15000 points. La baisse des cours a entraîné des ventes rapides de titres, ce qui a accéléré la baisse de leur valeur. Les entreprises ont perdu toute une partie de leurs avoirs et n'ont plus eu la possibilité d'investir dans l'économie réelle. La croissance a durablement stagné en dépit des déficits budgétaires et de la baisse des taux d'intérêt. **La financiarisation avait bloqué la puissance de l'économie réelle japonaise.**

Chapitre 2

De la crise financière à une crise économique mondiale

La crise mondiale actuelle, par son importance et son déroulement rappelle celle de 1929. Elle débute en 2008 par une crise financière et boursière et devient, en 2009, une crise économique touchant l'ensemble des économies et des productions. Comme l'a dit Bernard Gazier en ouverture de l'Université d'été, de même qu'en 1929, « elle a d'abord eu un effet de sidération des acteurs économiques et politiques, puis a entraîné une contraction de l'activité, des pertes de revenus, une angoisse individuelle et une défiance collective ». Pourtant, tout au long des années 1980 et 1990, on a vu se développer des crises partielles (crise des caisses d'épargne américaines, krach boursier de 1987, effondrement du Nikkei de 1990 suivi de près de la crise des valeurs technologiques, crise boursière asiatique de 1997...). À partir de 2005, tout était prêt pour déclencher le processus qui allait aboutir à la crise actuelle, mais l'idéologie libérale de l'autorégulation des marchés rendait aveugle ses défenseurs.

1. Du Big bang financier au Krach boursier

Dès le milieu des années 1970 et surtout des années 1980, on assiste à un Big Bang financier. Il est dû aux actions conjuguées de la déréglementation des activités financières et aux technologies de l'information.

La déréglementation permet de multiplier les activités spéculatives tandis que les technologies de l'information facilitent leur rapidité et leur mondialisation. L'expansion des activités financières est foudroyante. L'économie financière prend le pas sur l'économie réelle. Aux Etats-Unis, le profit du secteur financier qui représentait moins de 15 % du profit des entreprises américaines en 1960, en représente avant la crise près de 40 %. 40 % de la croissance du secteur privé américain sont dus à l'immobilier et aux services financiers, très étroitement liés l'un à l'autre. En Grande-Bretagne, ce pourcentage atteint 50 %. En 2006 la valeur de l'immobilier est évaluée à 75 trillions de \$, soit une fois et demi le PIB mondial contre seulement les trois quarts 10 ans plus tôt. En France, en 20 ans, le CAC40 augmente de 120 % alors que les salaires ne progressent que de 15 %.

Ce Big Bang financier est accompagné d'innovations institutionnelles et financières. Le cloisonnement entre d'un côté les banques recevant des dépôts à court terme et accordant des crédits et de l'autre, les banques d'investissements spéculatifs a été peu à peu supprimé. Des banques développent des activités d'assurances et des compagnies d'assurances des activités de banque d'investissements.

Le déroulement de la crise actuelle ressemble à celui de la crise de 1929.

Elle sidère les acteurs économiques.

Cependant dès 2005 tout était prêt pour le déclenchement du processus qui a abouti à la crise actuelle.

Dès le milieu des années 1970 et surtout des années 1980, on assiste à un Big Bang financier.

Déréglementation et technologies de l'information facilitent les opérations financières.

L'économie financière prend le pas sur l'économie réelle.

Ce Big Bang financier est accompagné d'innovations institutionnelles et financières.

Les plus-values boursières et l'emploi

Les envolées de la bourse ne sont pas toujours favorables à l'emploi. Pour faire face à la mondialisation, les transnationales ont un besoin croissant de capitaux. Ce sont de plus en plus des fonds d'investissement ou de retraite qui leur apportent. Les rendements qu'ils exigent, souvent supérieurs à 15 %, sont sans rapport avec le profit industriel. Pour parvenir à satisfaire les investisseurs financiers, les firmes se lancent dans des pratiques dangereuses. Des sociétés rachètent leurs propres actions pour les raréfier et faire monter leurs cours et les dividendes distribués par action. Elles multiplient les opérations purement financières. Des firmes largement bénéficiaires licencient pour des raisons spéculatives. D'une manière générale, pour répondre aux exigences des financiers, elles « s'allègent » un peu plus en sous-traitant une part croissante de leur production, en employant de plus en plus de personnes à contrats à durée déterminée, la précarité de l'emploi augmente... Les salariés sont les principaux perdants de ces pratiques.

La financiarisation de l'économie renforcée par l'évolution sociale

Pour mieux faire accepter leurs exigences et pousser les directions des transnationales à rechercher des profits financiers pour y répondre, les fonds d'investissements et autres apporteurs de capitaux financiers leur offrent des stocks options, des parachutes et des retraites dorées. L'affaiblissement des syndicats, le développement du crédit immobilier et à la consommation, notamment « revolving », ont évité une opposition frontale des salariés à cette financiarisation. Enfin et surtout, l'évolution démographique a facilité la croissance des fonds d'investissement. Le vieillissement de la population incite les futurs retraités à épargner plus pour préparer leur retraite. Ce comportement a été naturellement plus répandu dans les pays où l'essentiel des retraites est par capitalisation. L'augmentation des inégalités a lui aussi permis une augmentation des placements financiers. Cette augmentation a été d'autant plus forte que les avantages fiscaux accordés à la classe moyenne ont rendu disponibles des sommes qui auraient dû alimenter les prélèvements obligatoires.

Les conséquences directes sur l'emploi du Krach boursier

Les premiers emplois touchés par la crise boursière sont évidemment ceux du secteur bancaire. En Grande-Bretagne où, la veille de la crise, il y avait plus d'emplois dans le secteur bancaire et financier que dans l'industrie ou en Islande où n'existait plus que le secteur bancaire, le chômage explose avant que le krach boursier ne se transforme en crise économique. Dans tous les pays, le secteur financier et bancaire qui avait été un des secteurs qui jusqu'en 2008 avait été le plus créateur d'emplois, les licenciements sont nombreux ; il en va de même pour les agences immobilières. Par la suite, la crise financière se transformant en crise économique, c'est l'ensemble des secteurs économiques qui vont connaître l'augmentation du chômage.

Ces modifications institutionnelles sont accompagnées de nombreuses innovations financières.

Une modification des règles comptables conseillée par une société privée américaine, a fait évaluer les actifs à leur valeur du marché du moment. Au fur et à mesure que le cours des bourses s'élève, la valeur des fonds propres des institutions financières et bancaires augmente et permet d'accroître le montant des opérations qu'elles traitent. **Parallèlement on assiste à une multiplication des marchés dérivés.** Ils deviennent un des aspects essentiels de « l'économie de casino ». Ces marchés ont pour principal but de couvrir les risques pris sur les autres marchés. A partir de cet objectif, ils sont devenus une source autonome de profits financiers. De 2004 à 2007, les opérations quotidiennes sur ces marchés sont passées de 1200 milliards à 2100 milliards de \$.

Aux Etats-Unis, les organismes prêteurs transforment les reconnaissances de dettes qu'ils possèdent en dettes obligataires qu'ils revendent dans le monde entier à des banques et à d'autres institutions financières. Pour donner confiance à leurs acheteurs, ils combinent dans chaque titre des titres sans risque à des titres adossés à des reconnaissances de dettes plus douteuses. Leur encours passe de 6 trillions de \$ en 2004 à 60 trillions en 2008, l'équivalent du PIB américain. Elles deviennent l'élément essentiel de la liquidité bancaire. Or une partie était créée à partir des prêts immobiliers accordés à des ménages américains dont le revenu risquait de devenir insuffisant pour faire face à la charge de leur dette. Lorsqu'un grand nombre de ménages ont été dans ce cas, beaucoup ont dû abandonner leur maison, le marché immobilier américain s'est effondré et la valeur des « subprimes » aussi.

La dévalorisation des « subprimes » a entraîné celle de toutes les valeurs titritisées et des produits qui leur étaient liés. La valeur des actifs étant calculée à la valeur du moment, on a assisté à une dévalorisation massive des actifs bancaires. La dévalorisation a été d'autant plus forte que la titrisation empêchait de mesurer les risques réels. Pour retrouver des liquidités, banques, fonds de retraites et fonds spéculatifs ont procédé à des ventes massives de valeurs boursières. Les cours de bourse se sont effondrés. A Paris, le CAC40 qui était à 6089 points en mai 2007, tombe à 2519 points en janvier 2009.

Le paroxysme de la crise bancaire est atteint le 15 septembre 2008 quand le gouvernement américain laisse tomber en faillite la banque Lehman Brothers. Ce ne sont pas en effet les dépôts qui font les crédits mais les crédits accordés par une banque qui font les dépôts dans les autres. La faillite d'une grande banque peut ainsi en entraîner bien d'autres. Les Banques Centrales et les Etats sont intervenus massivement pour éviter la panique. Elle le fut de peu mais les banques tétanisées par le risque d'avoir des actifs sans valeur ne se prêtent plus entre elles et diminuent drastiquement les crédits au reste de l'économie.

Avec notamment :

- une modification des règles comptables,

- une multiplication des marchés dérivés.

Aux Etats-Unis, les organismes prêteurs, pour retrouver leurs fonds mettent en œuvre une autre innovation : la titrisation des dettes.

Souvent créés à partir des crédits immobiliers à des ménages à faibles revenus, lorsque ces derniers ne peuvent plus assumer la charge de leurs dettes, leur valeur s'effondre.

Elle entraîne celle de toutes les valeurs titritisées et des produits qui leur étaient liés.

Tout le système bancaire mondial risquait de s'effondrer comme un château de cartes.

La panique est évitée grâce à l'intervention des Banques Centrales et des Etats.

La crise économique et l'emploi

La crise économique de 2009 se développe sur une situation de l'emploi modifiée par l'ensemble des bouleversements qui se sont produits depuis 1970.

- **Ce sont les emplois précaires et ceux des sous-traitants qui sont immédiatement touchés.** Les pays tels, la Grande-Bretagne, où la flexibilité de l'emploi était la plus élevée, connaissent la croissance la plus rapide du chômage. Dans la plupart des pays, toutes les pratiques mises en œuvre pour donner de la flexibilité à la production et à l'emploi protègent cependant les titulaires d'emplois à durée indéterminée, les « insiders » (en français travailleurs installés). Avant une mise à pied définitive, ils sont de préférence mis en chômage partiel, des conventions ou des mesures législatives leur permettant de conserver une partie de leur revenu. Les entreprises qui le peuvent ne veulent pas perdre définitivement la partie de leur main-d'œuvre la mieux formée et la plus nécessaire au bon fonctionnement des installations sophistiquées. Le chômage partiel évite aussi une explosion statistique des pertes d'emplois car il n'est pas comptabilisé dans les statistiques du chômage.

- **Les catégories sociales qui ont du mal à s'insérer dans l'emploi ou à conserver un emploi subissent le plus le chômage.** Les phénomènes d'exclusions de l'emploi s'aggravent. Les migrants sont les premiers à les subir ; les jeunes d'origine étrangère aussi. Le décrochage scolaire n'est plus un phénomène individuel ; on assiste dans certains quartiers à un décrochage de masse, plus difficile à résoudre que le chômage de masse des années 1980.

- **Les pays émergents ont connu une moindre dégradation économique.** Les systèmes bancaires et financiers chinois et indien, peu intégrés au système mondial, ont moins subi le choc de la crise financière. L'Inde dont l'économie est plus autocentrée et qui compte plus que la Chine sur la consommation intérieure n'a été touchée que de deux manières : la chute brutale des revenus envoyés par la diaspora indienne et les pertes de la valeur des actifs possédés par les plus riches. Par contre, l'économie chinoise a été directement atteinte par la baisse des exportations. Des activités exportatrices, telles celle du jouet qui représentait 60 % de la production mondiale, ont été directement affectées par la chute du commerce mondial, 50 % des entreprises chinoises de jouets ont fait faillite. Des régions du Sud Ouest de la Chine où se trouvent une grande partie des firmes exportatrices ont connu de véritables effondrements. La construction de villes destinées à devenir les "entrepôts du Monde" a été brutalement stoppée. Ce sont les travailleurs ruraux migrants qui ont le plus supporté les conséquences de la crise. Plus de 15,3 % d'entre eux, soit près de 20 millions, ont perdu leur emploi et ont dû retourner dans leurs villages pour survivre. Cependant, tant en Chine qu'en Inde, les facteurs qui dopent la croissance sont tels que le fléchissement n'a été que temporaire. En 2009, 80 % de la croissance mondiale seront dus à l'ensemble « ChinIndia ».

Le choc de la crise économique sur les taux de croissance (% du PIB)

	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Japon	Russie	Chine	Inde	Pays en développement hors Chine et Inde
2007	2,1	2,6	3	2,2	2,1	8,1	11,9	8,7	6,1
2008	1,8	1,8	1,8	1,2	1,7	7,5	10,0	7,8	4,5
2009	-3	-6,1	-4,3	-2,8	-6,8	-6,8	7,7	5,9	1,6

Sources : estimations d'Alternatives économiques

2. La crise économique mondiale

La chute des crédits accordés à l'économie par le secteur bancaire a d'abord provoqué une baisse de la production dans tous les secteurs qui se développent grâce au crédit. Le secteur immobilier et l'industrie automobile sont les plus durement touchés. La chute de la production y est brutale et les constructeurs automobiles américains ne sont sauvés de la faillite que par des interventions publiques massives. En Europe, la production est arrêtée pendant plusieurs semaines pour permettre l'écoulement des stocks ; cet arrêt est fatal à certains sous-traitants.

L'incertitude de la valeur de leurs actifs financiers amène les banques à une grande prudence vis-à-vis des demandeurs de crédits. Faute de crédits à court terme, des entreprises de tous secteurs sont affectées et sont obligées de restreindre leur production. Certaines font faillite alors qu'elles avaient un carnet de commandes suffisant. Les investissements productifs tombent. **La baisse des exportations mondiales suit celle de la production industrielle et l'aggrave.** Elle est particulièrement importante dans les pays exportateurs de biens d'équipement, notamment l'Allemagne et le Japon. La chute des échanges internationaux transmet la chute de la demande aux pays émergents de l'Est et du Sud Est Asiatique. La consommation intérieure y est en effet moins déterminante pour la croissance que les exportations.

La baisse du prix des matières premières amène un arrêt des stockages spéculatifs qui se répercute sur l'ensemble de l'économie. En quelques mois, le prix du baril passe, du fait des contrats à terme, de 144 \$ à moins de 40 \$. Après avoir amplifié la hausse du prix du baril, la spéculation en précipite la chute. La croissance de la Russie dont l'économie dépend du secteur énergétique est durement atteinte. Les autres producteurs de matières premières, notamment africains, sont aussi encore plus durement touchés. Certaines régions du monde affectées à la fois par la chute du prix des matières premières et les changements climatiques s'enfoncent un peu plus dans la pauvreté. **Plus d'un milliard de personnes connaissent aujourd'hui la faim.**

L'augmentation du chômage, le sentiment d'insécurité, la chute des crédits à la consommation provoquent une baisse de la consommation. On risque d'entrer dans une spirale répressive de l'économie réelle dont on ne peut sortir qu'en relançant l'économie par des interventions publiques. L'année 2009 verra ainsi se multiplier les plans de relance. Reste à savoir dans quelles mesures ces plans permettront de relancer l'emploi. En tout cas, ils ont évité le pire et dès la fin 2009, la croissance des pays émergents est repartie à la hausse.

La chute des crédits accordés à l'économie par le secteur bancaire a entraîné une baisse de la production dans tous les secteurs qui se développent grâce au crédit.

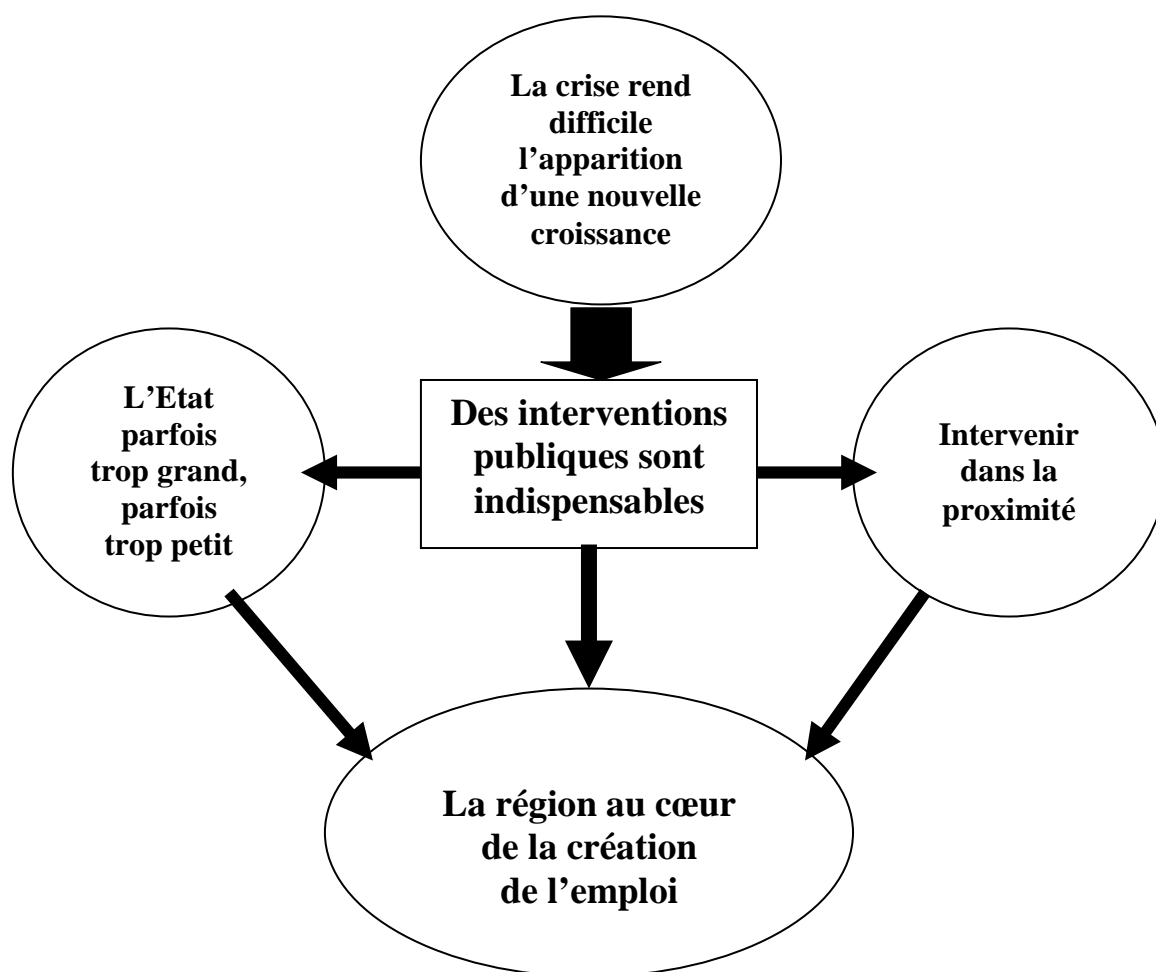
L'incertitude de la valeur de leurs actifs financiers amène les banques à une grande prudence vis-à-vis des demandeurs de crédits.

La baisse des exportations mondiales suit celle de la production industrielle et l'aggrave.

Les marchés des matières premières et du pétrolier connaissent un brutal renversement de tendance.

Les pays les plus pauvres sont les plus durement touchés.

L'augmentation du chômage, le sentiment d'insécurité, la chute des crédits à la consommation provoquent une baisse de la consommation.



Donner la priorité à la lutte contre le chômage

Dans la lutte contre la crise, on a mis l'accent sur les déséquilibres financiers et économiques. La diminution du chômage a été le plus souvent considérée comme une conséquence indirecte des mesures prises pour lutter contre ces déséquilibres. Les prévisions de l'OIT montrent au contraire qu'il faudrait faire de la création des emplois l'objectif essentiel. D'après l'OIT, par rapport à 2007, on risque d'avoir en 2010, entre 39 millions et 61 millions de chômeurs supplémentaires selon que l'on adopte un scénario optimiste ou un scénario pessimiste. Si on regarde l'avenir, la situation est encore plus sombre. Chaque année, quelque 45 millions de personnes entrent sur le marché du travail. A ce rythme, l'économie mondiale doit créer 300 millions d'emplois d'ici 2015 pour retrouver seulement les équilibres d'avant la phase aiguë de la crise. Or seulement 9 % des sommes dépensées pour sortir de la crise sont corrélées avec la situation sociale et 1,8 % ont un rapport direct avec la création de l'emploi. Le défi est immense et d'autant plus urgent à relever que le laps de temps entre les mesures prises pour rétablir les équilibres financiers et économiques et leurs effets sur l'emploi est lent. Au cours des précédentes crises, aux Etats-Unis, on a évalué ce délai entre quatre et cinq ans.

Texte établi à partir de l'intervention de Jean-François TROGRILIC, Directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) en France

Deuxième partie

Les Régions au cœur de la défense et de la création des emplois

Dès la fin de l'année 2009, certains ont mis l'accent sur des faits annonciateurs de la fin de la récession. Aux Etats-Unis, l'immobilier retrouve des clients, les banques renouent avec les bénéficiaires et remboursent une partie des sommes avancées par les Etats, les indices boursiers sont bien orientés. La reprise est encore plus flagrante dans les pays émergents. Malheureusement, ce sont les mêmes qui n'ont pas vu venir la crise qui nous disent le plus fort qu'ils en voient la sortie. Pire, dans bien des pays, nous assistons à une reprise sans augmentation de l'emploi.

En réalité, si une aggravation de la récession, au sens statistique du terme*, a été évitée, la crise n'est pas terminée. Nous n'avons même pas surmonté les conséquences sur l'emploi des crises précédentes. A la veille des crises financières et économiques de 2008 et 2009, la situation n'avait rien de normal. Dans le monde, le chômage et la pauvreté avaient augmenté, 8 personnes sur 10 n'avaient pas de protection sociale, même dans les pays riches des populations subissaient des exclusions du marché de l'emploi. Les déséquilibres antérieurs ont été la cause de cette situation, la crise a encore aggravé l'acuité des problèmes du chômage. Présenter la situation antérieure comme normale et vers laquelle il faudrait tendre relève plus de la supercherie que de l'analyse économique.

Aujourd'hui la résolution des problèmes de l'emploi rend urgent des interventions publiques ciblées et qui ne fassent pas de leur résolution une conséquence indirecte des politiques de relance.

En tout cas, leur efficacité dépend de leur traduction sur le terrain. Il en est au niveau européen comme au niveau national ; c'est par l'implication des Régions que ces politiques deviennent efficaces.

*deux semestres successifs de croissance négative

Le texte de cette introduction est inspiré par l'intervention de Jean-François TROGRIC au cours de la dernière séance plénière de l'Université

L'effondrement du système bancaire a été évité.

Des plans de relance ont évité la transformation de la récession en dépression.

Une première reprise a lieu mais, sans une création des emplois, demeure insuffisante.

Si une aggravation de la récession a été évitée, la crise n'est pas terminée.

Les déséquilibres antérieurs sont la cause de cette situation, la crise a encore aggravé l'acuité des problèmes du chômage.

Il est urgent que des interventions publiques ciblées permettent une croissance des emplois.

Leur efficacité dépendra de leur traduction sur le terrain.

Pour en finir avec la crise, les équilibres à rétablir ou à établir

Le premier équilibre à restaurer est celui entre l'Etat, le marché, la société et l'individu. L'Etat est relégué, l'individu est survalorisé mais seulement quand il est gagnant et non quand il est perdant ; le marché est devenu un acteur que personne ne peut remettre en cause sous peine de voir tomber sur lui toutes les foudres des économistes libéraux.

Le deuxième équilibre qu'il faut retrouver est celui entre l'économie, le social et l'environnement. Nous ne devons pas avoir d'un côté ceux qu'on présente comme des «*Ayatollahs verts*» et de l'autre des productivistes purs. Des trous noirs doivent être comblés et des compromis trouvés grâce à des dialogues à la fois sociaux et politiques. Un équilibre entre la production et l'environnement doit être promu.

Le troisième équilibre est celui entre la finance et l'économie réelle. Le système financier doit retourner à ses fonctions de base. Le prix Nobel, Joseph Eugène Stiglitz l'a très bien dit: *le rôle des finances est de lubrifier les rouages de l'économie réelle, ce n'est pas de mettre à terre l'économie réelle.*

Le quatrième équilibre concerne les rapports entre le capital et le travail. Il faut rétablir la primauté de l'humain au travail sur le capital. La demande de rendement exorbitant dans les entreprises et la façon dont elles procèdent doivent être remises en question. Face à la domination du capital d'aujourd'hui, la valeur Travail doit être réhabilitée.

Le cinquième équilibre à restaurer est celui entre les marchés intérieurs et les marchés internationaux. Il est indispensable pour maîtriser la mondialisation et ce n'est pas sans angoisse que les économistes l'abordent. Comment l'établir sans pour autant revenir au protectionnisme qui aggrava la crise de 1929 ?

Le sixième équilibre a trait aux rapports entre la productivité et les salaires. Le salaire ne reflète pas toujours, et même de moins en moins, la productivité réelle du salarié. La réhabilitation du salaire comme élément du contrat social est tout à fait fondamentale.

Le septième équilibre concerne l'accès aux biens essentiels : la santé, l'eau, l'école, le développement (aujourd'hui on estime que seulement 20 % de la population mondiale disposent d'un vrai système de protection sociale ; 50 % incluant ces 20 % disposent d'un système qui n'est pas toujours très performant ; et 50 % n'ont rien du tout). Ce n'est pas un hasard si aux Etats-Unis le problème majeur du président Obama est de réussir à mettre en place une assurance maladie pour tous. On est bien là dans les paradoxes de cette société, très performante sur un plan économique mais qui à force d'avoir relégué au second plan les valeurs qui l'ont constituée, prend le risque de nous amener à terre.

Texte établi à partir de l'intervention de Jean-François TROGRIC Directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) en France

Chapitre 3

L'Etat est de retour mais...

Avec la crise, l'autorégulation par le marché a été brutalement mise en cause, le rôle de l'Etat ou plus précisément celui des interventions publiques, réhabilité. Certains vont au-delà de cette constatation et pensent que la crise est aussi une opportunité pour entreprendre des changements radicaux dans la croissance et dans la manière de mettre en œuvre la formation et l'éducation. En réalité la crise n'est pas réellement une opportunité, c'est le révélateur des problèmes que nous devons résoudre. L'énumération des équilibres à établir ou à rétablir qu'elle met en évidence montre l'ampleur de la tâche. En même temps, la crise peut rendre plus difficile l'apparition d'une nouvelle croissance et met en évidence les limites du retour de l'Etat national.

1. La crise rend plus difficile l'apparition d'une nouvelle croissance.

Aujourd'hui la défense de l'environnement ouvre de nouveaux débouchés, les besoins en matière de santé et de formation aussi. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication entrent dans leur phase de maturité mais en se rapprochant, certains champs d'investigation permettent de nouvelles innovations. Le développement actuel des biotechnologies, des nanotechnologies ou encore des sciences cognitives en est la preuve. Nous sommes dans la phase du cycle des TIC durant laquelle l'hybridation entre les connaissances et les technologies multiplie les champs du possible. **Malheureusement, pour une entreprise, la mise en œuvre d'innovations entraîne au départ une augmentation des coûts fixes.** Un nouveau produit, une nouvelle technique ou une modification importante de l'organisation imposent des dépenses préalables. Elles ne pourront être amorties que lorsque l'innovation aura un marché suffisant. Au moment où la rentabilité est dégradée, bien des entreprises ne peuvent assumer cette mise de départ. Quant aux banques, elles sont d'autant plus réticentes que la crise a augmenté les défaillances de nombreux débiteurs et que leur bilan cache encore des actifs sans valeur. Finalement la plupart des entreprises parent au plus pressé. Elles rechignent à consacrer plus d'argent et de temps à la transformation de leur production et aux formations qu'elles exigeraient.

De leur côté, les pouvoirs publics sortent de la crise avec une charge de la dette sans précédent et hésitent à l'accroître de manière conséquente.

Avec la crise, l'autorégulation par le marché a été brutalement mise en cause.

Certains pensent que la crise est aussi une opportunité.

En réalité, la crise est révélateur des problèmes que nous devons résoudre.

La possibilité d'une nouvelle croissance existe,

encore faut-il que le possible soit envisageable.

Pour une entreprise, toute innovation entraîne une augmentation des coûts fixes.

Elle préfère parer au plus pressé.

De leur côté, les pouvoirs publics sortent de la crise avec une charge de la dette sans précédent.

Flexibilité, sécuflexibilité et marchés transitionnels du travail

- **Depuis le début des années 1970, la flexibilité de l'emploi augmente.** Pour faire face à l'incertitude des marchés, les entreprises ont tenté de lutter contre les rigidités et de refaire du salaire un coût variable. La sous-traitance, les emplois précaires, le recours aux agences de travail temporaire ont accru la flexibilité externe de l'emploi. Les heures supplémentaires, l'épargne temps, la formation permanente gérée par l'entreprise ou encore l'individualisation des salaires ont assuré la flexibilité interne. Cette flexibilité est principalement supportée par le salarié. C'est lui qui doit maintenir son employabilité en devenant plus mobile et en acceptant le nouveau fonctionnement de l'entreprise. Cette flexibilité a abouti à une segmentation du marché du travail. D'une part, un marché du travail interne aux entreprises pour les salariés indispensables (les insiders) ; contre la garantie de l'emploi, ils doivent accepter la flexibilité du travail. D'autre part, un marché externe pour les salariés (les outsiders) qui assurent principalement la flexibilité externe, allocations chômage et diverses autres aides leur garantissant un minimum de revenu.

- **Dans la seconde moitié des années 1990, on a vu apparaître, notamment en Hollande et au Danemark, des politiques de flexisécurité.** Leur objectif était de réduire le dualisme du marché du travail. La teneur des contrats à durée déterminée et celle des contrats à durée indéterminée sont rapprochées, les mêmes droits sont attribués à tous les salariés notamment en matière de formation... Une politique active de l'emploi est mise en œuvre, des formations de reconversion et des allocations de chômage conséquentes sont offertes aux chômeurs. Plus de personnes passent par le chômage, mais perdre son emploi comporte moins de risques d'exclusion de l'emploi. Trop souvent, dans les rapports entre le patronat et les organisations syndicales, la flexisécurité a été une sorte de troc : accepter la mobilité et les salariés auront la possibilité de retrouver plus rapidement un emploi.

- **La crise a fait brutalement bondir le nombre des chômeurs. Ce sont les « outsiders » qui l'ont principalement subie. Mettre en place une flexisécurité dite à la Danoise, notamment dans les pays qui n'ont pas la même histoire des rapports sociaux, apparaît très onéreux.** Des voies nouvelles sont explorées. Elles s'appuient sur une conception plus large, plus collective et plus dynamique de la flexisécurité. Au-delà des dispositifs traditionnels de formation et de reclassement, de nouveaux arrangements sont expérimentés. Ils visent à reconnaître et à développer les compétences acquises hors de l'activité professionnelle, à faciliter le chômage partiel, à lier allocations de chômage et exercice d'activités utiles, à créer des groupes d'employeurs facilitant le passage d'un contrat travail à un autre, du travail à la formation... On ne prend pas simplement en compte les parcours professionnels mais les parcours de vie et la diversité des transitions entre l'emploi, le chômage et l'inactivité (formation, congés, activités non lucratives, mi-temps, éducation des enfants...). On favorise l'intégration sociale et pas simplement le retour à un emploi stable à plein temps. A terme, le marché du travail ne serait plus considéré comme la confrontation entre des stocks offres et demandes de travail mais comme un espace de mobilités dans lequel s'organiseraient des flux entre divers « états ». Peu à peu se précise la possibilité de « **marchés transitionnels du travail** ». Il ne s'agit plus comme dans la flexibilité « d'équiper les gens pour le marché » mais « d'équiper le marché pour les gens » tout en limitant les coûts de la simple flexisécurité. On est encore loin du compte mais il est sûr que pour être menée à son terme cette évolution exigera une politique visant un horizon bien au-delà de la crise.

Texte établi à partir de l'intervention de Bernard GAZIER Economiste, Membre de l'Institut universitaire de France au cours de la première séance plénière.

De même, ils rechignent à augmenter la pression fiscale qu'ils ont diminuée pour faciliter la reprise. Même dans l'éducation et la formation dont dépend la possibilité d'une nouvelle croissance, l'heure est aux économies. On recherche parfois plus à camoufler le chômage qu'à le traiter. Le « revolving door » se développe ; au lieu de prendre le temps nécessaire à la réorientation d'un chômeur de longue durée, on le forme brièvement et on l'envoie vers un emploi peu durable ; lorsqu'il revient au chômage, il n'est plus un chômeur de longue durée.

Pour faciliter la reprise, on préfère aider le redémarrage d'anciennes consommations, par exemple avec la prime à la casse facilitant les ventes d'automobiles. Certes, il existe toujours une demande pour des produits nouveaux, toutefois son expansion suppose que la majorité de la population suive les leaders de consommation. Or aujourd'hui, avec la crise, une grande partie des ménages se débat dans des difficultés immédiates. Ils sont d'abord préoccupés à rechercher ou conserver un emploi. Quand leurs revenus tombent, le pourcentage de leurs ressources consacrées au budget alimentaire augmente et leur revenu discrétionnaire destiné à des dépenses nouvelles tombe. Envisager de se lancer dans une formation et dans une réorientation du parcours professionnel leur apparaît souvent un luxe hors de portée. Les jeunes vont au moins aléatoire et au plus sécurisant en allongeant leur parcours scolaire sans mettre en cause leur orientation. Les plus défavorisés recherchent des revenus de substitution et le décrochage s'accroît au point de devenir, comme nous l'avons dit, un décrochage de masse.

En temps de crise, que ce soit les entreprises, les pouvoirs publics ou les ménages, il est plus aisé d'agir dans le court terme. Or on ne peut pas par des mesures à court terme traiter les problèmes à long terme.

2. L'espace national est souvent trop restreint pour permettre une intervention efficace.

La crise a révélé que dans le domaine monétaire et bancaire, la coordination des politiques était indispensable pour éviter le retour aux errements du passé. De même, il est impossible de réaliser une défense de l'environnement sans que tous les pays y participent. Ceux qui la mettraient en œuvre subiraient une perte de compétitivité par rapport aux pays qui continueraient à polluer et rendraient inefficaces une partie des mesures prises par les autres pays. En Europe, l'absence d'une relance européenne qui ne soit pas principalement l'addition de relances nationales a rendu la reprise moins rapide qu'aux Etats-Unis. La lutte contre le chômage, la sécurisation des emplois et des parcours de vie imposent aussi coordination et coopération. Dans un contexte de crise, sans une avancée significative dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, des mesures qui se limiteraient à l'espace national pourraient entraîner une perte de compétitivité.

Les pouvoirs publics rechignent à augmenter une pression fiscale qu'ils ont diminuée pour faciliter la reprise.

Pour faciliter la reprise, on préfère faciliter le redémarrage d'anciennes consommations.

Certes, il existe toujours une demande pour des produits nouveaux,

mais les ressources consacrées au budget alimentaire augmentent et le revenu discrétionnaire destiné à des dépenses nouvelles tombe.

Les préoccupations à court terme priment sur celles à long terme.

La crise a révélé que dans le domaine monétaire et bancaire, ou encore dans la relance, la coordination des politiques nationales était indispensable.

La lutte contre le chômage, la sécurisation des emplois et des parcours de vie imposent aussi la coopération.

Pour mieux accompagner les personnes dans leur parcours de vie

L'accompagnement est encore plus nécessaire en période de crise :

- Il permet de mieux prendre en compte les parcours de vie « entière », intégrant les dimensions formelles, non formelles, personnelles, sociales, collectives, professionnelles.
- Défini comme un « côte à côte éducatif pour aider à penser son expérience », il suppose des lieux d'information, d'orientation et de consultation, des dispositifs, des méthodologies, des outils, notamment de valorisation des compétences (clés, transversales, de base..).
- Il doit prendre en compte les contextes et les environnements.
- Il doit articuler et rapprocher les différents champs d'intervention (Accueil/Information/Orientation/Accompagnement/ GPEC..) à l'échelon du territoire, dans une synergie des réseaux et dans un partenariat social.
- Relevant de l'orientation, il est au cœur des enjeux individuels et sociétaux permettant à chacun de prendre une place dans la société de la connaissance.

Pour le mettre en œuvre :

- Nécessité et besoin encore plus accrus en période de crise de méthodologies et des outils d'accompagnement innovants et performants, permettant aux publics fragilisés d'apprendre à penser leur expérience et à devenir acteurs de leur parcours.
- Articuler dans les dispositifs une double logique : celle d'équiper l'individu au marché et celle d'équiper le marché à l'individu, en intégrant l'approche individuelle dans une dimension collective (entreprise, territoire..).
- Capitaliser et disséminer davantage les bonnes pratiques (intérêt des référentiels, en faisant attention à la construction d'outils insuffisamment mis en pratique).
- Face aux besoins grandissants d'accompagnement, organiser à l'échelon des territoires un accompagnement individuel/personnalisé de masse avec la mise en réseau des acteurs et l'articulation de l'offre de service Accueil/ Information /Orientation/ Accompagnement.
- Prendre en compte la temporalité du processus d'orientation qui s'oppose aux logiques gestionnaires et à court terme.
- Intégrer davantage une dimension d'échange et de mise en réseau à l'échelon des régions européennes, pour l'expérimentation des méthodologies et outils.
- Nécessité d'une professionnalisation des acteurs dans cette finalité éducative d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes et de leur environnement (territoire, entreprises..)

Conclusions rédigées par Agnès BERJON, INTERMIFE Rhône-Alpes à la suite des travaux de l'atelier « La nécessité d'un accompagnement des parcours de vie » animé par Isabelle HALLEUX de l'Université de Liège.

3. Manager les interventions publiques au plus près de leur mise œuvre.

Les politiques nationales et leurs coordinations peuvent impulser un nouveau développement et créer les conditions de sa mise en œuvre. Toutefois, dans bien des cas, ces politiques ne trouveront leur efficacité que dans la proximité.

Dans le domaine économique, nous avons vu que dans la phase actuelle du cycle technologique, l'hybridation entre des techniques et des connaissances qui se développaient séparément, élargit les champs des possibles. Mais l'hybridation n'est pas une opération facile. Elle suppose l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale et destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun. Il n'est guère aisé d'y parvenir sans une proximité territoriale. De même, si tout le monde est d'accord pour affirmer que ce sont les PME qui sont les plus susceptibles de créer des emplois, c'est par leur insertion dans un environnement territorial dynamique qu'elles y parviennent le mieux.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, « l'apprendre tout au long de la vie » ne peut, le plus souvent, se réaliser que sur les lieux de vie. Certes, la formation à distance se développe, mais elle suppose un encadrement, des services de proximité et des relations entre les formés. La formation à distance ne peut pas être solitaire. N'oublions pas que la classe n'est pas simplement une manière économique de former, elle lie acquisition du savoir et intégration sociale. Pour être efficace la formation à distance suppose que nous réinventions son insertion dans une proximité qui conservera le rôle social de la classe. Elle suppose des lieux où les formés puissent recevoir une assistance à la fois technique et pédagogique, des lieux où les rapports avec un animateur et d'autres formés leur évitent le découragement. Il ne peut pas y avoir formation sans accompagnement. Il joue aussi un rôle décisif dans l'orientation et la réinsertion dans l'emploi. L'énumération des recommandations par l'Atelier de l'Université d'été qui lui était consacré l'illustre bien.

Reste à savoir qui peut le mieux manager les interventions dans la proximité.

Les interventions publiques ne trouvent leur efficacité que dans la proximité.

Dans le domaine économique, le développement d'activités nouvelles impose des associations et des coopérations qui pour la plupart ne peuvent s'épanouir que dans une proximité territoriale.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, « l'apprendre tout au long de la vie » ne peut se faire que sur les lieux de vie.

Même la formation à distance ne peut être solitaire et exige un accompagnement local.

Autonomie régionale et partenariat : l'exemple de la Catalogne

La Généralité de Catalogne a été la première Communauté autonome espagnole assumant des compétences en matière de formation continue. C'est en 1992 que cette gestion lui fut transférée avec la gestion de la formation professionnelle et de l'emploi. Toutefois, le 22 décembre 1992, cette compétence fut donnée à la Fondation pour la Formation dans l'Emploi (Fundación para la Formación en el Empleo – FORCEM). Cet accord du 22 décembre 1992 était un accord tripartite entre l'Administration Générale de l'Etat, les organisations patronales et les syndicats de salariés les plus représentatives au niveau national. La Généralité de Catalogne le considéra comme contraire à son autonomie. Elle fit un recours d'inconstitutionnalité devant le Tribunal Constitutionnel qui lui reconnut sa compétence en toute autonomie.

C'est dans ce contexte et celui de la création du Service de l'Emploi de Catalogne que fut créé en 2003 « le Partenariat pour la formation continue ». Il débuta ses activités en 2004. Il est le fruit d'un accord entre le Gouvernement de Catalogne et les principaux partenaires sociaux et économiques. Dans la gestion de la formation continue, il attribue un rôle central à la concertation avec les partenaires sociaux.

Le « Partenariat pour la Formation continue de Catalogne » est un organisme de droit public intégré à l'administration du Département du travail mais demeure un organisme tripartite et dont la gestion paritaire (les trois composants, l'administration et les organisations patronales et syndicales de cet organisme ont le même poids dans la prise de décision). Son financement est assuré par un prélèvement de 0,7 % abondé par des ressources provenant du Fonds social Européen.

La fonction des acteurs sociaux au sein du Partenariat n'a pas seulement de caractère représentatif mais est aussi décisionnelle avec d'amples fonctions exécutives. Ce modèle de gestion comporte plusieurs avantages car il permet de programmer et de planifier les actions en étroite collaboration avec les interlocuteurs sociaux. Or, ces derniers ont une position prééminente dans la connaissance du marché du travail et surtout dans les besoins en formation des entreprises et des travailleurs. Il permet de faire croître la demande de formation au sein des entreprises et de promouvoir une formation adéquate à la demande des travailleurs. Grâce au rôle institutionnel des partenaires sociaux, le « Partenariat pour la Formation Continue » contribue, au moment de la crise, à mieux adapter les qualifications à la situation et à accroître la compétitivité des entreprises par l'investissement en formation.

Texte établi à partir de l'intervention de Olga Campmany à propos de la Gouvernance territoriale

Chapitre 4

Les Régions

au cœur des luttes pour l'emploi

Le nombre des acteurs engagés dans la formation, l'éducation et l'insertion dans l'emploi augmente. Des organismes publics et privés développent de nouveaux services, des institutions mutualisent le financement et la mise en œuvre de la formation et de l'orientation, entreprises et syndicats multiplient des stages ou participent à leur promotion, des associations prennent en charge des publics spécifiques, des universités et des établissements scolaires élargissent la gamme de leurs activités et s'ouvrent à leur environnement. Dans la proximité, il n'y a pas de pénurie mais pléthore d'offres pour orienter ou réinsérer dans l'emploi. Devant une abondance d'offres, ceux qui appartiennent à des groupes défavorisés au capital social insuffisant sont désemparés. Au moment où la crise oblige à l'économie des moyens, il est plus que jamais nécessaire de créer des synergies entre tous les acteurs, d'éviter les doubles emplois et éventuellement d'impulser un nouvel environnement. Aussi, pour mieux coller au terrain, l'Etat National a dû céder une partie de ses fonctions à des collectivités territoriales.

1. Les régions sont les plus aptes à assumer la lutte pour l'emploi

Parmi les territoires qui composent les Etats, la Région, sauf lorsqu'elle se confond avec l'Etat, comme au Luxembourg, a une compétence assez générale mais variable sur le développement économique et l'aménagement du territoire. De plus en plus, elle a une compétence spécifique sur la formation et intervient dans l'éducation. En outre, elle a généralement le potentiel d'hommes et de moyens suffisant pour organiser la compétitivité de son territoire.

Notons aussi qu'à l'intérieur de la zone euro, la concurrence n'est plus entre économies nationales mais entre sous-ensembles territoriaux. Dans le passé, toutes les unifications monétaires ont d'ailleurs abouti à de profonds changements dans les équilibres territoriaux aux entités qui y participaient. Mais cela est aussi de plus en plus vrai au moment où les transnationales se jouent des frontières nationales et transforment les échanges internationaux en échanges internes. **C'est au niveau des territoires que vont désormais se livrer les batailles pour la croissance et l'emploi.** Or la compétitivité d'un territoire ne repose pas simplement sur celle de ses entreprises. Ce qui jouera un rôle de plus en plus déterminant, c'est la capacité de chaque territoire à intégrer et à dynamiser son développement économique, social, scientifique, éducatif et culturel.

Le nombre des acteurs engagés dans la formation, l'éducation et l'insertion dans l'emploi augmente.

Il n'y a pas de pénurie mais souvent pléthore d'offres.

Il est plus que jamais nécessaire de créer des synergies entre tous les acteurs et d'impulser un nouvel environnement.

La Région a une compétence assez générale mais variable sur le développement économique et l'aménagement du territoire.

Partout la concurrence n'est plus entre économies nationales mais entre sous-ensembles territoriaux.

La capacité de chaque territoire à intégrer et à dynamiser son développement économique, social, scientifique, éducatif et culturel est déterminante.

La Région Champagne-Ardenne et la mise en place d'Espaces métiers

La dominante rurale de la région Champagne-Ardenne, aggravée par un solde migratoire négatif, ne doit pas se traduire par l'émergence de zones de « non-formation ». Il s'agit, d'une part, de tirer profit des structures existantes en les adaptant aux besoins exprimés (formation initiale, alternance, formation pour adultes), et d'autre part, de valoriser les potentiels de chaque territoire. Les particularités sociales et économiques locales sont des éléments déterminants pour l'élaboration d'un outil de formation tant pour les Champardennais que pour les habitants des régions limitrophes.

C'est pourquoi la Région Champagne-Ardenne innove avec l'installation « d'Espaces métiers » sur le territoire champardennais.

Chacun doit pouvoir trouver à proximité de chez lui, sur son territoire, un lieu ouvert pour s'orienter professionnellement tout au long de sa vie. Le défi des « Espaces métiers » est de rendre, pour chacun, l'information plus accessible sur les métiers, les formations, les perspectives d'emploi en un même lieu. Les outils d'information sont nombreux et performants. Comment fédérer et mutualiser les énergies de chacun ? C'est à partir de cette question, et en lien avec les territoires, que s'est construit le concept des Espaces métiers en Champagne-Ardenne. Les espaces métiers regroupent les informations en un même lieu. Les usagers y sont guidés vers les partenaires et les services du territoire les plus adaptés pour répondre à leurs interrogations. Des programmes concertés d'évènements sur les métiers, la formation et les outils d'orientation sont mis en place.

Comment favoriser la mobilisation des acteurs et les fédérer ?

Chaque année, une « conférence régionale de l'orientation » réunit tous les acteurs de l'orientation. Dans cette configuration, la problématique de l'orientation est inscrite dans les réflexions régionales sur l'avenir et le développement des compétences régionales en matière d'éducation, de formation et d'insertion dans la vie, tant professionnelle que sociale, solidaire et citoyenne.

Les réflexions conduites pendant ces conférences de l'orientation ont permis depuis 3 ans d'aboutir à des actions concrètes pour les publics :

- Le déploiement d'Espaces métiers dans des zones en difficultés, avec des dimensions rurales ou transfrontalières.
- Le développement de Points d'Accès à la Téléformation en zone rurale avec des facilités de financement de formations grâce au Chèque formation. Ce dispositif s'adresse plus particulièrement aux populations vulnérables : les femmes, les salariés licenciés ou contraints au temps partiel, les personnes en contrats aidés dans les associations,...
- La constitution d'un réseau d'échanges de pratiques d'orientation,...
- La contractualisation avec des branches professionnelles représentatives de notre région, au travers de contrats d'objectifs territoriaux. (Travaux Publics, Bâtiment, Transport Logistique, Service automobile, Agriculture/Alimentaire, Métallurgie (en cours))
- Une Charte qualité pour l'accueil des stagiaires et des apprentis dans les entreprises, ainsi qu'une charte de la fonction tutorale en entreprise.

Texte établi à partir de l'intervention de Clémence Nowak de la Région Champagne-Ardenne dans l'Atelier « la nécessité d'un accompagnement des parcours de vie ».

Notons cependant que si la Région doit animer et faciliter les initiatives, la mise en œuvre doit, dans la plupart des cas, se faire à un échelon plus proche du terrain. C'est au niveau des bassins d'emplois que l'apprendre tout au long de la vie et l'insertion dans l'emploi doivent être le plus souvent mis en œuvre. Ces bassins d'emplois constituent en effet le lieu où se situent une grande partie des emplois et des institutions éducatives offertes à la population qui y habite.

2. Les divers aspects du rôle des Régions

Si bien des « transitions » se gèrent donc à un niveau où les choix individuels et collectifs peuvent s'exprimer et s'organiser : bassins d'emploi, grandes municipalités... les Régions peuvent relayer et démultiplier les initiatives.

Les Régions ont en effet le plus souvent des compétences et des ressources de financement en matière de formation initiale et continue.

Pour jouer leurs rôles, elles doivent en amont développer des « noyaux de stabilité », qui sont, outre l'entreprise : le métier, la branche, la fonction publique au sens large, l'économie sociale et le territoire lui-même.

Ceci suppose le choix et le développement d'un profil productif régional reposant sur la complémentarité entre emplois qualifiés et moins qualifiés, exportateurs et services locaux, existence de liens entre les politiques de recherche et d'innovation et l'entretien de pôles d'enseignement supérieur.*

Les Régions ont de multiples possibilités pour agir dans le domaine de l'emploi. Nous verrons dans la troisième partie comment, pour être efficaces, elles doivent organiser leur gouvernance en ce domaine. En tout cas, l'Union Européenne ne s'y est point trompée et a confié aux Régions la mise en œuvre de divers objectifs de « l'Apprendre tout au long de la vie ».

Est-ce la mort de l'Etat national ? Son rôle demeure en fait essentiel y compris dans les pays où l'éducation et la formation sont de la compétence exclusive des Régions. Même si l'Europe doit veiller à éviter les disparités, l'Etat national est le gardien des solidarités sociales fondamentales.

* texte établi à partir de l'intervention de Michel Gazier dans la première plénière de l'Université

Notons cependant que si la Région doit animer et faciliter les initiatives, la mise en œuvre doit dans la plupart des cas se faire à un échelon plus proche du terrain.

Les régions peuvent relayer et démultiplier les initiatives.

Pour jouer leurs rôles, elles doivent en amont développer des « noyaux de stabilité ».

Les Régions ont donc de multiples possibilités pour jouer un rôle central dans l'emploi.

Le rôle de l'Etat demeure en fait essentiel pour éviter les inégalités territoriales.

Savoir vivre avec une pluralité d'appartenances

« Le discours que tenait, il y a 20 ans, l'Union Européenne à propos des logiques territoriales s'avère faux. A l'époque, pour l'Union Européenne, les régions qui devaient le mieux résister étaient les grandes régions métropolitaines. Elles investissaient massivement dans l'enseignement supérieur, dans la R&D et constituaient des grandes cités capables de créer un environnement aux entreprises de pointe ouvertes à la mondialisation. En dehors de cette règle-là, point de salut, le reste constituait des régions à la traîne. Or, que ce soit aux Etats-Unis, en France et plus largement dans l'ensemble des pays européens, c'est parfois l'inverse qui se passe. Des territoires deviennent attractifs parce qu'ils permettent un autre rapport au travail, d'autres conditions de vie, un emploi qui peut-être n'est pas très lucratif mais qui permet mieux l'intégration sociale et un équilibre de vie. Ce sont ces territoires qui attirent la population et bénéficient d'un meilleur équilibre démographique. Quand les élus locaux ont su profiter de cet apport démographique pour avoir une vraie ambition, ils ont créé de l'emploi et faciliter le développement, certes avec un taux de croissance généralement plus faible que le niveau national, mais avec en prime plus de bien-être.

On a cru depuis une vingtaine d'années qu'en dehors des grandes agglomérations dynamiques, ce qui existait dans les autres territoires était de simples niches. Des espaces résiduels, où finalement on essayait d'échapper aux logiques dominantes qui étaient celles de la mondialisation, de la productivité à tous crins et d'un système économique dominé par la bourse. On y vivait à l'abri mais sans avenir. Comparées aux logiques multinationales, ou à la rigueur nationale qui l'emportait, leurs fonctions étaient complètement résiduelles. D'autres disaient : mais non c'est dans les espaces résiduels qu'est la vérité. La vérité, c'est effectivement des relations solidaires, c'est un développement économique et social qui passe par la recherche de formes de bien-être et d'efficacité politique qui n'ont rien à voir avec l'empire de la bourse et rien à voir avec la mondialisation. Donc jouons le local contre le global. Or, s'il y a bien quelque chose qu'il faut essayer de jouer dans cette période de crise, c'est justement l'idée que des logiques territoriales peuvent se combiner avec des logiques nationales ou mondiales et qu'on peut effectivement avoir aujourd'hui des formes de développement beaucoup plus diversifiées. On aurait ainsi des formes d'appartenances plurielles et pas simplement d'une part, un repli sur son petit territoire et d'autre part, un citoyen du monde oubliant là où il habite. Quelque part, il faut savoir vivre avec une pluralité d'appartenances et combiner ces différents niveaux d'intervention. »

Texte écrit à partir de l'intervention de Vincent Merle, professeur au CNAM dans la première séance plénière de l'Université

A ce titre, l'Etat a pour tâche d'assurer que le rôle éminent des Régions ne se traduira pas par de nouvelles inégalités et n'aggrave pas les écarts entre les régions riches et les régions pauvres. Il doit fixer le cadre juridique sans lequel la pérennité des actions entreprises aux autres niveaux de décision ne serait pas assurée et les rapports contractuels entre partenaires socio-économiques resteraient incertains. Par ses programmes, l'Union Européenne peut inciter et aider les Etats à lutter contre les inégalités territoriales.

3. Agir à la fois dans la proximité et la Mondialisation

Un milieu local dynamique est un élément de la compétitivité économique. C'est lui qui permet d'éviter la délocalisation et qui peut permettre des re-localisations ou l'implantation d'entreprises étrangères. Il donne la possibilité d'accéder aux centres de recherches les plus avancées, de bénéficier d'une infrastructure et d'un environnement logistique complet ; il permet aux entreprises de pouvoir sous-traiter, sans trop de risques, une partie de leur production et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée ; il promeut une qualité de vie qui compte souvent plus que les coûts salariaux. Ce sont ces avantages, souvent hors de prix, ces « externalités » qui expliquent l'attraction d'un territoire. Elles permettent de comprendre aussi qu'en Europe, la baisse du coût du transport ne conduise pas forcément à une implantation là où les coûts salariaux sont les plus bas. L'implantation de Toyota à Valenciennes est là pour le démontrer.

Une région forte et compétitive est aussi une région qui développe une cohérence sociale culturelle économique forte grâce à des acteurs de terrain qui, par leur action quotidienne, renforcent sa cohérence. Or, comme nous l'avons déjà dit*, dans l'Union Européenne, la concurrence à l'intérieur de la zone Euro n'est plus une concurrence entre économies nationales mais entre sous-ensembles territoriaux. C'est au niveau des Régions et de leurs composantes territoriales que va désormais se livrer la bataille pour la croissance et l'emploi.

Il faut aujourd'hui penser global mais en même temps agir localement. A la place du terme « globalisation » qui n'évoque que la « mondialisation », il faudrait parler de "glocalisation", comme l'a proposé le sociologue polonais Zygmunt Bauman et repris Walo Hutmacher au cours de l'Université de Barcelone.

* voir page 37

L'Etat national doit veiller à ce que le rôle éminent des Régions n'aggrave pas les écarts entre les régions riches et les régions pauvres.

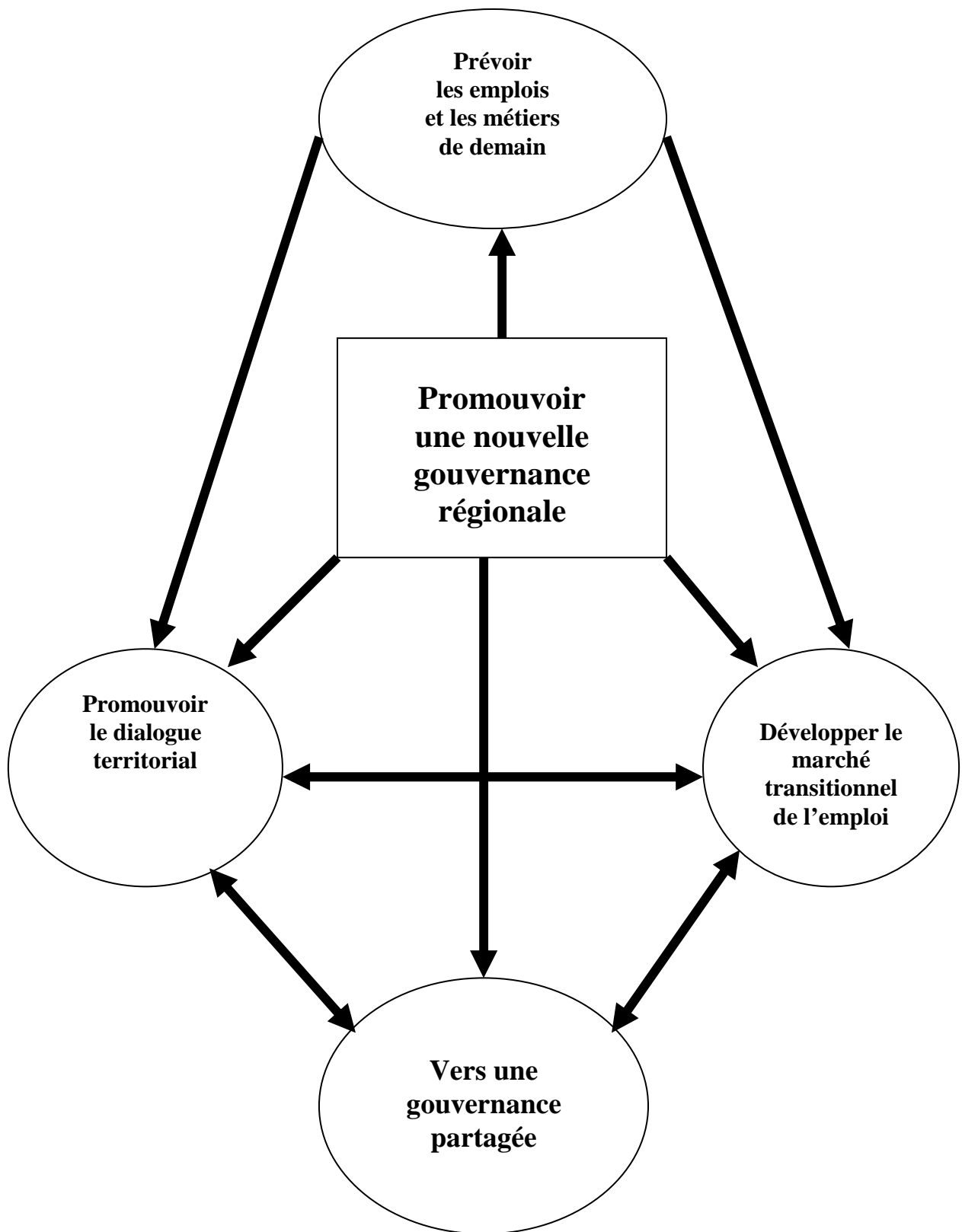
Un milieu local dynamique est un élément de la compétitivité.

Ce sont souvent ces avantages, hors prix, les « externalités », qui expliquent l'attraction d'un territoire.

Une région forte et compétitive est une région qui développe une cohérence sociale culturelle économique forte grâce à ses acteurs de terrain.

Il faut aujourd'hui penser global mais en même temps agir localement.

L'heure est à la « glocalisation »



Troisième partie

La recherche d'une nouvelle gouvernance régionale

Si les Régions sont au cœur de la création des emplois, regarder au-delà de la crise, c'est prendre conscience que la « nouvelle donne » de la sortie de crise ne s'impose pas d'elle-même. Pour la construire, il faut en prendre les moyens. A cette fin, les Régions doivent mettre en œuvre une nouvelle forme de gouvernance. C'est-à-dire une nouvelle manière de prendre des décisions et de les mettre en œuvre.

Organiser une nouvelle gouvernance régionale est un impératif.

Les Régions doivent d'abord anticiper les évolutions de l'emploi afin d'identifier les compétences à rechercher pour dynamiser leur territoire et orienter leur politique de formation.

D'abord anticiper les évolutions de l'emploi.

Parallèlement la nouvelle gouvernance des Régions doit rechercher l'expression de tous les acteurs dans la définition d'une politique de développement régional. Promouvoir « un dialogue territorial » capable de mobiliser les acteurs et créer les synergies est une des activités centrales sinon la principale de la gouvernance régionale.

Promouvoir « un dialogue territorial » capable de mobiliser les acteurs et créer les synergies.

La gouvernance régionale doit aussi avoir pour objectif de faciliter les flux d'entrées et sorties de l'emploi, la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience et la prise en compte de tout le parcours de vie. Les Régions devraient ainsi devenir les principales promotrices des « marchés transitionnels » de l'emploi qui assureront à terme une nouvelle forme de « flexisécurité » de l'emploi.

Faciliter le développement des marchés transitionnels de l'emploi.

Enfin, cette nouvelle gouvernance ne doit plus être solitaire. La coopération interrégionale est déjà une réalité, elle doit être amplifiée au point de devenir une gouvernance partagée. Il faut au minimum appliquer, au niveau régional, la méthode ouverte de coordination puis aller jusqu'aux actions communes et la mise en œuvre de stratégies communes.

Aller vers une gouvernance partagée.

La productivité est le carburant de la machine à créer des emplois

L'utilisation des gains de productivité dans la création de nouveaux emplois est la condition essentielle de la création des emplois. Les augmentations de la productivité (la production par personne employée) facilitent la baisse du prix des anciens produits sans aggraver le chômage. Le pouvoir d'achat disponible pour de nouvelles dépenses augmente. Des emplois sont créés et compensent les éventuelles pertes d'emplois dues à l'augmentation de la productivité. Si les emplois nouveaux sont moins onéreux à créer et à faire fonctionner que ceux qui ont été supprimés, la création d'emplois sera supérieure à la suppression initiale. Le déversement des emplois et des gains de productivité, mis en lumière par Alfred Sauvy (1898-1990) explique à la fois la forte création d'emplois et l'évolution des emplois durant les Trente glorieuses. Les gains de productivité ont d'abord affecté l'agriculture où le coût en capital de la création d'un emploi est très élevé. Parallèlement l'augmentation du pouvoir d'achat profitait alors très largement aux biens durables. L'élévation de la demande y favorisait aisément des gains de productivité sans chute de l'emploi. Les gains de productivité transférables aux services ne faisaient que s'accroître. Or, à l'époque, les services étaient peu gourmands de capital et leurs coûts salariaux étaient encore relativement faibles. Dans la conjoncture économique actuelle et l'ouverture croissante de l'économie, les activités industrielles se servent essentiellement des gains de productivité pour tenter de maintenir ou d'accroître leur compétitivité. Parallèlement le coût de la création d'un emploi dans les services augmente. Ces dernières décennies, les nouvelles technologies de l'information ont accru le caractère capitalistique de certaines activités de service. Normalement cette évolution aurait dû permettre à ces activités de dégager des gains de productivité. Ce fut le cas dans certains services très industrialisés, tels ceux de la distribution électrique, des télécommunications ou encore des transports. Par ailleurs, dans la fonction publique, l'heure n'est plus à la création d'emplois qui se fait de plus en plus onéreuse. Il faut y obtenir des services essentiels avec des modes de fonctionnement moins onéreux. En tentant d'y parvenir par une substitution du capital, sans modification de l'organisation, on a parfois fait le contraire tout en supprimant encore plus d'emplois. Pour remettre en marche la machine à créer des emplois, il faut aujourd'hui transformer le fonctionnement des organisations et exploiter des gisements d'emplois faciles à créer et à faire fonctionner.

Il y a services et services

Tous les services sont une prestation immatérielle en liaison directe avec le client et le client, d'une manière ou d'une autre, participe à la production du service.

Toutefois, les activités de services sont très diverses et ne se développent pas de manière identique.

- Les services à la personne et les aides à domicile supposent la maîtrise de savoirs basiques mais ce sont les compétences relationnelles qui en déterminent la qualité. Par suite de l'évolution sociale et démographique, ils se développent rapidement tant sous forme associative que sous forme d'entreprise.

Suite page 43...

Chapitre 5

Prévoir les emplois et les métiers de demain

Anticiper l'évolution des emplois et des métiers de demain, c'est permettre d'identifier les compétences qui devront être maîtrisées pour définir les politiques de recrutement, de formation et de mobilité et mieux prendre en compte les transitions. En d'autres termes, réduire l'incertitude afin de mieux répondre à trois questions fondamentales :

- **Quelles sont les conséquences sur l'emploi et les métiers des entreprises ?**
- **Quelles sont les compétences dont les salariés auront besoin demain pour maintenir leur niveau de performance face aux changements ?**
- **Comment répondre à ces nouvelles exigences par la formation ?**

1. L'irrépressible montée des emplois de services

Il y aura toujours besoin d'activités agricoles et industrielles mais leurs fonctions seront différentes de celles d'aujourd'hui et encore plus différentes de celles d'hier. Au-delà de la sécurité alimentaire, l'agriculture a la tâche de maintenir le sol non seulement pour des raisons écologiques (ce n'est pas toujours le cas dans le modèle de l'agriculture productiviste) mais aussi pour faciliter le développement des activités de loisirs. L'industrie a de plus en plus pour fonction essentielle d'assurer la compétitivité économique et non l'emploi. Au-delà de cette fonction, elle est nécessaire pour éviter la dépendance avec l'étranger et la disparition de savoir-faire indispensables à la maîtrise des technologies d'avenir. Toutefois, tant en ce qui concerne les activités agricoles qu'industrielles, de plus en plus ce sont des combinaisons de produits à des services qui sont recherchées, encore faut-il déterminer les meilleures et les plus adaptées au contexte régional. Quoi qu'il en soit, la création nette d'emplois ne peut venir que des services et notamment des services à faible valeur ajoutée moins onéreux que les autres à créer et à faire fonctionner.

Anticiper l'évolution des emplois et des métiers de demain,

c'est réduire l'incertitude afin de mieux répondre à des questions fondamentales d'aujourd'hui.

Il y aura toujours besoin d'activités agricoles et industrielles mais leurs fonctions seront différentes de celles d'aujourd'hui.

Notamment assurer essentiellement la sécurité et la compétitivité de l'économie.

Suite de la page 42

- Les services aux entreprises à faible valeur ajoutée comme le nettoyage, les centres d'appel ou encore l'accueil ne supposent pas des compétences professionnelles importantes. Il en est de même pour la compétence relationnelle qui est souvent réduite au SBAM (sourire, bonjour, au revoir, merci). Ce sont ces services aux entreprises à faible valeur ajoutée qui risquent le plus de devenir de petits métiers. Ils peuvent être soit internes à l'entreprise soit externalisés.
- Les services administratifs déjà anciens supposent une compétence académique plus ou moins importante suivant leur niveau hiérarchique mais peu de compétences relationnelles par suite de leur organisation bureaucratique.
- Les services à haute valeur ajoutée gèrent la complexité et supposent l'acquisition de savoirs académiques importants et de hautes capacités relationnelles. On les trouve tant dans les activités d'information que dans les activités de conseil ou encore la recherche et le secteur bancaire.

Un projet interrégional d'anticipation des compétences

Le projet a pour objectif de mettre en place un dispositif interrégional d'anticipation des compétences au sein de la Grande Région alliant la Wallonie, le Luxembourg et la Lorraine.

Le projet Abilitic repose sur un ensemble d'acquis méthodologiques du projet luxembourgeois INNOSERTION (<http://www.innosertion.lu>) mené par le Centre de Recherche Public Henri Tudor et répondant au programme FSE Objectif 3 (2001-2004).

Les différents opérateurs (Forem, Iweps, Fonds paritaires sectoriels, Comités sub-régionaux de l'emploi) du projet SIAMT (Système intégré d'analyse des marchés du travail) en Wallonie, financé par le programme EQUAL (et se terminant en mai 2005), se sont inscrits pleinement dans la perspective de recherche proposée par le CRP Henri Tudor.

L'ensemble des partenaires du projet Abilitic, sous la conduite du Centre de Recherche Public Henri Tudor, proposent une démarche d'anticipation des compétences essentielles d'un métier étudié, à horizon 3 à 5 ans. Sous la conduite du Centre de Recherche Public Henri Tudor, les partenaires du projet ont élaboré une méthodologie prospective d'identification des besoins en compétences d'un métier. Huit métiers, avec des niveaux de responsabilités différents, ont été sélectionnés et étudiés dans ce cadre.

Des centres de formation ont été mobilisés. Le centre de formation Wallonie-Bois pour le métier de constructeur en maison en bois. Le centre de formation Logistique pour le métier de Manager Logistique. Pour réaliser les activités demandées dans le cadre du projet Abilitic, le Forem Logistique (le Forem est le service public de l'emploi de Walonnie) a mandaté Fultrans et Acclivity Management. Le centre de formation Technofutur-Tic a focalisé son intervention dans le cadre du projet sur les activités de diffusion des résultats des études qui ont été menées sur les métiers de la Sécurité de l'Information au Luxembourg.

Abilitic vise à doter les partenaires du projet et les structures bénéficiaires :

- de référentiels de compétences métiers harmonisés au niveau interrégional (mise en commun des structures de référentiels de chaque région),
- d'un outil de prospective des métiers capable de dégager au plus tôt et au plus près des réalités de terrain, des plans d'actions permettant d'accompagner l'évolution des métiers,
- de liens permanents entre les besoins des entreprises et les orientations du système éducatif en mobilisant au sein d'une plate-forme intégrée et opérationnelle, un ensemble d'acteurs régionaux des entreprises et du système éducatif pour les fédérer autour de la thématique de l'anticipation des compétences.

Le projet Abilitic1 est terminé mais le site reste en ligne et propose d'en savoir plus sur les 8 métiers et les compétences qui y sont rattachées. Après Abilitic1, depuis quelques mois, Abilitic2-Perform a pris la relève et proposera on-line des nouveautés et des mises à jour.

Le site Web (<http://www.abilitic.eu/>) présente à la fois le cadre méthodologique ayant permis d'étudier le devenir des métiers sélectionnés mais également les résultats concrets pour ces derniers en matière de besoins de compétences d'ici 3 à 5 ans.

Texte établi à partir de l'intervention de Laetitia Van Cauwenberghe, chargée de mission, IFAPME (institut wallon de formation par alternances des PME et des travailleurs indépendants participant au projet Abilitic)

2. Rechercher les activités pouvant dynamiser le territoire régional.

Certaines activités de services déplacent les frontières de l'entreprise et l'ouvrent à son environnement. Il s'agit de prévoir et de développer les réseaux d'acteurs qui faciliteront à la fois le dynamisme des entreprises et des territoires. Notons aussi ici que les mécanismes de production de richesses –et donc le développement économique– sont aussi enclenchés et portés par des activités éphémères qui ne durent par définition que l'espace de quelques heures, quelques jours ou tout au plus quelques semaines : par exemple un tournage, un salon ou un grand festival. Dans presque tous les cas, ces activités sont porteuses de développement économique, de notoriété et de renforcement des liens sociaux ; elles font partie de l'attractivité d'une ville ou d'une région et du plaisir d'y vivre. Encore faut-il faciliter la permanence et la professionnalisation des emplois des activités éphémères.

Le développement d'autres services peut mieux répondre aux besoins que les formes administratives actuelles. Les nouveaux besoins imposent des relations personnelles et des traitements différenciés. C'est une situation à l'opposé du fonctionnement d'un service public qui a pour tâche d'assurer à tous, ou à toute une catégorie, un même service. Chaque cas d'échec scolaire ou de délinquance est un cas particulier et on ne peut pas prendre en charge un bébé ou un vieillard sans une relation très personnalisée. Les services à la personne peuvent devenir un élément de la cohérence sociale nécessaire au dynamisme régional.

3. Prévoir les formations devant accompagner l'évolution des emplois

Lorsqu'il s'agit d'emplois à haute valeur ajoutée, l'accompagnement de leur développement par la formation est onéreux mais généralement relativement aisé à déterminer. Il n'en va pas toujours de même pour les emplois à faible valeur ajoutée. Il ne suffit pas de fournir une formation professionnelle permettant une évolution dans le métier, il faut aussi accroître les compétences relationnelles ; ceci ne peut pas se faire par une formation détachée de l'activité. Il faut surtout éviter l'enfermement dans des métiers risquant de devenir de petits boulots sans perspectives de mobilité sociale ascensionnelle. Il est indispensable d'offrir à ceux qui s'engagent dans les services de proximité des perspectives d'avenir et de carrière. On ne créera pas un véritable secteur des services de proximité, sans faciliter la mobilité sociale et professionnelle par une formation tout au long de la vie et sans une démocratisation réelle de l'enseignement. Les enfants de ceux qui travaillent dans les services aux personnes, et plus encore de ceux engagés dans les services aux entreprises à faible valeur ajoutée, ne doivent pas avoir comme seule perspective d'avenir que le métier de leurs parents.

Certaines activités de services déplacent les frontières de l'entreprise et l'ouvrent à son environnement.

Ils développent le dynamisme des entreprises et des territoires.

Le développement d'autres services peut mieux répondre aux besoins que les formes administratives actuelles.

Pour les formations à faible valeur ajoutée, il ne suffit pas de fournir une formation professionnelle permettant une évolution dans le métier, il faut aussi accroître les compétences relationnelles.

Il faut aussi instaurer des filières de formation nouvelles et faciliter la mobilité sociale.

Mise en place d'un dialogue territorial en Andalousie

L'Andalousie a une longue tradition en matière de dialogue social. Le premier accord de concertation sociale fut signé en mai 1993 et le dernier (VI Accord de Concertation Sociale) a couvert la période allant de 2005 à 2008. Il s'agit d'accords tripartites entre le gouvernement régional (Junta de Andalucía), les syndicats majoritaires (UGT et CCOO) et le patronat (CEA).

Un des chapitres du sixième Accord de concertation sociale porte sur la Culture de la qualité dans l'emploi, avec comme premier sous-chapitre «Les politiques actives de l'emploi, le Service andalou de l'Emploi pour les personnes sans emploi, les entreprises et les territoires». Les négociations relatives au septième accord de concertation sociale sont en cours et se présentent plus tendues que les précédentes, compte tenu des répercussions de la crise.

Au-delà des difficultés de la négociation en cours, la crise doit ouvrir une période de questionnements qui pourraient sous-tendre les perspectives à adopter par les agents sociaux économiques et les pouvoirs publics pour l'après crise.

Il y a d'abord le problème de la qualité de la formation (mais aussi de l'éducation). L'approche privilégiée du court terme qui consiste à former tous azimuts et à inciter les travailleurs à accumuler une diversité de formations va paradoxalement de pair avec les difficultés que rencontrent ceux-ci pour s'insérer sur le marché du travail, surtout en période de crise. Ce problème de qualité et d'adéquation de la formation requiert l'adoption d'une approche prospective qui ferait des compétences techniques et transversales qui sont transmises aux travailleurs, des outils efficaces qui leur permettent de rebondir et de pouvoir gérer avec moins de difficultés leur propre mobilité.

Il y a ensuite un problème lié au manque d'anticipation. Il s'est traduit par un désengagement des acteurs économiques vis-à-vis des investissements qui auraient dû être consentis en recherche et innovation pour des secteurs économiques et branches industrielles alternatives ou émergentes. Les bénéfices obtenus en période de croissance n'ont pas servi à assurer l'alternative économique qui aurait pu contribuer à absorber une partie des travailleurs victimes de la crise.

En Andalousie, les acteurs territoriaux ne sont pas signataires des accords de concertation sociale. Cependant, le gouvernement régional a signé avec la Fédération Andalouse des Municipalités et Provinces (FAMP) une convention pour la création de la plate-forme de concertation sociale qui permet aux collectivités intégrant la FAMP d'exercer indirectement une certaine influence sur l'accord de concertation sociale, notamment en faveur des besoins et intérêts socioéconomiques des territoires.

La signature de cette convention fait suite aux exigences présentées par les collectivités territoriales en faveur d'une «seconde décentralisation», elle leur permettrait de bénéficier du transfert de certaines compétences administratives et de gestion du territoire. Ce transfert ne pouvant pas se faire pour le moment au regard de la Constitution, le gouvernement régional a opté pour une implication plus importante des partenaires sociaux économiques dans les processus décisionnels. Les acteurs territoriaux ont une meilleure connaissance du territoire, de leurs ressources et de leurs besoins. En Andalousie, ils ont déjà acquis de l'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres stratégies de développement. A travers leurs revendications, ils expriment le besoin d'imprimer du réalisme aux négociations et aux décisions prises au sein de l'accord de concertation sociale. Les perspectives pour l'après crise passent donc par une meilleure intégration des acteurs territoriaux dans l'élaboration des scénarios de sortie de crise, ce qui aura pour avantage de mieux ajuster et garantir dans une certaine mesure l'efficacité des différentes politiques.

Texte établi à partir de l'intervention de Gaëlle Codja, Fundación Andaluza Fondo de Formación y Empleo (FAFFE) dans l'Atelier Gouvernance

Chapitre 6

Promouvoir le dialogue territorial

Assez paradoxalement, la crise mondiale fait ressortir l'importance des instances territoriales pour gérer les tensions et créer des opportunités nouvelles. Les territoires qui recèlent des avantages adaptatifs et deviennent ainsi attractifs sont ceux qui permettent un autre rapport au travail. La démocratie locale, l'action politique locale, la mobilisation des acteurs créent des facteurs facilitant des solutions nouvelles comme la gestion concertée de la multi-activité, l'aménagement des carrières, le développement de formations au travail adaptées aux situations locales. Durant l'Université d'été de Barcelone, la notion la plus innovante qui a été avancée est celle du dialogue territorial. C'est une forme de gouvernance qui vise à l'expression des points de vue et des intérêts et à leur confrontation dans la recherche d'une solution de compromis.

1. Le dialogue territorial comme réponse à la complexité.

Il existe presque partout un enchevêtrement des compétences et des interventions des acteurs concernés par l'apprendre tout au long de la vie. Par ailleurs, il existe une multiplicité d'acteurs (des opérateurs) dans la mise en œuvre des politiques régionales d'apprendre tout au long de la vie.

Il n'y a pas de segmentation par public possible entre les différents acteurs « décideurs ». Demandeurs d'emploi indemnisés, non indemnisés et salariés relèvent à la fois des politiques des Régions, de l'État et des partenaires sociaux. Il n'y a pas de segmentation par type de formation possible. Les grands acteurs de la formation professionnelle interviennent sur tous les segments au sein de la formation professionnelle. La visibilité et le pilotage des politiques régionales de formation sont donc très complexes.

A ce propos on peut au total faire plusieurs constats et exigences :

- Des trajectoires professionnelles non modélisables qui se heurtent à la logique statutaire.
- Nécessité de coordonner les interventions.
- Penser la formation dans un chaînage de « situations » allant de l'orientation, à la formation, en passant par l'emploi.
- Assurer de la fluidité entre les différentes étapes des parcours professionnels dans une logique d'individualisation des parcours.

Ces problèmes et ces constats préexistent à la crise mais cette dernière impacte aussi les systèmes de formation. L'urgence, les dépenses pour sauver les banques et relancer l'investissement et la consommation, incitent à réduire les ressources nécessaires à l'apprendre tout au long de la vie.

La crise a mis en évidence l'importance des instances territoriales pour gérer les tensions et créer des opportunités nouvelles,

et la nécessité d'une nouvelle forme de gouvernance : le dialogue territorial.

Il existe presque partout un enchevêtrement des compétences et des interventions des acteurs.

Il n'y a pas de segmentation par public possible entre les différents acteurs « décideurs ».

Cette situation est antérieure à la crise mais la crise impacte les systèmes de formation.

L'urgence des mesures de relance incite à réduire les ressources nécessaires à l'apprendre tout au long de la vie.

Le projet catalan de formation intégrée

Le gouvernement catalan a l'intention d'organiser et d'adapter, à l'horizon 2010, le système de qualification et de formation à la stratégie européenne pour l'emploi, essentiellement caractérisé par un système d'apprentissage continu reposant sur trois piliers :

- La formation professionnelle intégrée
- L'équivalence des systèmes de qualifications
- La preuve de la compétence professionnelle

L'objectif du projet catalan FP.CAT de formation intégrée est d'adapter la formation à la réalité de l'environnement productif. Il vise à intégrer les différents sous-systèmes éducatifs dans une seule offre de formation structurée en unités plus réduites facilitant la reconnaissance des compétences acquises à la fois au travail et dans les institutions éducatives.

Pour y parvenir les actions prévues concernent :

- La conception modulaire de la formation.
- L'accréditation des compétences professionnelles.
- Un service d'information et d'orientation qui permette des itinéraires individuels.
- L'application de l'European Credit Transfer System.
- Le développement d'une offre intégrée de formation professionnelle qui permette la capitalisation de la formation reçue.

Le projet sera mis en œuvre dans des centres de formation spécialisés sectoriellement. Pour pouvoir participer au réseau FP.CAT, ces centres devront remplir un certain nombre de critères, parmi lesquels la qualité de la formation et les éléments garantissant une intégration effective de la formation joueront un rôle essentiel. Ces centres seront dotés d'une autonomie pédagogique et de gestion qui facilitera la flexibilité de l'offre de formation.

Les centres du réseau FP.CAT comporteront dans leurs fonctions :

- L'offre d'une gamme complète de formations à travers le catalogue de la formation modulaire et d'autres offres de formations qui pourraient répondre aux exigences des travailleurs et des entreprises.
- La liaison avec son environnement régional et sectoriel afin d'être une référence en matière de formation, notamment par la formation des formateurs et la liaison au travail.
- La mise en œuvre d'un système d'information, d'orientation et de conseils aux entreprises et aux salariés.
- La participation au processus d'évaluation et de certification des compétences professionnelles acquises par le travail et de l'apprentissage informel.
- La promotion des activités et des projets d'innovation permanente et de bonnes pratiques qui pourraient être transférables à d'autres centres du réseau, ainsi que le développement des projets d'expérimentation et des projets pilotes avec des centres de formation professionnelle d'autres régions de l'Union européenne.
- La collaboration avec les différents observatoires d'analyse de l'évolution de l'emploi et du système productif.
- Le dépassement de la différence centre / entreprise, en incorporant celle-ci au système intégré comme un élément en plus dans l'itinéraire de formation.

Texte établi à partir de l'intervention de Robert RAMOS de la Direction de l'Emploi de Catalogne

La crise a aussi des effets de substitution, mal mesurés car plus récents, entre diverses voies de formation initiale, notamment en ce qui concerne la formation générale, la formation académique professionnelle et l'apprentissage en alternance. Au moment où les petites entreprises débauchent ou n'embauchent pas, il existe quelques inquiétudes sur l'évolution de l'apprentissage. La crise est une occasion pour repenser la cohérence des systèmes de formation, le dialogue territorial permet de replacer les conséquences de la crise dans une perspective à plus long terme.

2. Dialogue territorial et gouvernance horizontale

La gouvernance « horizontale » a pour objectif d'accroître la cohérence et la visibilité de l'action régionale par la mise en place d'une offre de services intégrée permettant de passer d'une logique d'achat à une logique d'organisation. Elle permet d'étendre ainsi les « zones » de coopération avec tous les partenaires et de passer de la stratégie aux actions mises en œuvre.

A son terme, une gouvernance horizontale permettrait de disposer :

- d'une offre de service régionale clairement positionnée alors qu'aujourd'hui le pilotage par « dispositifs » limite la lisibilité globale de l'offre et l'articulation à l'intervention des divers partenaires ;
- d'une « offre de service intégrée » c'est-à-dire pensée dans une logique de continuité des parcours en redéfinissant les parcours et l'organisation de la prescription ainsi que l'accessibilité sociale, territoriale et financière à l'offre ;
- d'une offre de service universel avec des accès par « publics/besoins » prioritaires ouverte à tous les demandeurs d'emploi tout en définissant les publics prioritaires.

Dans la Région Rhône-Alpes, le dialogue territorial a fait, à ce propos, émerger trois axes de préoccupations :

- Un axe sur les orientations stratégiques. Il cherche à élaborer au-delà du PRDF (Plan Régional du Développement des Formations), une prospective partagée. Comment peut-on voir avant les réalisations ce vers quoi nous allons tendre et comment définir les décisions intermédiaires qui nous permettraient d'éviter les blocages ?
- Un axe de coopération à propos des programmations qu'on pourrait étendre de manière générale à comment travaille-t-on ensemble sur des dispositifs communs ?
- Un troisième axe qui est celui de l'évaluation. Comment développer une culture commune et une responsabilité collective au travers d'une pratique d'évaluation partagée, en essayant notamment de faire émerger dans le prolongement de la prospective des orientations, des objets communs d'intervention et donc d'analyse ?

La crise a aussi des effets de substitution, mal mesurés car plus récents, entre diverses voies de formation initiale.

Le dialogue territorial est une occasion de replacer les conséquences de la crise dans une perspective à long terme.

La gouvernance « horizontale » a pour objectif d'accroître la cohérence et la visibilité de l'action régionale.

Elle permet d'étendre les « zones » de coopération avec tous les partenaires et de passer de la stratégie aux actions mises en œuvre,

notamment par une offre de services intégrée.

Dans un PRDF (Plan Régional du développement de la formation), la coopération se développe par la programmation avec des dispositifs communs et par la pratique d'une évaluation partagée.

Pourquoi un Service Public Régional de Formation dans la Région Rhône-Alpes.

1 – **L'un des enjeux majeurs de ce dispositif vise à harmoniser et à donner de la cohérence aux politiques régionales** ». En effet, trop souvent les régions françaises interviennent, dans le cadre de la décentralisation seulement en complément des politiques de l'Etat concernant la formation, la culture, la politique de la ville et le développement économique.

2 – **Si on pose aujourd'hui clairement la question de la formation tout au long de la vie, tous ces secteurs sont directement impactés.** La mise en place d'un Service Public Régional de la Formation permettra à la fois de favoriser la cohérence et la complémentarité des actions et donnera une visibilité politique aux actions de la Région, en regard de l'Etat.

3 – **La mise en œuvre de ces politiques ne concerne pas que la Région.** Elle mobilise les systèmes de formation dont certains sont rattachés aux branches professionnelles. Elle mobilise des dispositifs mis en œuvre par l'Etat et d'autres financés conjointement par l'Etat, la Région, voire les Départements et les communautés de Communes. Autant d'acteurs dont les visions et visées ne sont pas toujours homogènes et qui doivent apprendre à travailler ensemble.

La création de Services Publics Régionaux de la Formation constitue un enjeu majeur de gouvernance territoriale. Nous sommes à un moment stratégique où les partenaires sociaux et les Régions se sont découvert des intérêts communs et une volonté d'autonomie par rapport à l'Etat. Comment alors mettre en place une forme de gouvernance qui respecte les identités et les missions de chacun, tout en harmonisant les objectifs, la complémentarité des pratiques, tout en proposant des critères de mise en œuvre et d'évaluations partagées, en optimisant les résultats et la gestion des deniers publics ?

Texte établi par Claude Costechareyre à partir de l'intervention de France Castay, Chef de projet SPRF, Conseil Régional Rhône-Alpes dans l'Atelier Gouvernance

A propos du Service Public Régional de la Formation : les questions qui fâchent.

Il faut d'abord se rappeler que la mise en place d'un service public régional de la formation se pose d'abord et avant tout parce que les collectivités territoriales sont prises aujourd'hui dans une série de contradictions, notamment en raison des directives européennes sur les marchés publics dont l'application, notamment en France, pose problème. Les Régions sont confrontées fondamentalement à cette question : comment sortir d'une logique d'achat de prestations de formation, passant à travers une mise en concurrence ? Une telle exigence interdit souvent de construire des relations à long terme avec des organismes ayant une vraie capacité d'investissement et capables d'inscrire leur action dans la durée. Partant de là, on pourrait ajouter d'autres considérations qui constituent aussi des sujets qui fâchent. Par exemple, dans le contexte de la crise, certains Etats essaient de reprendre la main sur une politique qui a fait pourtant, notamment en France, l'objet de plusieurs lois de décentralisation, or ils n'en ont plus toujours les moyens. Finalement que mettre sous le nom de Service public régional de formation ? Est-ce simplement une capacité à sortir d'une mise en concurrence telle qu'elle se pratique aujourd'hui ou est-ce un organisme public ou encore une délégation de service public qui n'interdit pas une mise en concurrence ? Ces questions-là sont absolument fondamentales et se posent aujourd'hui dans un contexte très particulier parce que très perturbé par la volonté de certains Etats de reprendre la main. Il y a aussi une question lancinante : est-ce que les logiques de branches qui sont fondamentalement les logiques des partenaires sociaux sont encore pertinentes et comment peut-on les croiser avec des logiques qui sont des logiques territoriales ? Regardons par exemple ce qui se passe en matière d'insertion des jeunes, ou plus exactement de professionnalisation des jeunes. Nous avons aujourd'hui un paysage qui est extrêmement compliqué, qui pèse terriblement sur les capacités d'insertion professionnelle des jeunes..... *Suite page 51*

3. Dialogue territorial et gouvernance verticale

Une partie des partenaires potentiels d'une Région ne sont pas impliqués dans la définition des objectifs de la formation mais dans leur mise en œuvre. Tous ces partenaires ne sont pas en relations contractuelles avec la Région et n'ont pas toujours des relations financières avec elle. Comment peut-on mieux les associer dans une logique qui irait au-delà de l'exécution d'une prestation mais qui s'inscrirait dans la définition des besoins de formation et dans la logique de la territorialisation ? L'objectif de la gouvernance verticale est de structurer les partenariats dans la mise en œuvre de l'apprendre tout au long de la vie.

En ce qui concerne l'orientation, elle vise à améliorer l'accueil et l'information, à développer à l'échelle des partenariats des territoires (ZTEF) des liens entre structures de l'accompagnement (conseil en orientation) et la Région, sans pour autant des modifications dans les modes de gestion.

En ce qui concerne la formation, elle vise à une territorialisation maximale pour la définition des besoins et l'accès à l'offre et à une amélioration des modes de gestion (marchés publics, délégation de service public et subvention) afin de mieux les articuler et les rendre plus cohérents

Au total, la combinaison de la gouvernance horizontale et de la gouvernance verticale pourrait faciliter la mise en place d'un Service Public Régional de formation.

Dans la gouvernance verticale, le dialogue territorial structure les partenariats dans la mise en œuvre de l'apprendre tout au long de la vie.

La gouvernance verticale peut améliorer l'accueil et l'orientation

Dans le domaine de la formation,

elle tend à instaurer :

- une territorialisation maximale,

- une amélioration des modes de gestion.

(suite de la page 50)..... Les compétences sont partagées entre celles du système éducatif qui s'occupe de la formation initiale, celles des partenaires sociaux qui s'occupent des formations en alternance et aussi en partie de l'apprentissage, celles des Régions qui ont leur propre dispositif. Quand nous parlons de la nécessité de construire la continuité entre formation initiale et formation continue, c'est-à-dire de construire une complémentarité entre les acquis de base dans le système éducatif et la professionnalisation dans les premières étapes de la vie professionnelle, comment faire avec un tel éclatement des intervenants et des financeurs ? C'est une question absolument fondamentale. Or toutes les parties prenantes ne sont pas prêtes à remettre en cause leur pré carré et les structures de formation qu'ils dirigent de fait à travers les logiques de financement. Ce sont des enjeux énormes et le mot magique de service public régional de la formation professionnelle, à mon sens, ne résoudra pas tout.

Texte établi à partir de l'intervention de Vincent Merle, Professeur au CNAM au cours de la plénière finale

Accompagnement et validation des compétences des populations les plus vulnérables

La Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie précisait fin 2008 que : « Actuellement, les sociétés européennes sont en passe d'ignorer un énorme vivier de potentiel humain. »

Dans une société dite « en crise », aider, accompagner les publics les plus fragilisés par rapport à l'emploi semble indispensable et il faut pour cela trouver des outils innovants, adaptables aux obstacles de ces publics.

Deux projets européens, pilotés par l'Université de Bretagne sud, ont été présentés au cours de l'Université d'été de Barcelone :

- *TEC-TONIQ Travail temporaire, Egalité et Compétences : Vers une Transférabilité Opérationnelle d'une démarche d'Innovation et de Qualité 2007/2009* (projet Leonardo Da Vinci - piloté par l'Université de Bretagne Sud). Ce projet vise la reconnaissance, la valorisation des compétences des travailleurs intérimaires et la sécurisation des parcours professionnels.
- *IN-PAIRE : Individualisation des Parcours d'Accompagnement des publics fragilisés en Reprise d'Etudes 2008/2009* (projet FSE - piloté par l'Université de Bretagne Sud)
Projet qui vise à proposer des outils et solutions d'individualisation qui répondent aux besoins des personnes en formation continue.

Les objectifs sont :

- ◆ Des parcours réussis pour les publics cibles ;
- ◆ Une réponse aux acteurs de la formation et de l'emploi pour une meilleure reconnaissance et une certification des compétences des publics cibles ;
- ◆ La production d'outils communs mais adaptables pour une meilleure reconnaissance des acquis et gestion des compétences ;
- ◆ Favoriser la pérennisation de l'emploi ;
- ◆ Faire progresser la diffusion et le transfert de pratiques innovantes chez les acteurs de la formation et de l'emploi ;
- ◆ Agir sur les systèmes et les pratiques.

Tous ces objectifs supposent un accompagnement des parcours personnels, professionnels et de formation qui vise la sécurisation des parcours professionnels.

Texte de l'intervention de Roseline Le Squère, Université de Bretagne Sud (France) dans l'ouverture des travaux du groupe de travail sur les parcours de vie

Chapitre 7

Développer le marché transitionnel de l'emploi

Nous l'avons vu, à terme, le marché du travail ne devrait plus être considéré comme la confrontation entre des stocks offres et demandes de travail mais comme un espace de mobilités dans lequel s'organiseraient des flux entre divers « états ». Il ne s'agira plus, comme dans la flexibilité, « d'équiper les gens pour le marché » mais « d'équiper le marché pour les gens ».

1. Prendre en compte la totalité du parcours de vie

La sécurisation des parcours professionnels doit s'intégrer dans les parcours de vie. Elle n'est pas que l'affaire des branches professionnelles mais aussi des territoires. La dimension territoriale est la bonne dimension où l'on peut prendre en compte l'individu mais aussi les questions de cadre de vie et développement du territoire. Dans cette perspective, on doit élargir la notion d'activité à celles socialement utiles mais bénévoles. Par exemple, les activités des seniors de moins de 60 ans pour s'occuper de leurs parents très âgés, pour participer à l'animation d'un quartier, à la vie associative ou pour faciliter la création de PME par des conseils. Ces activités socialement utiles sont aussi une manière de maintenir et d'améliorer la compétence des seniors et faciliter leur réinsertion dans l'entreprise.

D'une manière plus générale, il faudrait aussi tenir compte des parcours de vie de ceux qui, pour une période plus ou moins longue, vivent autrement. En s'écartant des modes de vie standards, ils ouvrent la voie à de nouvelles formes de vie sociales et nous interrogent sur les valeurs et les solidarités à inventer. En France, il est ainsi parfaitement ridicule que certaines formes de SEL (systèmes d'échanges locaux) soient poursuivies par le fisc sous prétexte que ses participants échappent à la TVA ; des solutions territorialement concertées devraient permettre de trouver les issues praticables.

Le territoire est aussi un cadre adéquat pour combiner des choses qui ne vont pas généralement de pair, par exemple le chômage partiel et le recyclage intensif avec une sécurité de revenus. La situation de l'emploi est aujourd'hui difficile, mais il faut aussi penser à remplacer les personnes partant à la retraite. Dans les prochaines années, le vieillissement de la population active risque de faire apparaître des pénuries de personnels. En combinant chômage partiel et formation, on peut prévenir ces pénuries. Ce peut être aussi l'occasion de prendre en charge des personnes qui sont vulnérables et de combiner un rebond de carrière avec une sécurité de revenus.

Comment créer un espace de mobilités dans lequel s'organiseraient des flux entre divers « états » ?

La sécurisation des parcours professionnels doit s'intégrer dans les parcours de vie.

Dans les parcours de vie, la dimension territoriale est la bonne dimension pour favoriser le développement d'activités socialement utiles.

Prendre en compte ceux qui en vivant autrement ouvrent la voie à de nouvelles formes de vie sociale

Le territoire est aussi un cadre adéquat pour combiner des choses qui ne vont pas généralement de pair, par exemple le chômage partiel et le recyclage intensif avec une sécurité de revenu.

Un référentiel pour déterminer les compétences de base en situation professionnelle

Les difficultés à lire, écrire, comprendre un message simple de la vie quotidienne peuvent freiner le retour à l'emploi. Elles rendent difficile l'accès à une qualification ou simplement l'entrée dans des démarches de professionnalisation. Elles peuvent aussi être un obstacle à la mobilité des salariés et à leur évolution dans l'emploi. En France, 8 % de ceux qui travaillent sont confrontés à l'illettrisme (enquête Information et vie quotidienne INSEE-ANLCI, 2004-2005). Les formations de base mises en œuvre dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme permettent d'améliorer la performance économique des entreprises et facilitent l'évolution professionnelle et personnelle des salariés.

Nombreux sont les partenaires de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (partenaires sociaux, entreprises, organismes paritaires collecteurs agréés, collectivités territoriales, Etat) qui ont exprimé le souhait de disposer d'un outil opérationnel concernant les personnes les plus fragiles. Il aurait pour but de leur permettre d'avoir une idée précise de ce que ces personnes ont déjà acquis et de ce qu'il faudrait qu'elles acquièrent pour disposer de cette « base de la base » indispensable dans leur emploi.

L'ANLCI s'est donc engagée, avec l'appui du Cabinet RECIF, dans l'élaboration d'un référentiel des compétences de base dans l'activité professionnelle. Ce référentiel est le fruit d'un travail réunissant plusieurs membres et experts de l'ANLCI, une dizaine d'OPCA (FAF Propreté, Agefos pme, FAF TT, GFC-BTP, Forthac, Unifaf, Fafih, Intergros, Opcaim, Forcemat), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, les ministères de l'Emploi, de l'Education nationale et de l'Agriculture, les régions Ile-de-France et Basse Normandie.

Pour produire ce référentiel, les équipes de l'ANLCI ont procédé d'une manière pragmatique. Ne pas recenser ce que les personnes devraient prétendument savoir mais en inversant la démarche. En partant de situations de travail bien réelles, il s'agissait d'analyser les tâches et de formaliser les compétences de base exigées pour les remplir. Les développements qui ont suivi la diffusion du référentiel des compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI depuis mars 2009, et notamment son utilisation par les milieux professionnels (collectivités territoriales en tant qu'employeurs, branche du textile, branche des matériaux de construction, petites et moyennes entreprises, accompagnement des chômeurs) seront présentés aux partenaires membres du réseau européen des agences de lutte contre l'illettrisme. Son guide d'utilisation sera enrichi par les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays de l'Union Européenne qui utilisent des outils comparables. A partir de référentiels de ce type et d'une coopération européenne centrée sur l'accompagnement des salariés les plus fragiles en période de crise, il peut être envisagé de poser les bases d'une première certification qui atteste la maîtrise d'un socle de compétences clés mobilisables en situation professionnelle.

Texte établi à partir de l'intervention Hervé Fernandez, Secrétaire général de l'ANLCI, dans l'Atelier consacré au parcours de vie

2. Donner la priorité aux moins qualifiés

La crise économique touche en premier les salariés les moins qualifiés. Dans plusieurs pays en Europe, des risques de discrimination sont apparus (notamment des manifestations dénonçant les travailleurs étrangers comme des facteurs d'aggravation du chômage). Il est du ressort de la politique régionale de mener une politique anticipatrice. Il faut offrir des formations dirigées vers des populations qui n'ont pas les compétences nécessaires pour en acquérir d'autres. Les travaux européens sur les compétences et le référentiel européen des qualifications (EQF) ne visent qu'à la marge les personnes à très bas niveau de qualification. La démarche entreprise par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme) en France concerne par contre toutes les populations qui n'ont pas les bases indispensables pour sortir de l'illettrisme. Elles développent pourtant dans leur activité professionnelle ou quotidienne des compétences qui peuvent être reconnues. Le Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle pourrait servir de base à une réflexion sur les formations à engager. La prise en compte des décrocheurs doit être aussi une priorité au moment où se développe, un décrochage de masse. (voir page 58)

3. Assurer la mobilité professionnelle, géographique et ascensionnelle

La mobilité est un des principaux objectifs de « l'Apprendre Tout au Long de la Vie » mais, au-delà de la mobilité professionnelle et géographique et parfois grâce à elles, il faut promouvoir la mobilité sociale. Elle conditionne l'acceptabilité des emplois à faible productivité qui seuls peuvent faire véritablement reculer le chômage des personnes les plus défavorisées. Elle est la condition d'une société dynamique. Pour l'établir, il faut commencer dès le plus jeune âge et mettre en œuvre des méthodes pédagogiques et de sélection qui ne favorisent pas qu'une forme d'intelligence. Par la suite, il faut ouvrir l'Université à des catégories sociales qui n'y accèdent que difficilement et en tout cas ne parviennent pas à y intégrer les voies royales. Dans cette perspective, la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) peut être un apport décisif. Dans ce domaine, nous sommes au milieu du gué. Il existe des bouts de validation. Toutefois, on a mis l'accent sur les dimensions individuelles de la VAE et il faudrait maintenant réfléchir à sa dimension collective. Les partenaires sociaux et les branches professionnelles peuvent y jouer un rôle important. Notamment en faisant accepter l'idée qu'une compétence peut être acquise en dehors de la formation, dans l'entreprise, dans la vie citoyenne, dans la vie personnelle et dans la vie sociale. Par leur politique de bourses, les Régions peuvent aussi avoir un rôle décisif et inscrire la VAE dans leur politique de sécurisation des parcours. C'est au niveau territorial que le développement de la VAE se jouera parce que c'est là qu'on peut construire des configurations qui lui donneront tout son sens.

La crise économique touche en premier les salariés les moins qualifiés.

Les travaux européens sur les compétences et le référentiel des qualifications (EQF) ne visent qu'à la marge les personnes à très bas niveau de qualification.

Il est du ressort de la politique régionale de mener une politique anticipatrice.

Il faut promouvoir la mobilité sociale, condition d'une société dynamique.

Il faut commencer dès le plus jeune âge et mettre en œuvre des méthodes pédagogiques et de sélection.

Il faut aussi ouvrir l'Université à des catégories sociales qui n'y accèdent que difficilement et ne parviennent pas à y intégrer les voies royales.

La Région de Cracovie et la transition « école vie active »

Extrait de l'interview du Vice-Maréchal de la Voievodie de Małopolska, Leszek Zegzda

Quelles sont les problématiques de cette transition « école-vie active » rencontrées spécifiquement par votre région ?

- **A la suite des transformations politiques et des conditions sociologiques, dans notre pays, les écoles de formation professionnelle se trouvent dans une situation plus difficile que les autres segments du secteur de l'éducation** ; la réception de celles-ci aux yeux de la population est aussi moins favorable. Il serait judicieux d'augmenter le soutien pédagogique et psychologique et de mettre sur pied un système de conseil d'orientation pour les écoles de formation professionnelle.

-Il est aussi crucial d'apporter plus d'attention sur le développement des compétences clés et non seulement sur les enseignements base du programme parce que, à l'heure actuelle, de plus en plus souvent, les employeurs assurent une formation à leurs travailleurs ; en revanche, ils attendent que ceux-ci possèdent des compétences interpersonnelles et sociales, la capacité d'apprendre et d'autres compétences hors professionnelles.

- **Tout ceci reste étroitement lié à la difficulté principale : celle de coopération insuffisante entre les écoles et les entreprises.** Les questions relatives aux contenus des enseignements relèvent du Ministère de l'Education, cependant, la Voievodie Małopolskie, dans le cadre des compétences qui lui incombent, tend à soutenir la coopération entre les écoles de formation professionnelle et le secteur des entreprises, pour permettre aux élèves d'acquérir, dans une large mesure, des compétences pratiques, donner aux enseignants la possibilité d'être au courant des solutions technologiques les plus récentes, appliquées par les entreprises et éviter aux enseignants la tâche ingrate d'enseigner dans des conditions où les investissements dans la base didactique font cruellement défaut.

Similairement, le problème de validation des compétences, inconnu aux autres participants au projet, ne relève malheureusement pas des autorités régionales, et, pourtant, il revêt une importance capitale pour la transition à la vie active.

La totalité de l'interview a été publiée dans la Newsletter n°2 de la Freref du 6 avril 2009.

Un guide pour l'accompagnement de la transition école vie active

Ce guide, mis au point dans le cadre du projet Regio-LLL comprend :

1. Une grille d'analyse des offres existantes

Elle permet aux leaders et aux partenaires de l'offre de resituer le contexte, le public et les objectifs et de s'assurer de l'actualité et de l'efficacité du dispositif. Elle peut être utilisée comme outil d'évaluation ou d'auto-évaluation.

2. Une check-list de qualité

Elle est conçue pour guider l'élaboration d'une nouvelle offre d'accompagnement de la transition. Se référant librement à une conduite de projet, il veut mettre en valeur la réflexion de fond qui conduit à la demande de mise en œuvre du dispositif afin d'emmener les décideurs à prendre connaissance des tenants et aboutissants avant de prendre leur décision.

Dans un cas comme dans l'autre, les questions et suggestions ne sont ni exhaustives ni impératives. Elles doivent être prises comme leur nom l'indique comme : « un guide ».

Ce guide a été testé au cours de l'année 2008 en Suisse Romande auprès de 200 établissements.

La suite du projet se fera en trois étapes

1) Ouverture et alimentation d'un recueil des « bonnes pratiques » (2009)

2) Mise à disposition du recueil (dès 2010)

3) Avec les chercheurs, création d'un « observatoire des transitions » (dès 2011) *La présentation du guide a été faite au cours de l'Atelier consacré à la transition Ecole vie active par Jean-Claude Gosteli, conseiller scientifique du CIIP de la Suisse Romande qui a assuré la direction de ce projet.*

On peut consulter le guide sur le site de la FREREF : www.freref.eu

4. Faciliter les transitions vers l'emploi

Pour le jeune, le passage de l'école à la vie active n'est pas simple. Nous vivons dans une société individualiste dans laquelle chacun doit se prendre en charge : il doit devenir autonome. Il doit décider quel chemin il prendra dans sa vie personnelle et professionnelle. On peut, certes, l'accompagner dans ce cheminement vers une décision, mais c'est lui-même qui devra prendre la décision.

Nombreuses sont les études qui montrent la complexité de la situation des adolescents, surtout lorsqu'ils ne disposent pas d'un capital social suffisant. Il n'est pas évident de concilier la transition de l'école à l'activité en faisant des choix autonomes, tout en ayant une bonne connaissance de soi ainsi qu'une capacité de se projeter dans le futur. Ces choix sont d'autant plus compliqués que l'environnement ne constitue pas un élément facilitateur. Les adolescents sont conscients de l'importance de leur orientation pour leur avenir. Toutefois certains sont dominés par la « crainte de l'échec ». Elle est d'autant plus forte que la compétition scolaire et sociale et le chômage la développent chez eux (et leur famille) à tous les niveaux (peur de se tromper d'orientation, peur de perdre du temps, peur d'échouer dans une voie). La prise en charge de ces adolescents doit être complète et ne pas se limiter au domaine scolaire. Afin de faciliter la transition vers l'emploi, les Régions sont bien placées pour harmoniser territorialement les réseaux d'orientation, pour assurer la mobilisation des acteurs économiques et sociaux de proximité.

Dans la transition université/vie active, le problème est d'un autre ordre car elle concerne des adultes en fin de parcours académique.*

Certes, l'université ne forme pas que des chercheurs et tous les docteurs ne désirent pas devenir chercheurs. Mais la plupart des doctorats ont pour objectif de former des chercheurs. Seuls ceux très directement liés à une profession, comme celle des médecins ou encore ceux réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle ont un autre objectif. Or peu de doctorants parviendront à devenir chercheurs. Comment peut-on les professionnaliser afin de faciliter leur insertion hors de l'université et des centres de recherche ? C'est un enjeu social important au moment où, du fait de la crise, les jeunes prolongent leurs études. Ne doit-on pas faire ce qui a été fait pour les Master en distinguant des doctorats de recherche et des doctorats professionnels ? Quel rôle donner à ce propos à la VAE ? Comment fournir aux doctorants des connaissances et des compétences de base quand ils exercent des activités périphériques comme l'organisation de colloques ? Comment les ouvrir aux problèmes sociaux économiques ? Les Universités doivent apporter des réponses à ces questions, la responsabilité des Régions dans le développement des Universités doit faciliter les évolutions nécessaires.

* Cf. le séminaire de Venise (10 et 11 juin 2010) consacré à la transition Université-vie active et organisé par l'Université de Venise dans le Cadre de Regio-LLL

Pour le jeune, le passage de l'école à la vie active n'est pas simple.

Nombreuses sont les études qui montrent la complexité de la situation pour les adolescents, surtout lorsqu'ils ne disposent pas d'un capital social suffisant.

Ces choix sont d'autant plus compliqués que l'environnement ne constitue pas un élément facilitateur.

En ce qui concerne la transition université/vie active, le problème est d'un autre ordre. Il concerne de jeunes adultes en fin de parcours académique.

Comment peut-on professionnaliser les doctorants afin de faciliter leur insertion hors de l'université et des centres de recherche ?

Une Recherche action interrégionale à propos des décrocheurs

Cette recherche-action vise à comprendre les processus d'accompagnement (individuels et/ou collectifs) dans les parcours de décrochage-raccrochage des jeunes de 14 à 20 ans.

Un séminaire de lancement de la recherche-action à Montréal a permis de définir plus précisément la problématique et les bases du travail mené en Europe et au Québec.

- **Au Québec***, la mise en œuvre de la recherche-action s'est faite auprès des Centres d'Éducation des Adultes dans trois environnements différenciés par des entretiens approfondis avec les gestionnaires des centres, les éducateurs et les jeunes adultes.

- **En Europe****, sous l'égide de la FREREF, on a progressivement constitué un groupe de travail représentant les 5 Régions participant au projet. La diversité des expériences représentées conduit le groupe à une analyse croisée des pratiques pour permettre leur mutualisation. Cette analyse a mis en évidence :

- les aspects informels et non formels des processus ;
- la place, le rôle et l'impact des différents acteurs dans l'environnement relationnel proche de la personne concernée (la famille-les « pairs »-« la tribu ») et dans l'environnement éducatif (l'école, l'environnement périscolaire et péri éducatif, le monde associatif)
- la capacité à valoriser et à mettre en œuvre des compétences de bases en termes de développement personnel, d'habiletés sociales et civiques.

Un document retraçant les leçons apprises de cette première mutualisation des pratiques a été présenté au colloque de Montréal de la TREAQFP, à la session de Thessalonique de l'Université d'été et au colloque « Drop-in » de Palma de Majorque en septembre 2008.***

Il est ainsi apparu que l'analyse décrochage ne doit pas être limitée au décrochage scolaire ; celui-ci doit être analysé comme un décrochage social et traité en tant que tel.

Les perspectives avancées ont été discutées de nouveau à l'occasion de la session de Barcelone de l'Université Européenne d'été (2-4 septembre 2009). Trois actions sont simultanément poursuivies

- 1) **Communiquer et diffuser** : l'orientation principale du travail doit se faire en direction de la dissémination auprès des acteurs de la décision politique, des établissements, des intervenants et des familles.
- 2) **Accompagner les établissements** : en appui au Plan régional de lutte régional contre le décrochage, le groupe de travail FREREF-Europe s'est positionné comme groupe ressource pour des établissements. Le groupe étudie la mise au point d'un outil qui permette aux équipes des établissements de formaliser leur pratique et des indications sur les compétences clés permettant de prévenir le décrochage et de réussir un raccrochage.
- 3) **Accompagner les intervenants du raccrochage et lancer une communauté de pratiques** : renforcer la lutte contre le décrochage et multiplier les actions de raccrochage exigent un soutien des équipes d'intervenants. A l'échelle d'une Région comme le Québec ou d'une Région européenne, il faut prévoir des moyens nouveaux. La mise en réseau des acteurs des processus de raccrochage semble une perspective nécessaire. La perspective est celle de la conception, du test et du lancement d'une « communauté de pratiques » qui pourrait relier les acteurs des deux côtés de l'Atlantique.

*Le Québec mobilise la Direction de la Formation des Adultes et de l'Action Communautaire du Ministère (MELS), les gestionnaires des Centres d'éducation des adultes des Commissions scolaires et les organismes communautaires.

**La Communauté Française de Belgique (CFWB) participe à travers un opérateur associatif pour des jeunes en situation de décrochage sévère (SAS de Bruxelles). Le Luxembourg par son université et une association de formation professionnelle (Action locale pour Jeunes). La Suisse Romande par la CIIP, l'IFFP et les organismes cantonaux engagés dans les programmes de Case Management. Les Iles Baléares à travers son université et la société coopérative « Jovent ». La Région Rhône-Alpes à travers le Conseil régional, le Conseil économique et social, les deux académies, les partenaires sociaux, des opérateurs associatifs (AFEV, ANLCI, Maisons Familiales rurales, La Bouture, les Missions Locales, MRIE), et des opérateurs institutionnels du Ministère de l'Agriculture, de lycées (CLEPT) et de la ville de Meyzieu.

Cette recherche active se déroule aussi dans le cadre d'un projet Grundtvig.

*** Ces documents sont disponibles sur le site de la FREREF : www.freref.eu

Texte établi à partir de la présentation de Claude Costechareyre pour le document préparatoire de L'Université de Barcelone, une publication spéciale en collaboration avec Claude Houssemand est en préparation.

Chapitre 8

Vers des gouvernances partagées

Depuis 2000, dans le sillage de la Stratégie de Lisbonne, la coopération européenne en matière d'éducation et de formation s'est considérablement structurée. En particulier, la Méthode Ouverte de Coordination a démontré son efficacité en permettant aux Etats membres de développer des actions autour d'objectifs et d'indicateurs partagés, définis dans le programme de travail Education et Formation 2010. Parallèlement cette coopération est en train de se développer au niveau des Régions. La coopération interrégionale, absente il y a encore 5 ans dans les objectifs européens, devient une priorité. Au cours de l'Université de Barcelone, un projet Freref à été présenté par Eva Smirli ⁽¹⁾. Nous en donnons ici les grands axes.

1. Mettre fin à situation paradoxale

Dans la plupart des pays, les autorités et gouvernements régionaux disposent de compétences légales dans les domaines de la formation et de l'éducation. Elles mettent en œuvre des politiques et dispositifs innovants et sont en contact généralement étroit avec les acteurs de terrain, les partenaires sociaux ou encore les milieux académiques. Il subsiste cependant deux paradoxes. La coopération interrégionale est désormais active et concrète dans des domaines thématiques ciblés (ex : la mobilité des apprentis). Mais d'une part, cette coopération ne s'exprime quasiment pas à l'échelle des stratégies régionales dans les domaines de l'éducation et de la formation et d'autre part, les gouvernements régionaux sont peu ou pas informés des nombreux objectifs et des outils proposés par la Commission Européenne. Ils ne les prennent quasiment pas en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs propres politiques.

2. Hisser la coopération à un niveau stratégique

Pour sortir de cette situation, en lien avec les développements et méthodologies promus au niveau européen, il est nécessaire de renforcer et de structurer la coopération stratégique entre les Régions dans les domaines de l'éducation et de la formation. Il s'agit de faciliter l'échange et le transfert de pratiques dans un cadre normé. Il s'agit aussi de favoriser la participation des Régions à la construction de l'espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, notamment en rendant plus visible leur rôle et en participant ainsi à une approche *bottom-up* en direction de l'Union Européenne.

(1) Eva Smirli participe depuis Thessalonique à l'équipe FREREF de Lyon

La coopération européenne en matière d'éducation et de formation s'est considérablement structurée y compris la coopération interrégionale.

Les gouvernements régionaux mettent en œuvre des politiques et des dispositifs innovants,

mais la coopération interrégionale ne s'exprime quasiment pas à l'échelle des stratégies

et les régions ignorent souvent les objectifs et les outils proposés par l'UE.

Il est nécessaire de renforcer et de structurer la coopération stratégique

en rendant plus visible la participation des régions à l'espace européen de la formation et de l'éducation.

Programme de coopération de formation en matière de pédagogie spécialisée

L'Université de Vlore (Albanie), en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne a développé, depuis 2003, un programme de formation en matière de Pédagogie Spécialisée. Ses partenaires proviennent principalement de Suisse et d'Albanie, mais également de France ou du Canada. Actuellement, des collaborations s'ouvrent à différents niveaux avec les pays voisins de l'Albanie (Monténégro, Macédoine, Kosovo).

Contexte

Le contexte de la mise en place des offres de formation est tout à fait original et spécifique. En effet, l'Albanie vit depuis 1991, une période de transition qui dure depuis près de 18 ans maintenant et le pays sort difficilement de la crise ou des crises (chutes des pyramides financières, guerre civile, guerre du Kosovo...). Il s'agit plutôt de gérer la mise en place d'un système de formation et de collaboration dans le contexte d'une crise générale.

Aspects innovants

Actuellement, le projet de coopération entre la Suisse et l'Albanie est dans une phase de réorientation. Un programme de collaboration et d'échange régional avec trois pays voisins de l'Albanie est peu à peu envisagé. De plus, la notion de gouvernance, au centre des préoccupations du gouvernement suisse, donne une nouvelle couleur aux orientations à venir et ce, aussi bien au niveau national qu'institutionnel. Les défis sont nombreux et des perspectives peuvent être envisagées à la lumière des enseignements reçus ces dernières années, suite à 6 ans d'échanges et de collaboration entre partenaires suisses et albanais.

Texte établi à partir des interventions d'Anne Rodi, praticienne, responsable du projet SPS, Haute Ecole Pédagogique de Lausanne et Viktor Lami, praticien, responsable SPS, Université Ismael Qemali, Albanie

« La gestion du marché du travail frontalier »

Le Canton du Tessin, dans le cadre des activités de préparation à l'entrée en vigueur, pour la Suisse, de la Directive EU 2005/36/EC concernant la reconnaissance des titres d'étude et l'accès aux marchés du travail, a élaboré un document politico-stratégique (Formation professionnelle transfrontalière 2009-2012). Il a pour but de promouvoir la collaboration dans le domaine de la formation professionnelle (de base et continue) à l'intérieur de l'espace économique représenté des régions constituant la Regio Insubrica (pour la Suisse : Canton Tessin ; pour l'Italie : provinces Como, Varese, Lecco, Verbano-Cusio-Ossola et Novara).

Les activités prévues pour atteindre les objectifs du document s'articulent sur trois axes principaux:

Connaissance du territoire

Les différences essentielles entre la formation permanente suisse et l'italienne demandent, pour pouvoir communiquer, une grande connaissance réciproque. Il s'agit de comprendre quels sont les organismes et les institutions pouvant entrer dans une dynamique de collaboration réciproque. Les actions planifiées sont, entre autres :

- recensement des systèmes formatifs et d'entreprises italiens et suisses
- guichets de consultation aux entreprises

...suite p. 59

3. Rendre plus opérationnelle la coopération régionale

Au plan méthodologique (processus de coopération politique), il s'agit d'adapter la Méthode Ouverte de Coordination : choix coopérations prioritaires, rédaction de rapports par les Régions partenaires, 'peer-review' de ces rapports, rédaction d'un rapport de synthèse permettant, à partir de 2011, de passer à une méthodologie et une coopération pérenne.

Au plan technique, il s'agira, de développer d'une part un format commun pour les rapports régionaux et d'autre part, de créer un site web dont une partie privée pourra servir d'outil de saisie des rapports et une partie publique permettra l'information et la communication sur le projet.

Au plan de la diffusion et de l'exploitation, il s'agira de rendre visible ce travail afin que de nouvelles Régions européennes s'associent et qu'un dialogue s'instaure entre ce consortium de Régions et les autorités européennes chargées de la mise en œuvre de la stratégie « Education et Formation 2020 » (logique bottom-up). Ainsi pourront être créées les conditions du déploiement et de la pérennisation de la méthodologie et des outils par le biais, en particulier, d'une « Charte de coopération interrégionale stratégique ». Elle pourrait être signée par les Régions participantes qui attesteraient de leur engagement en faveur de la mise en place d'un espace européen de l'éducation et de la formation. Parallèlement, les Régions partenaires auront à charge d'associer les parties prenantes sur leur territoire (partenaires sociaux, consulaires, associatifs, etc.), conditions essentielles dans un objectif d'efficacité et de pérennité de la démarche notamment.

Au plan de l'approche qualité et de l'évaluation : le projet distingue l'approche qualité, la capacité du partenariat à atteindre les objectifs opérationnels et les livrables fixés. Il s'appuiera sur l'expérience de la FREREF en matière d'animation de réseau et de gestion de projets et utilisera des méthodes d'auto-évaluation.

Au plan méthodologique, il s'agit d'adapter la Méthode Ouverte de Coordination.

Au plan technique, d'établir des normes et créer les outils rendant comparables les travaux régionaux.

Il faut d'une part rendre visible ce travail afin que de nouvelles Régions européennes s'associent

et créer les conditions de la pérennisation de la méthodologie et des outils

Au plan de l'approche qualité et de l'évaluation, on distinguera l'approche qualité et la capacité du partenariat à atteindre ses objectifs opérationnels

(suite de la page 58)

Collaborations formatives transfrontalières

Le système dual de FP, appliqué en Suisse, fournit d'excellents résultats. Le succès des services de validation des acquis et de la qualification sur la base d'apprentissages non formels et informels (art. 33 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle - LFPr) témoigne de la valeur des attestations délivrées par les autorités compétentes en matière de FP. L'objectif de la Confédération helvétique d'exporter le modèle de formation duale est atteignable, en respectant la législation des autres Pays, avec des mesures ponctuelles.

Organismes de partage

Il est indispensable que des projets de collaboration à ce niveau puissent jouir du soutien des autorités politiques. La « Regio Insubrica » est un organisme transfrontalier qui représente un premier élément important de recherche de ce partage, d'autant que les flux de main-d'œuvre entre Canton Tessin et États étrangers se déroulent surtout à l'intérieur de cet espace.

Texte établi à partir de l'intervention de Romano Rossi, Vittorio Silacci et Walter Seghizzi, Division de la Formation professionnelle, Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports. , Suisse Romande et Tessin

Le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle

Coordonné par la Catalogne et Rhône-Alpes de septembre 2007 à juin 2008, un atelier projet Regio-LLL a permis à 7 Régions et partenaires européens d'examiner le rôle des Régions dans la mobilité des jeunes en formation professionnelle et d'établir les bases d'une coopération interrégionale. Depuis l'Université d'été de Thessalonique (septembre 2008) où ces préconisations ont été présentées, les Régions se sont engagées sur différents volets opérationnels et stratégiques.

1. Volets opérationnels

a) Les Régions facilitatrices des échanges : le forum MOBIVET

Les Régions peuvent jouer un important rôle de facilitateur afin de garantir la transparence et la sécurité, puisqu'elles connaissent les centres de formation de leur territoire et sont à la fois en lien avec d'autres Régions européennes. Dans cette optique, le 20 mars 2009, le Forum MOBIVET-REGIO (1^{er} Forum interrégional pour la mobilité des jeunes en FPI) a vu la participation de 13 Régions, accompagnées de centres de formation.

b) Les Régions et la « Reconnaissance des compétences acquises » : le projet OPIR ECVET

Afin de faire de la mobilité une véritable valeur ajoutée dans les parcours de formation pour la qualification des jeunes, il est nécessaire de développer la reconnaissance officielle de la mobilité.

Plusieurs Régions partenaires se sont engagées dans le cadre d'un projet innovant d'expérimentation des ECVET (crédits européens pour la formation professionnelle). Il ne s'agit pas de concevoir des certifications communes, mais d'assurer une totale transparence de toutes les certifications organisées. Le défi est d'accepter que des jeunes aillent effectuer une partie de leur formation professionnelle dans des pays de culture différente et que l'évaluation effectuée à l'étranger soit acceptée et intégrée dans son pays d'origine.

c) Les Régions et l'accompagnement des acteurs de terrain

Afin d'outiller les Régions dans leur rôle d'accompagnement des acteurs de terrain, un groupe de travail interrégional a été créé. Le 11 juin 2009, un premier séminaire interrégional a été organisé afin de mutualiser et capitaliser les outils juridiques facilitant la mobilité, et ceux facilitant la sensibilisation des acteurs. La FREREF est en train de repérer les outils européens et les classer selon leur intérêt. Elle va lancer un questionnaire auprès des Régions pour recueillir leurs bonnes pratiques.

2. Volet stratégique : la reconnaissance du rôle des Régions

Afin de démontrer le rôle clé des Régions en faveur de la mobilité, la Catalogne a organisé, les 26-27 mai 2009, la Conférence Européenne des Régions pour la Promotion de la Mobilité dans la Formation Professionnelle. La «**Déclaration de Barcelone**» a été présentée à cette occasion. Ce texte s'appuie sur les programmes et initiatives communautaires existants et acte de la montée en puissance du fait régional en Europe sur ces questions. Il définit une série de rôles et de fonctions pouvant être pris en charge par les pouvoirs régionaux sur leurs territoires et en lien avec les autres Régions. Les Régions apparaissent donc comme les interlocuteurs principaux sur les territoires en articulation avec les niveaux et initiatives aux niveaux européen et national. Les Régions ne se demandent plus si elles sont légitimes pour jouer un rôle dans la promotion de la mobilité des jeunes en formation professionnelle : elles agissent. L'enjeu principal est maintenant d'inscrire la mobilité comme un passage systématique dans les parcours de formation professionnelle. Les Régions participant aux travaux de la FREREF sont prêtes à accueillir d'autres Régions intéressées par cette thématique et à développer des projets européens, des échanges de bonnes pratiques, des conventions bilatérales...

Texte établi à partir de l'intervention de Sophie Ari, Chargée de mission en Mobilité, Conseil régional d'Auvergne

En guise de conclusion : horizon 2020

Au-delà de la crise, il faut oser penser à long terme. En conclusion de l'Université de Barcelone, il a été proposé à des responsables qu'ils en esquissent les enjeux principaux. Trois scénarios ont été décrits ; s'ils ont des points communs, ils ont cependant des inflexions différentes.

- Jean Vanoye, 1^{er} vice-président du CESR Rhône-Alpes et Josep Maria Rañe, Président du Conseil économique et social de la Catalogne ont décrit un scénario que l'on pourrait nommer « **scénario de la société civile** ». D'une part, la sécurisation des parcours de vie apparaît comme un préalable à une extension de la formation pour les personnes au travail ; d'autre part, le dialogue social est nécessaire pour transformer la vision des systèmes éducatifs. La formation tout au long de la vie demande une évolution des contenus éducatifs qui doivent permettre à tous de gérer leurs situations à travers les mutations à affronter.

- Hélène Bernard, DGA en charge de l'Education à la Région Rhône-Alpes et Olga Campmany, Secrétaire Générale du Consorcio per a la Formacio Continua de Catalogne décrivent un scénario que l'on qualifiera de « **scénario du dialogue territorial** ». La politique de formation ne peut être seulement une réponse à chaud à la crise. Elle demande de repenser la gouvernance dans le sens de la concertation sociale. Apporter une réponse aux besoins en compétences, investir sur la qualité nécessitent une méthode de démarche partagée et un dialogue approfondi avec tous les acteurs présents sur un territoire.

- Daniel Desbiens, Directeur de la DEAAC au MELS de Québec, Isabelle Halleux de Université de Liège et Grazyna Prawelska-SKrzypek, vice-Ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur de la Pologne, Professeur de l'Université Jagellonne ont surtout tenté d'indiquer les grands changements qui auront lieu. C'est le « **scénario du changement sociétal** ». A l'horizon 2020, les politiciens, les gestionnaires, les professionnels et les agents du milieu communautaire concernés auront donné naissance à une véritable culture partenariale qui assurera et qui favorisera l'accessibilité, la diversité, la flexibilité et la créativité en matière d'éducation et de formation. L'éducation et la formation occuperont une place prépondérante et seront reconnues comme des forces indispensables pour s'adapter au changement permanent.

Cela peut paraître optimiste mais n'oublions pas, comme l'a affirmé Daniel Desbiens, que « les plus grands changements proviennent d'abord de la révolution de l'esprit. C'est lorsque cette révolution se produit dans notre esprit qu'il permet de voir le monde d'une façon différente. Si le bébé Cro-Magnon n'avait pas dit à papa Cro-Magnon : « t'es pas mal fou toi le vieux de vivre dans ta caverne », nous serions encore probablement à l'âge de pierre ».

Au-delà de la crise il faut oser penser à long terme et énoncer des scénarios à horizon 2020.

Le scénario de la société civile insiste sur le rôle nécessaire des acteurs sociaux dans la transformation des systèmes éducatifs.

Le scénario du dialogue territorial insiste sur la transformation nécessaire de la gouvernance régionale.

Le scénario du changement sociétal insiste sur ce que pourrait être une société où l'apprendre tout au long de la vie jouerait un rôle central.

Mais n'oublions jamais que les plus grands changements proviennent d'abord de la révolution de l'esprit.

A

Accords de Bretton Woods (*Bretton Woods Agreements*): Accords entre les puissances alliées qui en 1944 ont créé le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale (pour la reconstruction et le développement). Une partie des dispositions de ces accords est devenue caduque par suite de l'utilisation de fait du dollar comme monnaie internationale puis le flottement généralisé des monnaies.

Acteurs ou Agents économiques (*Players or Economic agents*): grande catégorie regroupant tous ceux qui interviennent dans la vie économique en fonction du rôle qu'ils y jouent (les ménages ou familles, les entreprises, les administrations, les banques et assurances à l'Étranger (ensemble des acteurs situés à l'extérieur du territoire national). Dans la Comptabilité Nationale actuelle, on parle de Secteurs Institutionnels (les ménages qui regroupent les familles et les entreprises individuelles, les sociétés ou quasi-sociétés, les Administrations et l'Extérieur). Le rattachement des entreprises individuelles aux ménages a pour but de regrouper les acteurs en fonctions de leurs comportements.

Action (*Share*): valeur mobilière représentant la propriété d'une partie du capital d'une entreprise et donnant droit à une partie du bénéfice de l'entreprise.

Amortissement (*Amortization*): somme correspondant soit à la récupération dans le prix de vente des sommes investies dans l'investissement productif. On parle aussi d'amortissement de la dette, il correspond aux sommes consacrées à son remboursement.

Arbitragiste (*Arbitrageur*): spécialiste qui intervient sur le marché des changes par des achats et des ventes à terme de devises afin de garantir les avoirs en devises de l'entreprise contre le risque de change.

Assurances sociales (*Social insurance*): administrations publiques versant des prestations sociales; comprend en France la Sécurité sociale qui verse les prestations de maladie, de retraite, d'accident du travail et d'allocations familiales et les ASSEDIC qui versent les allocations chômage.

Autorégulation (*Self-regulation*): conception de l'économie qui affirme que le marché (ou tout autre phénomène ou mécanisme économique) n'a pas besoin d'une intervention publique pour parvenir à une solution optimale, par exemple le plein emploi.

B

Balance des paiements (*Balance of payments*): comptabilise tous les échanges d'un pays avec l'étranger; elle comprend les paiements courants qui incluent la balance commerciale, la balance des services et celles des revenus et autres paiements courants (notamment les dépenses des administrations publiques à l'étranger) et la balance des capitaux à court ou à long terme.

Banque centrale (ou institut d'émission) (*Central bank or bank of issue*): banque placée sous le contrôle plus ou moins direct du pouvoir politique et ayant le monopole de l'émission de la monnaie fiduciaire et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Banque Centrale Européenne (*European Central Bank*): existe depuis juin 1998, elle est l'institut d'émission des pays de la zone euro et chargée de la politique monétaire européenne qu'elle met en œuvre au travers des banques centrales des pays de la zone euro.

Banque de crédit (nommée aussi banque ordinaire) (*Lending bank also called ordinary bank*): entreprise financière dont l'activité consiste à recevoir des fonds, à les conserver, à les transférer et à accorder des crédits en émettant de la monnaie scripturale.

Banque d'investissement (*Investment bank*): banque dont l'activité principale est le placement des actifs qu'elle possède (soit leurs fonds propres, soit les sommes confiées par leur clientèle) à des fins spéculatives. Germain, le fondateur du Crédit Lyonnais avait demandé une séparation très stricte entre les banques d'investissements et les banques commerciales dites aussi aujourd'hui de crédits. Avec la dérégulation, cette

distinction a été en partie supprimée et cette suppression a été une des causes de la dernière crise.

Besoin (*Need*): sentiment de manque qui incite à désirer un bien ou un service. Il dépend très largement de l'environnement culturel et du niveau des revenus.

Big Bang: **expansion importante des activités spéculatives due à la conjonction des progrès de l'informatique avec de nouvelles modalités dans les transmissions des données, de la dérégulation et d'innovations institutionnelles multipliant les occasions de spéculation.**

Boum (*Boom en anglais*): **moment final du cycle durant lequel l'expansion s'accélère et peut causer des dérapages notamment inflationnistes et spéculatifs. A l'origine n'était utilisé que pour désigner les périodes de spéculation financière intense.**

Bourse (de valeurs) (*Exchange (stock exchange)*): marchés sur lesquels se vendent les valeurs mobilières (actions et obligations) déjà émises, c'est en quelque sorte leur marché d'occasion. Il existe aussi des bourses de marchandises pour un certain nombre de produits de base (céréales, sucre, cacao, pétrole, cuivre...).

Bulle spéculative (*Speculative bubble*): gonflement des opérations de spéculation, notamment en bourse ou sur le marché des changes sans rapport avec le développement de la production et la conjoncture économique.

C

Capital humain (*human capital*): On désigne le plus souvent ainsi la qualité et l'importance des ressources humaines dont dispose une économie. L'investissement en capital humain est essentiellement composé par les dépenses en éducation et en santé.

CDO (*Collateralized Debit Obligation*): titres obligataires fondés sur des titres de plusieurs actifs, de 100 à 250 et parfois beaucoup plus. Leur montant était évalué à 4 trillions de dollars en 2007, contre 1,2 en 1999. **CDS** (*credit default swap*): sorte de troc (swap) de risques (généralement de gré à gré). Le vendeur s'engage à rembourser à l'acheteur les pertes qu'il viendrait à subir. A donné lieu à une titrisation de sorte que l'on peut être détenteur de CDS sans être propriétaire de l'emprunt. Si le risque s'élève, la valeur du CDS s'élève aussi et fait augmenter l'intérêt que doit servir l'emprunteur. Leur encours était passé de 6 trillions de \$ en 2004 à 60 trillions en 2008, l'équivalent du PIB américain.

Change flexible ou flottant et Change fixe (*Flexible or floating exchange rates and Fixed exchange rates*): voir **taux de change**

Change (*Exchange*): change d'une monnaie en une autre monnaie. Le marché des changes représente l'ensemble des opérations de change réalisées dans un pays ou au niveau mondial.

Charge de la dette (*Debt burden*): sommes dépensées chaque année pour payer les intérêts et le remboursement des emprunts.

Chèque (*Cheque*): Instrument de transfert de la monnaie scripturale.

Chômage apparent (*Apparent unemployment*): celui recensé par les instituts de statistiques car il prend des formes observables.

Chômage chronique (*Chronic unemployment*): chômage de nature structurelle qui peut provenir, soit d'une insuffisance de la production, soit d'une insuffisance de travail. Quand il est de longue durée, le chômeur perd son employabilité et pire, sa sociabilité et peut de plus en plus difficilement être réinséré dans l'emploi.

Chômage conjoncturel (*Cyclical unemployment*): est principalement un chômage par insuffisance de la demande entraînée par un accident conjoncturel, s'oppose au chômage structurel.

Chômage frictionnel (*Frictional unemployment*): chômage des personnes en changement d'emploi volontaire; plus le pays est grand plus la durée du chômage frictionnel est longue.

Chômage involontaire (*Involuntary unemployment*) : pour les keynésiens, seul le chômage frictionnel peut être considéré comme un chômage involontaire. Pour tous les libéraux, il n'existe que si une personne qui accepterait d'être embauchée à des conditions inférieures à celles de ceux ayant un emploi n'y parvient pas. Dans ce cas, c'est la rigidité des salaires et des conditions d'emploi qui sont les causes du chômage.

Chômage naturel (*Natural unemployment*) : dans les théories libérales, chômage en dessous duquel on ne peut pas descendre. Son taux est dû aux possibilités données aux chômeurs d'attendre un emploi qui leur convient mieux que ceux qui lui sont proposés ; l'amélioration des niveaux de vie, le travail des femmes ne recherchant qu'un second salaire et les allocations chômage l'expliqueraient. En d'autres termes, l'élévation du taux de chômage naturel est dépendante de l'amélioration des niveaux de vie.

Chômage paradoxal ou **d'incohérence** (*Paradoxical or incoherent unemployment*) : chômage existant alors que des demandes d'emplois des entreprises demeurent insatisfaites malgré l'existence de personnes sans emploi.

Chômage partiel (*Partial unemployment*) : le chômage de ceux dont les horaires ont été sensiblement réduits et qui subissent une perte de salaire. Il est souvent mis en œuvre afin d'éviter de mettre en chômage total une partie du personnel de l'entreprise. Pour certains gouvernements, il a l'avantage de ne pas être comptabilisé dans les statistiques du chômage.

Chômage technique (*Technical unemployment*) : est dû à un arrêt de la production par manque d'approvisionnement ou impossibilité de poursuivre la production (grève ou incident technique). Il est généralement de courte durée. Ne pas confondre avec le chômage technologique dû à des changements technologiques.

Chômeur (*Unemployment person*) : personne sans emploi qui en recherche un. Cette définition simple cache de grandes difficultés dans la définition des critères permettant de l'appliquer. Pour faciliter les comparaisons internationales, le Bureau International du Travail a déterminé une série de critères que tous les pays devraient prendre en compte pour définir une personne au chômage.

Collectivités locales (territoriales) (*Local authorities – Regional authorities*) : administrations publiques ayant une compétence locale. Les collectivités territoriales sont composées des Régions, des Départements, des communes et de leur regroupement (syndicats de communes, communauté urbaine, districts..).

Communauté Economique Européenne (CEE) (*European Economic Community EEC*) : instaurée par le traité de Rome de 1957, elle unissait au départ 6 pays. Son objectif était d'établir à terme la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises entre les pays participants. Toutefois, elle ne se voulait pas simplement une zone de libre échange mais aussi une zone de politique commune avec des institutions communautaires autonomes des Etats membres susceptibles de mener à bien des politiques d'harmonisation structurelles. Peu à peu, le nombre des membres est passé de 6 à 27 et depuis le traité de Maastricht de 1992, elle est devenue l'Union Européenne.

Compétitivité (*Competitiveness*) : capacité d'une entreprise d'affronter la concurrence des autres entreprises.

Concurrence (*Competition*) : situation dans laquelle des entreprises essaient de vendre chacune plus de biens et de services afin d'en tirer le plus grand profit possible notamment, mais pas seulement, en faisant varier leur prix.

Contrainte de rareté (*Scarcity constraint*) : exprime la limite que tout acteur économique doit prendre en compte dans ses choix et ses comportements du fait de la rareté de la plupart des biens et des services dont il a besoin. Elle est le fondement de toute la science économique.

Cote ou cours boursier (*Stock market price*) : valeur boursière d'une action déterminée en fonction des offres et des demandes dont elle fait l'objet en bourse.

Coût salarial (*Wage costs*) : comprend à la fois le salaire brut (le salaire net y compris les charges sociales supportées par le salarié) et les charges sociales supportées par l'employeur.

Critères de Maastricht dit aussi de convergence (*Maastricht criteria, also known as the convergence criteria*) : objectifs chiffrés que doit atteindre le pays candidat à l'entrée dans la monnaie unique. Ces objectifs visent essentiellement à établir la stabilité de la monnaie du pays candidat.

Croissance (*Growth*) : généralement mesurée par l'augmentation du PIB, elle impose pour se poursuivre de nombreux changements dans les structures économiques et sociales.

Croissance durable (*Sustainable growth*) : croissance qui n'implique pas des effets pervers la mettant en question à moyen ou long terme (par exemple une atteinte à l'environnement ou une augmentation de l'endettement qui tôt ou tard exigera des dépenses qui rendront plus difficile le financement de dépenses pourtant nécessaires).

Curriculum (*curriculum*) : ensemble cohérent et organisé de contenus et d'apprentissage devant être acquis durant une période donnée, plus prosaïquement programme.

D

Décrocheur (*dropout*) : interruption des études avant d'avoir atteint le niveau préalablement visé soit volontairement soit par suite de l'échec à un examen, les causes ne sont pas simplement scolaires mais aussi sociales.

Déficit public (*Public deficit*) : partie des dépenses des administrations non couvertes par des recettes définitives (prélèvements obligatoires, recette des domaines ou vente de certains services actifs publics, par exemple d'entreprises nationalisées). Le terme déficit budgétaire s'applique plus spécialement au budget de l'Etat.

Déflation (*Deflation*) : le contraire de l'inflation, baisse générale, ou se généralisant, des prix monétaires. Elle accompagne une récession ou un ralentissement important de la croissance ; elle peut être accélérée ou causée par une diminution de la masse monétaire.

Délocalisation (*Relocation*) : transfert ou implantation de l'activité d'une entreprise dans un pays étranger.

Démocratisation de l'enseignement (*au sens large*) (*Democratization of education in the wider sense*) : généralisation de l'accès aux études ou à la formation ; (*au sens étroit*) : égalisation des chances d'accès aux études ou à la formation.

Déréglementation (*Deregulation*) : suppression progressive des mesures et des législations qui encadrent ou limitent trop les activités notamment financières.

Dettes publiques (*Public Borrowing*) : montant total des emprunts à court, moyen et long terme, non encore remboursés, souscrits par les administrations publiques.

Développement (*Development*) : changement dans les structures économiques, sociales et politiques qui accompagnent et facilitent la croissance. Il est dit durable quand il ne compromet pas l'avenir à plus long terme.

Devises (*Foreign exchange*) : monnaie étrangère.

Dividendes (*Dividends*) : part des bénéfices distribués aux actionnaires. Elle est fonction des bénéfices réalisés mais aussi de la volonté des dirigeants de la société de privilégier ou non l'autofinancement ou encore de rendre plus attractives leurs actions.

E

Economie d'échelle (*Economies of scale*) : augmentation de la production permettant de plus facilement récupérer les sommes investies dans la production.

Economie monde (*World economy*) : ensemble géographique regroupant toute une partie du monde et au sein duquel les relations économiques sont plus intenses qu'avec le reste du monde. Chaque économie monde a un centre et une périphérie.

Education des adultes (*adult education*) : Ensemble des dispositifs et mesures de formation qui s'adressent aux adultes ; on l'utilise plus pour des actions de formation générale que professionnelle.

Education non obligatoire (*post-compulsory education*) : formation d'une personne au-delà de l'enseignement obligatoire.

Education permanente, éducation continue (*continuing education*) : ensemble des actions entreprises au-delà de l'obligation scolaire pour le développement culturel ou professionnel d'une personne (voir aussi formation continue).

Effet de levier (*Leverage effect*) : endettement qui en permettant d'investir va accroître les résultats de l'entreprise ce qui du même coup permettra de nouveaux investissements et progressivement allégera l'endettement.

Enseignement obligatoire (*compulsory education*) : durée de la fréquentation obligatoire du système scolaire initial, varie suivant les pays.

Entreprise agile (*Agile company*) : entreprise dont l'organisation a pour fonction d'obtenir la plus grande flexibilité possible jointe à un abaissement du point mort. Cette agilité est souvent obtenue par le juste à temps et les flux tendus mais aussi par la sous-traitance et la suppression d'une partie du personnel.

Equivalences (*equal value*) : éléments pris en compte pour permettre de pallier l'absence d'un diplôme ou d'un cycle normal de formation.

Étalon de change or (*Gold exchange standard*) : système dans lequel une ou plusieurs monnaies sont considérées comme des équivalents de l'or.

Étalon dollar (*Dollar standard*) : expression utilisée depuis le début des années 1970 pour caractériser une situation dans laquelle la convertibilité du dollar en or n'est plus assurée, alors que le dollar sert toujours de principal moyen de paiement et de référence dans les échanges internationaux.

Étalon or (*Gold standard*) : situation dans laquelle la monnaie internationale est l'or, les monnaies définies en or et les règlements entre pays en or. Ne pas confondre avec l'étalon de change or dans lequel des monnaies (généralement de pays dominants) librement convertibles en or sont considérées comme des équivalents de l'or et servent à la définition des autres monnaies et dans les règlements internationaux.

État Providence (*Welfare state*) : État qui grâce à une série d'institutions et de politiques garantit les citoyens contre les risques de la maladie, de la vieillesse et du chômage.

Euro : monnaie unique utilisée depuis le 1^{er} Janvier 1999 dans les pays qui l'ont substituée à leur ancienne monnaie (même si ces anciennes monnaies circulaient toujours jusqu'au début de 2002). Par rapport aux anciennes monnaies des 18 pays qui l'ont maintenant adoptée, sa valeur est celle du cours de l'ECU le 31 décembre 1998 (qui était la valeur moyenne pondérée des monnaies de l'Union Européenne).

Externalisation (*Outsourcing*) : politique d'une entreprise qui sous-traite une partie de sa production ou préfère l'acheter à des fournisseurs divers.

F

Filiale atelier (*Workshop subsidiary*) : filiale spécialisée dans la production d'un composant, d'un bien au sein d'un réseau de filiales pouvant être implantées dans plusieurs pays.

Filiale relais (*Branch subsidiary*) : filiale de production qui réalise le même bien que sa maison mère mais de manière relativement autonome.

Firme en réseau (*Networked company*) : firme dont une grande partie de ses activités sont réparties ou relayées par un réseau de filiales, de sous-traitants et de fournisseurs et qui se réserve souvent que l'activité la plus stratégique.

Firme globale (*Global company*) : prend en compte dans sa stratégie mondiale la mobilité internationale des ressources (centres de recherches, usines et capitaux), optimise la localisation de ses activités et met en œuvre une stratégie mondiale indépendante des performances de l'économie nationale dont elle est originaire.

Flexibilité (*Flexibility*) : capacité d'une entreprise ou d'une fabrication à s'adapter rapidement à son environnement et notamment aux variations de la demande. Les entreprises la recherchent trop par la seule flexibilité de l'emploi.

FMI (Fonds monétaire international) IMF (*International Monetary Fund*) : créé par les accords de Bretton Woods, chargé d'une sorte de police internationale et de soutenir à certaines conditions les monnaies en difficultés.

Fonds de pensions (*Pension funds*) : fonds gérant l'épargne destinée à financer des retraites. La plupart sont anglo-saxonnes.

Fonds spéculatifs (*hedge funds*) : fonds échappant aux contrôles auxquels sont soumises les institutions bancaires et qui offrent à leurs souscripteurs des rendements très supérieurs aux placements dans des structures contrôlées. En 2007, on en dénombrait près de 10000 contre 3500 en 2000. Ils représentaient 50 % des opérations sur les bourses de Londres et de New York. Les deux tiers étaient situés dans des paradis fiscaux. Ont été les principales « victimes » de la crise de 2008/2009.

Fracture numérique (*digital divide*) : fracture sociale entre ceux qui peuvent accéder aux TIC et ceux qui n'y parviennent pas.

G

GATT (*General Agreement Tariff and Trade*) : organisation internationale, créée en 1945, pour lutter contre le protectionnisme et développer le libre échange. L'Organisation Mondiale du Commerce a pris la succession en 1995.

Globalisation (*Globalization*) : terme qui dans les pays anglo-saxons se confond avec mondialisation mais qui, en France, ajoute à la mondialisation l'existence de transnationales tendant à devenir des firmes globales.

Glocalisation (*Glocalization*) : penser globalement et agir localement.

H – I

Illettrisme (*illiteracy*) : situation dans laquelle une personne qui a été pourtant alphabétisée n'a pas l'usage de la lecture (et à plus forte raison de l'écriture) ou qui ne parvient pas à comprendre le sens des mots qu'elle déchiffre.

Indexation (*Indexation*) : pratique qui fait varier un prix ou un revenu en fonction d'un autre prix ou d'un autre revenu, par exemple l'indexation du salaire minimum sur les prix à la consommation ou encore le prix du KW/heure d'électricité sur le baril du pétrole.

Indice boursier (*Stock exchange index*) : indicateur du niveau moyen du cours des actions cotées sur une Bourse Il est calculé à partir de la cote d'action d'entreprises importantes et bien connues. Le CAC 40 pour la bourse de Paris, le Dow Jones et le Nasdaq (les actions des nouvelles technologies) pour celle de New York, le FTSE 100 pour celle de Londres, le Nikkei pour celle de Tokyo sont parmi les plus connus.

Inflation (*Inflation*) : hausse généralisée et durable des prix. Lorsqu'il y a inflation, la monnaie du pays où elle a lieu perd sa valeur, car avec une même quantité de monnaie, on ne peut plus acheter la même quantité de biens qu'auparavant ; toutes les inflations ont des conséquences sur la valeur de la monnaie, mais toutes ne sont pas dues à un excès de monnaie.

Inflation par la demande (*Demand pull inflation*) : augmentation des prix provoquée par une trop forte demande par rapport aux biens disponibles sur le marché. Elle est dite réelle si cette situation est due aux difficultés de produire plus de la part des entreprises. Elle est monétaire si c'est la création de monnaie qui provoque une augmentation de la demande. Une inflation monétaire peut provoquer une fuite devant la monnaie qui accroît la demande et peut à la limite déboucher sur une hyperinflation.

Inflation par les coûts (*Cost-push inflation*) : inflation provoquée par des entreprises qui voyant augmenter leurs coûts de production peuvent augmenter leurs prix, même s'il y a mévente, notamment grâce à la concurrence hors prix. Quand en parallèle les syndicats sont en mesure d'obtenir une hausse de salaire, même en période de chômage, il peut y avoir accélération de l'inflation par les coûts.

Investissement direct à l'étranger (*Direct overseas investment*) : Sommes dépensées par une entreprise pour accroître sa capacité de production à l'étranger ou la moderniser. Peut se faire aussi en prenant une partie ou la totalité de la propriété d'une autre entreprise.

Investissement en portefeuille (*Portfolio investment*) : sommes consacrées à des placements financiers et dont l'objectif est d'obtenir des revenus et des plus values financières.

Investissement (*Investment*) : au sens strict, acquisition d'un bien permettant de produire d'autres biens et d'augmenter ainsi la capacité de production d'une entreprise. Au sens familier, placement ou encore achat d'un bien durable important (voiture, construction d'une maison...).

Investissements de productivité (*Productivity investments*) : augmentent la productivité sans toujours accroître la capacité de production. Ils sont plus aisés à rentabiliser. Ils peuvent même permettre de produire moins sans baisse sensible des profits. Par contre, contrairement aux investissements de capacité, ils ne créent pas mais détruisent des emplois.

J – K – L

Juste à temps et flux tendus (*Just-in-time and direct logistics flows*) : organisation de la production qui, grâce à l'informatique, intègre les flux de production et d'informations afin de ne produire que ce qui est commandé et supprimer le maximum de stocks.

Krach (*Crash*) : brutal effondrement des cours boursiers qui peut se solder par des pertes énormes quand les débiteurs sont incapables d'assumer leurs engagements. Peut entraîner, au-delà de la crise boursière, une crise économique en ruinant des banques, des entreprises et des épargnants.

Libre échange (*Free trade*) : politique établissant la libre circulation des marchandises, des hommes et des capitaux en levant tous les obstacles qui s'y opposent.

M

Marché de renouvellement (*Replacement market*) : marché où la demande correspond pour l'essentiel au renouvellement des produits usés ou démodés ; elle est de ce fait très instable. Le marché de l'automobile dans les pays anciennement industrialisés est aujourd'hui le type même de marché de renouvellement.

Marché monétaire (*Money market*) : marché de disponibilités monétaires immédiates sur lequel les banques et les grandes entreprises interviennent. La Banque Centrale peut réguler ce marché en y intervenant.

Marchés dérivés (*Derivatives markets*) : ensembles de transactions qui portent sur des éléments liés aux marchés traditionnels des valeurs mobilières, des changes ou encore des matières premières. On trouve ainsi des marchés d'indices, des marchés de taux d'intérêts, des marchés du pétrole papier.... Ces marchés ont pour fonction de couvrir les risques pris sur le marché principal. Si, par exemple, on spéculer à la baisse sur le marché des valeurs mobilières, on spéculera à la hausse sur le marché des indices ; les pertes subies sur un marché pourront éventuellement compenser les gains réalisés sur un autre. De 2004 à 2007, les opérations quotidiennes sur ces marchés sont passées de 1200 milliards à 2100 milliards. **Marché financier** (*Financial market*) : la vente et les achats des valeurs mobilières, au moment de leur émission, constituent le marché financier primaire ; la bourse est le marché financier secondaire.

Masse monétaire (*Money supply*) : ensemble des moyens de paiements dont disposent les acteurs économiques d'un pays. En fait, il y a plusieurs conceptions de la masse monétaire, tout dépend des liquidités prises en compte.

Ménage (*Household*) : acteur économique qui constitue une unité de consommation et qui fournit du travail. Un célibataire est donc un ménage. On parle de ménages institutionnels à propos des personnes vivant dans une institution (couvent, maison de retraite, prison....). Dans la Comptabilité Nationale

Française actuelle, le secteur institutionnel ménage comprend l'activité des entreprises individuelles.

Mondialisation (*Internationalization*) : ouverture et interdépendance croissante des économies, les auteurs anglosaxons parlent de globalisation. Toutefois cette mondialisation, très importante dans le domaine financier, n'est que relative dans le domaine économique. Il y a plutôt concurrence entre de grandes régions mondiales ; on parle à leur propos d'économies mondes.

Monétariste (*Monetarist*) : expression aujourd'hui généralement réservée pour les courants théoriques anti-keynésiens. Tout en admettant que la variation de la quantité de monnaie prônée par les politiques keynésiennes a un rôle sur le niveau de production, ils considèrent que ces variations amènent les entreprises à vivre dans l'illusion et à faire des erreurs.

Monnaie manuelle (*Fiduciary money*) : regroupe les billets de banque et les pièces de monnaie.

Monnaie numérique (*Electronic currency*) : devrait être le nouveau nom de la monnaie scripturale car désormais, cette dernière n'est plus constituée que de signaux numériques sur les disques durs des banques. L'expression monnaie numérique est abusivement utilisée pour désigner les cartes de paiement ou de crédit qui ne sont que des instruments de transfert de la monnaie scripturale.

Monnaie scripturale (*Scriptural currency*) : monnaie créée par un jeu d'écritures dans les livres de compte d'une banque. Elle a de plus en plus une forme électronique. Ne pas confondre avec le chèque ou les cartes de paiement qui ne sont que des instruments de transfert de la monnaie scripturale.

Multinationale (*Multinational*) : nom donné à une firme ayant des activités dans plusieurs pays ; on tend à lui préférer celui de transnationales, car bien peu ont plusieurs nationalités.

Nouvelles technologies de l'information (*New information technologies*) : couvrent l'ensemble des nouvelles technologies dans les activités de stockage, de production et de transfert de l'information qui caractérise la troisième révolution industrielle. Aujourd'hui, étant donné leur ancienneté, on préfère parler de Technologies de l'information et de la Communication (TIC).

O – P

Orientation (*guidance, counselling*) : palette d'activités dont le but est d'aider les individus à prendre des décisions concernant leur vie (tant dans les domaines éducatif que professionnel et personnel) et à les mettre en œuvre.

Paradis fiscaux (*Tax Havens*) : pays où les banques et les entreprises qui y sont implantées jouissent d'une totale liberté de fonctionnement et échappent à toute fiscalité. Ainsi, les Iles Caïmans de la Jamaïque est l'exemple le plus caractéristique de ce dérapage des activités financières vers « l'offshore » (hors lieu). Ce petit Etat de 35000 habitants possède 400 banques où sont déposés 500 Milliards de dollars (deux fois le PIB belge). En fait, il s'agit la plupart du temps de « boîtes à lettres informatiques » qui gèrent des programmes informatiques permettant de faire circuler l'argent qui y est déposé. L'argent qui cherche simplement à échapper au fisc est mêlé à l'argent sale et navigue d'un paradis à un autre.

Pays émergent (*Emerging country*) : pays qui se développe rapidement, s'industrialise et dont les marchés, y compris financiers, prennent de l'importance. Le terme est parfois employé non seulement pour parler d'anciens pays sous-développés mais aussi des anciens pays communistes.

Politique budgétaire (*Budgetary policy*) : ensemble des mesures budgétaires prises par un pays pour influencer la vie économique, et notamment pour lutter contre l'inflation et le chômage ou accompagner la croissance.

Politique de régulation (*Regulatory policy*) : politique qui vise à obtenir une expansion économique continue et régulière, sans inflation ni récession, notamment grâce aux dépenses budgétaires et aux variations du taux de crédit.

Politique monétaire (*Monetary policy*) : ensemble des mesures prises par les autorités monétaires et notamment l'institut d'émission pour maintenir la valeur de la monnaie et l'activité économique. Les principaux instruments de la politique

monétaire sont les taux d'intérêts à court terme et la variation de la masse monétaire (la monnaie en circulation).

Pouvoirs compensateurs (*Countervailing powers*) : tout pouvoir qui tend à contrecarrer le pouvoir d'un autre. Par exemple, les syndicats sur le marché du travail, les organisations de consommateurs sur le marché des biens de consommation, mais aussi de grandes entreprises ou des groupes d'entreprises contre d'autres groupes ou entreprises. L'équilibre des marchés n'est pas le simple résultat de l'équilibre entre l'offre et la demande, mais aussi des rapports de force entre pouvoirs compensateurs. Un des problèmes des marchés financiers est qu'ils fonctionnent sans rapport de force permettant de les réguler, la spéculation peut naturellement s'y développer sans contrainte et aboutir à de dangereuses bulles spéculatives, d'où le rôle que l'on tente de donner aux gendarmes de la Bourse.

Prélèvements obligatoires (*Mandatory contributions*) : ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives prélevés par les administrations pour le financement de leurs dépenses.

Pression fiscale (*Tax burden*) : pourcentage du revenu qui directement ou indirectement sert à payer les prélèvements obligatoires, on la mesure souvent par le pourcentage du PIB que représente le montant des prélèvements obligatoires.

Prestations sociales (*Welfare benefits*) : sommes versées en espèces ou en nature par les administrations ou les entreprises pour permettre à une personne de faire face aux risques de la vie (la maladie, la vieillesse, le chômage ou encore les dépenses occasionnées par une famille plus nombreuse).

Productivité (*Productivity*) : production obtenue par l'emploi des facteurs de production (le travail et/ou le capital) pendant une durée déterminée (une heure ou un an).

Produit Intérieur Brut (PIB) (*Gross National Product*) : Somme des valeurs ajoutées produites par les entreprises, les administrations et les ménages sur le territoire national. Il est dit brut car on n'en déduit pas l'amortissement du capital. Il représente en quelque sorte l'évaluation de l'effort productif national. Lorsqu'on parle de Produit Intérieur Brut marchand, on ne prend en compte que les valeurs ajoutées des productions marchandes.

Produit National Brut (*Gross Domestic Product - GDP*) : valeur proche du PIB mais qui prend en compte les transferts notamment de salaires et de profits dus aux acteurs économiques nationaux (qui se traduisent par des entrées) et étrangers (qui se traduisent par des sorties).

Protection sociale (*Social welfare*) : ensemble des mesures prises pour couvrir les risques de la vie soit par des prestations sociales ou fiscales, soit encore par le financement de services sociaux et d'actions sociales.

Protectionnisme (*Protectionism*) : politique qui vise à interdire ou à limiter l'entrée des produits étrangers dans un pays ; les barrières douanières sont sa principale arme mais les normalisations et les réglementations sont aussi utilisées.

Q

Qualité de la formation (*quality of education*) : la qualité de la formation peut être évaluée à partir de ses résultats (par exemple l'acquisition de diplômes ou certificats, l'acquisition de certaines connaissances ou habiletés, l'insertion professionnelle), de l'ensemble des moyens permettant de parvenir à un résultat (formation des enseignants, moyens mis à leur disposition, mise en place d'un suivi des apprenants) ou encore de la capacité d'ajustement permanent aux problèmes des apprenants. Ces trois manières d'aborder la qualité de la formation correspondent en fait aux trois étapes de l'analyse de la qualité (le contrôle de la qualité, l'assurance qualité et la qualité totale).

R

Rareté (*Scarcity*) : insuffisance des biens disponibles pour satisfaire ceux qui les désirent.

Région (*Region*) : collectivité locale dont la compétence territoriale vient immédiatement après celle de l'Etat, peut avoir des noms différents (Généralité, Land, Canton...).

Région apprenante (*learning region*) : région dans laquelle la coopération entre tous les acteurs facilite le développement de l'*Apprendre tout au long de la vie*.

Relance économique (**politique de**) *Economic recovery (policy for)* : ensemble de mesures qui doivent permettre une augmentation des ventes des entreprises soit par l'augmentation de l'investissement soit par l'augmentation des investissements productifs.

Révolution industrielle (*Industrial revolution*) : ensemble des changements technologiques apparaissant durant une période et qui transforment profondément la structure des activités. Celle du XVIII^{ème} siècle a été celle du charbon et de l'acier, celle de la fin du XIX^{ème} siècle a été celle de l'électricité, de la mécanique et de la chimie, l'actuelle est celle des nouvelles technologies de l'information et des biotechnologies.

S

SEL (Système d'Echange Locaux (*LETS : Local Exchange Trading Systems*)) : des personnes qui se connaissent bien échangent entre elles du travail ou acceptent en échange de leur travail des bons qui permettent par la suite d'obtenir du travail de la personne pour laquelle ils ont travaillé et avec lesquels ils peuvent aussi bénéficier du travail d'un autre participant au SEL. Les SEL donnent naissance à une sorte de monnaie locale et privée.

Service de la dette (*Debt servicing*) : somme due annuellement pour régler les intérêts et le remboursement des emprunts venant à échéance.

Service (*Service*) : activité ou bien immatériel qui se traduit par un effet sur une personne ou une organisation.

Services aux entreprises (*Business services*) : activités qui permettent aux entreprises de bénéficier de services divers (de la publicité, aux conseils en passant par la restauration collective et le nettoyage), leur développement est en partie dû au phénomène d'externalisation.

Services aux ménages (*Household services*) : activités assurant directement aux familles des services qui leur facilitent la vie (garde d'enfant, aide ménagère, hospitalisation à domicile, jardinage, maintenance...).

Société civile (*civil society*) : ensemble d'institutions de groupes ou d'associations qui joue un rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs politiques et les citoyens.

Société de la connaissance (*knowledge society or knowledge based society*) : société dans laquelle la production, la transmission et l'utilisation des connaissances jouent un rôle croissant.

Sous-traitant (*Subcontractor*) : entreprise avec laquelle une autre entreprise a confié la production d'une partie de sa production avec un cahier des charges précis.

Spéculation (*Speculation*) : activité qui tend à anticiper l'avenir et à tirer profit de cette anticipation tout en prenant des risques. Dans les marchés financiers, il s'agit d'anticiper l'évolution des cours notamment par des achats et des ventes à terme. Théoriquement ce qui est gagné par un spéculateur est perdu par un autre, la spéculation est alors un jeu à somme nulle. Toutefois, si celui qui a promis d'acheter n'est pas solvable, le gain prévu par le vendeur ne peut être réalisé, les pertes des uns entraînent les pertes des autres, tout le monde perd. C'est ce qui se passe lors d'un Krach boursier.

Stratégie industrielle (*Industrial strategy*) : ensemble des choix et des dispositions qui permettent le développement à long terme d'une entreprise.

Subprimes : crédits hypothécaires à taux variables accordés en dessous des conditions normales des crédits immobiliers à des populations à faibles revenus. Les bénéficiaires espéraient un effet de levier : l'augmentation des prix de l'immobilier devait leur permettre de rembourser leurs dettes. A partir du moment où les taux d'intérêts montent et que des défaillances ont eu lieu, la chute de l'immobilier a rendu inopérant cet effet et précipité

l'abandon forcé de logements et l'effondrement du marché immobilier.

Substitution du capital au travail (*Substitution of capital for work*) : remplacement du travail par du capital qui se traduit par une augmentation de la productivité et du capital par personne employée.

Système dual (*dual system*) : système éducatif dans lequel la formation professionnelle est assurée par alternance entre une formation pratique en entreprise et une formation plus théorique dans un établissement scolaire.

T

Taux de change (*Exchange rate*) : rapport entre la quantité de monnaie d'un pays qu'on peut obtenir avec une quantité donnée de monnaie d'un autre. Il peut être *fixe* lorsqu'il est fixé par une décision du gouvernement, il peut être *flottant* quand il est déterminé par les achats et ventes des monnaies sur le marché des changes.

Taux de chômage (*Unemployment rate*) : rapport exprimé en pourcentage entre le nombre de chômeurs et la population active.

Taux de croissance (*Growth rate*) : une augmentation annuelle exprimée en pourcentage. Le taux de croissance d'un pays est mesuré à partir du PIB ou du PNB.

Titrisation (*Securitization*) : revente des crédits accordés par des banques sous formes d'obligations négociables composées à partir de créances de qualités variables. Le risque du crédit n'est plus assumé par la banque émettrice mais chez les détenteurs des titres.

Transnationale (*Transnational*) : firme ayant des activités dans plusieurs pays et qui traverse ainsi plusieurs économies nationales, les grandes entreprises sont toutes aujourd'hui des transnationales mais il existe de plus en plus de PME transnationales.

Transplant : implantation d'une activité de production dans un pays étranger, on l'utilise parfois pour caractériser une implantation peu intégrée à l'économie du pays d'accueil.

Trente glorieuses (*Thirty glorious years*) : période de forte croissance et de quasi plein emploi allant en France de 1945 à 1974. Depuis lors, 35 médiocres ont succédé aux Trente Glorieuses.

U - V - Z

Valeur nominale (*Nominal value*) : valeur d'une action ou d'une obligation au moment de son émission. Elle peut être fort différente, de sa cote à un moment donné, notamment pour les actions.

Valeurs mobilières (*Transferable securities*) : titres représentant soit une partie de la propriété d'une entreprise (les actions), soit une partie d'un emprunt d'une entreprise ou d'un Etat (les obligations). Les actions donnent droit à une partie des bénéfices et à l'élection des dirigeants de l'entreprise. Les obligations donnent droit à des intérêts.

Vente intra entreprise (*Intra-company sales*) : vente interne au réseau composé par la maison mère et ses filiales. Lorsque ces ventes sont réalisées entre des unités situées dans plusieurs pays, on devrait parler de commerce intra-entreprises ou encore d'échanges intra-entreprises.

Vente à découvert (*Short selling*) : Vente à terme d'un actif que l'on ne possède pas à un prix différent du prix pratiqué sur le marché. A l'échéance, on achète l'actif au prix du moment et on peut réaliser un profit. Bien entendu, cela suppose qu'il y ait au moment de la vente à découvert quelqu'un qui parie sur une évolution inverse.

Zone euro (*Euro zone*) : expression qui désigne le territoire des 18 pays appartenant à l'Union Monétaire Européenne et ayant adopté l'euro. Sa politique monétaire est désormais gouvernée par la Banque Centrale Européenne dont le siège est à Francfort.

Zone monétaire (*Monetary zone*) : ensemble de pays dont les monnaies sont rattachées à une monnaie (par exemple la zone dollar, ou encore la zone sterling) ou encore qui ont adopté une même monnaie.

ECTS

http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html

ECVET

http://ec.europa.eu/education/policies/educ/ecvet/index_en.html

Programme européen pour l'Education et la Formation Tout au Long de la Vie (Lifelong Learning programme) :

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/index_en.html

Comenius

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/comenius/index_en.html

Leonardo da Vinci

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/leonardo/index_en.html

Erasmus

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index_en.html

Grundtvig

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/grundtvig/index_en.html

EUROPASS

<http://europass.cedefop.europa.eu>

